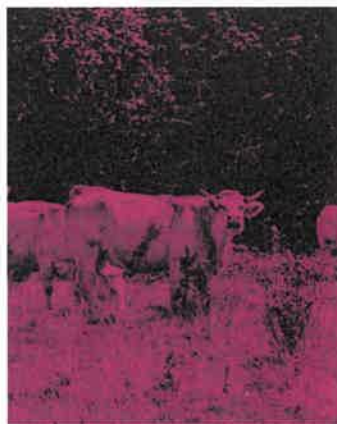
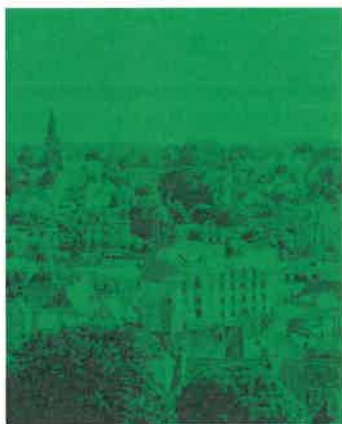
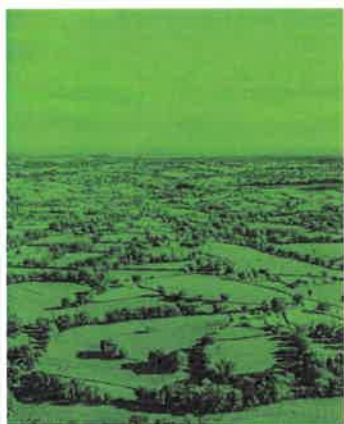


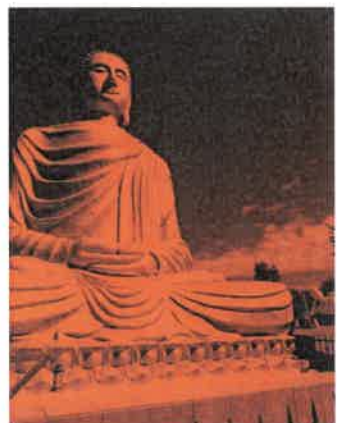


BOCAGE BOURBONNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la
**Communauté de Communes
du Bocage Bourbonnais**



ENTRE

La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Représentée par Monsieur Jean-Marc DUMONT, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 31 janvier 2022,

Ci-après désigné par « la Communauté de Communes »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Jean-François TREFFEL, Préfet de l'Allier,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire

Le territoire [de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais] et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

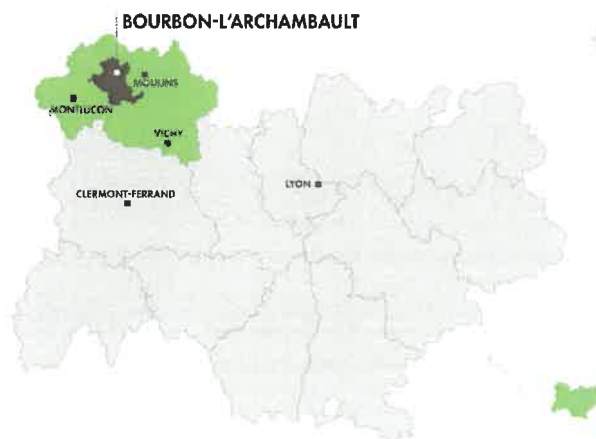
Le bocage bourbonnais, un territoire rural

Le bocage bourbonnais, façonné par sa géographie et l'histoire de France

Géographiquement située au Nord du département de l'Allier dans un triangle entre les trois villes principales que sont Montluçon, Moulins et Vichy, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais bénéficie d'une situation centrale sur le plan national. Les communes du territoire communautaire font partie de 5 bassins de vie différents : Bourbon-l'Archambault, Cosne-d'Allier, Montmarault, Moulins et Saint-Pourçain-sur-Sioule.



Le Sud du territoire est traversé par la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) qui parcourt la France d'Est en Ouest et permet de relier l'Europe de l'Est à la façade Atlantique. 14 000 véhicules empruntent chaque jour cette voie. Actuellement en chantier en vue de son aménagement, cet axe deviendra l'autoroute A79 fin 2022.



Le territoire d'intervention de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais est issu de la réunion de deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) fusionnés au 1er janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe. Il est composé de 25 communes rurales, compte un peu moins de 14 000 habitants¹ et s'étend sur 735 km² ; Il affiche ainsi une très faible densité de population : 18,7 habitants par km², alors qu'elle est de 46,7 dans le Département de l'Allier et de 117,85 en France métropolitaine (INSEE RP 2017). **Deux bourgs-centres structurent le territoire communautaire : les communes de Le Montet-Tronget (respectivement 467 et 897 habitants) et la ville de Bourbon l'Archambault, station thermale de 2 559 habitants².** La revitalisation et le renforcement du rôle de centralité de ces deux centres-bourgs sont un enjeu majeur en termes d'accessibilité aux services pour l'ensemble de la population. Sur les 25 communes, seules celles de Saint-Menoux, Buxières-les-Mines et Bourbon l'Archambault comptent plus de 1 000 habitants.

Les temps de parcours à l'intérieur de l'intercommunalité peuvent rapidement être conséquents. Ainsi, il faut 45 minutes de voiture pour traverser le territoire du Nord au Sud et plus d'une heure pour réaliser un trajet automobile entre Louroux-Bourbonnais, à l'Ouest, et Châtel-de-Neuvre, au Sud-Est. Bien que le réseau soit entretenu, il s'agit à chaque fois du réseau routier secondaire composé principalement de routes de campagne.

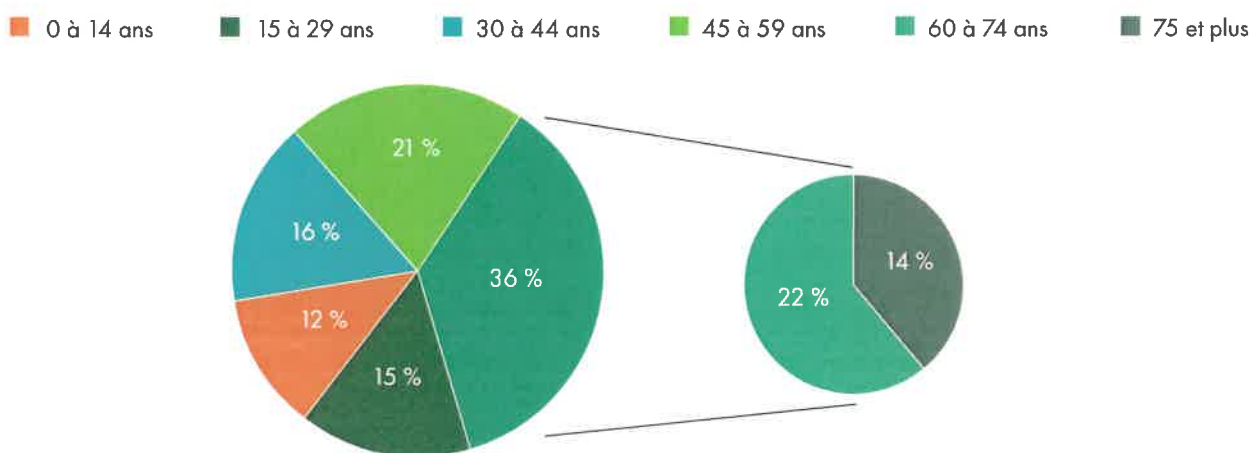
Quelques grands marqueurs caractérisent le bocage bourbonnais et les dynamiques existant sur son territoire :

- **Un riche patrimoine naturel** en partie préservé : ses paysages, haies, mares, cours d'eau, sources et eaux thermales, faune et flore vernaculaires, rivière Allier, forêts ;
- **Un patrimoine bâti d'exception**, intimement lié à l'histoire locale : édifices du Moyen-Âge - dont de nombreuses églises romanes et le Château des Ducs de Bourbon - châteaux, patrimoine industriel datant de l'exploitation des mines de charbon, pagode bouddhiste ;
- **Un territoire d'accueil** qui a recueilli des vagues successives de nouveaux habitants : travailleurs du charbon, réfugiés d'Indochine et d'Algérie, retraités originaires des pays du Nord de l'Europe, agriculteurs, néoruraux, ... Et qui atteint aujourd'hui l'équilibre démographique grâce aux nouvelles installations qui suivent un flux constant. Depuis la crise sanitaire, la proximité de Moulins (et de sa gare) tend à faire augmenter les acquisitions immobilières en tant que résidences secondaires.
- **Des filières d'excellence** tournées vers la qualité :
 - > Terre d'élevage et dont la part de l'activité agricole et de ses fonctions support reste conséquente ; présence de l'abattoir coopératif SICABA – à l'origine du 1er label rouge bovin français.
 - > Industries de pointe reconnues au niveau mondial : deux sites de fabrication de matériel de microchirurgie et une merranderie.
 - > Thermalisme, tourisme et bien-être.
 - > Présence d'entreprises, de tous secteurs, engagées dans des démarches bio-écologiques : production agricole, artisanat de bouche, filière bois, commerce, artisanat d'art, etc.
- **Une vie associative dynamique** avec plus de 300 associations et l'organisation d'événements tout au long de l'année, dont certains rayonnent au niveau régional voire national : Carnaval d'Ygrande, Jazz dans le bocage, Tronget en fête, Classique en Bocage, Hadra Festival, Go Ba's, spectacles son et lumière à Agonges et Bourbon l'Archambault – au total : 45 000 festivaliers par an.

Qui sont les habitants du bocage bourbonnais et comment vivent-ils ?

Le territoire a enregistré une forte chute de son nombre d'habitants entre les années 1970 et 2000, perdant ainsi un quart de sa population. Ce déclin démographique a eu de lourdes répercussions en termes d'aménagement et d'attractivité du territoire, encore visibles aujourd'hui : fermeture d'écoles, disparition de commerces, éloignement des services publics essentiels au quotidien, raréfaction de l'offre de soin, etc. Les centres-bourgs des communes connaissent tous un très fort taux de vacance commerciale, même si certains commerces de proximité subsistent, ainsi que des logements vieillissants et très dégradés, pour certains insalubres. D'une manière générale le parc locatif est en mauvais état et le parc immobilier ne correspond pas aux recherches de ceux qui peuvent accéder à la propriété (trop de travaux, pas d'espace extérieur, mitoyenneté, etc.). Une partie de la population vit aujourd'hui dans des logements en mauvais état et mal isolés ; la précarité énergétique est une réalité pour de nombreux foyers.

Répartition de la population par tranche d'âge (INSEE 2017)



L'enjeu démographique est de taille pour le territoire, qui atteint tout juste l'équilibre grâce à l'installation régulière de nouveaux habitants – on compte 11 décès pour 10 naissances à l'échelle communautaire. Le renouvellement des générations ainsi que le prochain départ en retraite des personnes qui occupent des postes qualifiés et des chefs d'entreprises de tous secteurs est un véritable défi pour l'avenir du territoire et sa vitalité socio-économique.

La précarité sociale est prégnante en bocage bourbonnais, et ce quel que soit l'âge des habitants. Parmi ceux les plus souvent fragilisés, on compte les personnes âgées ayant fait leur carrière professionnelle dans le domaine agricole ou n'ayant pas assez cotisé pour leur retraite, les personnes privées d'emploi, les familles monoparentales et les nouveaux habitants exclus des villes en raison du coût de la vie. La précarité revêt différents aspects, les foyers cumulant généralement plusieurs difficultés qui peuvent, à terme, conduire à l'isolement voire à l'exclusion :

- **Mobilité : éloignement géographique des services du quotidien**, absence de permis de conduire et/ou de véhicule, offre de transport public insuffisante ou inadaptée.
- **Santé** : absence de médecin traitant, difficulté d'accès aux soins, besoins inhérents au vieillissement de la population et à la précarité, **renoncement aux droits et aux soins**.
- **Illettrisme et illettrisme** : difficultés à comprendre le langage écrit et/ou le langage administratif, méconnaissance et non maîtrise du numérique, sous ou absence d'équipement en matériel informatique et connexion Internet, renoncement aux droits.
- **Immobilier dégradé, particulièrement dans les centre-bourgs** : précarité énergétique, logements vieillissants, pour certains insalubres ; locaux professionnels inadaptés à l'activité économique renforçant la vacance des rues principales.
- **Éducation et insertion : rupture de l'ambition professionnelle et de confiance des jeunes** en construction en raison de leur situation familiale, qui n'ont souvent pas conscience de leur potentiel et du champ des possibles. Constat partagé par les équipes pédagogiques des deux collèges du territoire (collège Achille Allier à Bourbon l'Archambault et Charlotte Delbo à Tronget). Difficulté à les mobiliser.
- **Emploi : inadéquation entre l'offre et la demande** ; méconnaissance du tissu local et de ses opportunités ; contraintes personnelles rendant difficile l'accès à un emploi (par exemple : parent solo ayant des enfants à charge et n'ayant pas de solution de garde).

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du Bocage Bourbonnais

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;

De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRAD-DET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Synthèse du projet de territoire :

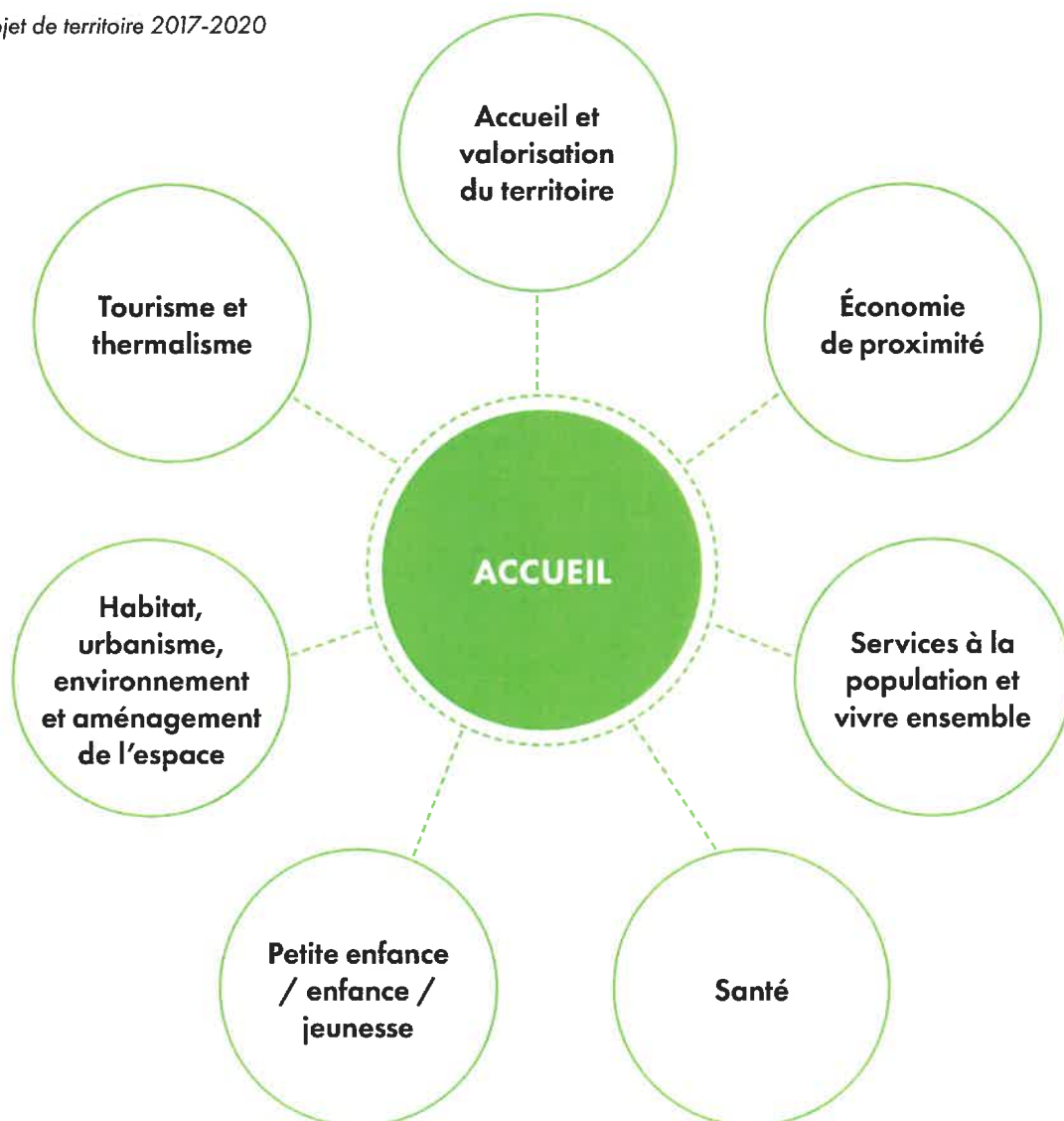
Le projet de territoire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais est un document vivant coconstruit initialement en 2017 puis retravaillé par suite des élections municipales de 2020. Ce n'est pas un document administratif mais un outil de travail territorial élaboré, pour toutes ses phases (du diagnostic au plan d'actions) avec l'ensemble des forces vives du territoire (collectivités, entreprises, associations et habitants). Il est donc amené à évoluer continuellement afin d'apporter cohérence et réactivité.

Le projet de territoire, c'est avant tout une vision partagée sur le devenir du territoire du Bocage Bourbonnais dans tous les domaines que ce soit l'environnement, la santé, l'économie, l'enfance, l'attractivité, l'emploi, le tourisme, la transition ou encore l'animation territoriale. Le projet de territoire est une feuille de route commune, qui prend en compte les projets et actions communautaires, communaux, privés et associatifs. La collectivité réaffirme ainsi son rôle d'impulsion et de soutien aux initiatives locales ; elle encourage les synergies entre acteurs divers et favorise les liens entre les multiples projets qui se réalisent sur le territoire. Ces habitudes de travail s'inscrivent dans une culture du collectif et du « faire ensemble » caractéristique du bocage bourbonnais. La finalité du projet de territoire est de pouvoir répondre aux besoins locaux, qu'ils émanent des habitants, des entreprises, des communes ou encore des associations, basés sur le triptyque **projet professionnel, aspirations familiales et vie sociale**. Cette prise en compte repose sur une très bonne interconnaissance et une vraie complémentarité entre les services de l'intercommunalité, ses partenaires locaux (notamment secrétaires de mairies, élus communaux, centres sociaux ruraux, office de tourisme, associations, entreprises) et institutionnels (services de l'Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, Caisse d'Allocations Familiales, Agence Régionale de Santé, Chambres Consulaires, etc.).

Le projet de territoire 2017 – 2020

Mis en place suite à la fusion des intercommunalités, il a été coconstruit lors d'ateliers réunissant les forces vives du territoire. Ces rencontres ont abouti à la rédaction d'un projet de territoire structuré autour de 7 axes ayant pour fil rouge l'accueil, au sens large et transversal du terme.

Figure 1. Projet de territoire 2017-2020



Ce projet de territoire a servi de base pour le contrat de ruralité signé par l'Etat, le Conseil Départemental de l'Allier, l'Agence Régionale de Santé et la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

Le projet de territoire 2020 – 2035

Une démarche d'actualisation du projet de territoire a été engagée à la suite des élections municipales de juin 2020 et de la composition du nouvel exécutif de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais le 15 juillet 2020. Comme pour la précédente mandature, sa formalisation passe par l'association des forces vives locales pour déterminer les actions à mener et la feuille de route 2020-2035. Ce travail s'est déroulé en plusieurs étapes :

1. Juillet – novembre 2020 : consultation de chacune des communes et de leurs forces vives. Ces rencontres font émerger diverses problématiques communes, dont certaines pourraient faire l'objet d'une démarche communautaire.
2. Juillet 2020 – novembre 2020 : consultation de la population à travers des questionnaires thématiques.
3. Novembre 2020 – novembre 2021 : organisation d'ateliers thématiques avec les forces vives du territoire afin d'identifier les objectifs, les axes prioritaires, et les principales actions du projet de territoire.

Cette démarche d'actualisation du projet de territoire vise à prendre en compte les évolutions de la situation depuis 2017 et à s'appuyer sur la maturité acquise au cours des premières années de fonctionnement de l'EPCI suite à l'appropriation par les acteurs locaux de ce nouveau périmètre géographique et de compétences. Ce projet de territoire s'inscrit donc dans la continuité du projet de territoire 2017-2020, il valorise les résultats obtenus et les apprentissages acquis collectivement dans le cadre de sa mise en œuvre.

Si l'**accueil** a été le fil rouge du projet de territoire 2017-2020, les discussions avec les forces vives du territoire nous amènent à constater que la **vitalité** de notre territoire est la pierre-angulaire d'une stratégie d'accueil et de maintien de la population. L'**accueil et la vitalité** sont la colonne vertébrale de notre projet de territoire. Par vitalité nous entendons d'une part la capacité du territoire à offrir un cadre de vie qui s'articule autour du **triptyque vie professionnelle – vie sociale – vie familiale** et qui répond aux attentes de la population locale en termes de services, de loisirs, d'environnement, de logement, de dynamisme économique et d'emploi, etc. D'autre part, la vitalité fait aussi appel à la **capacité du territoire à s'adapter, à générer et à faire perdurer diverses dynamiques** contribuant à bâtir de nouvelles perspectives pour la population et pour le territoire tout en répondant aux **défis liés au changement climatique**. Il s'agit par-là d'engager une **transition territoriale** dont les contours sont définis à partir d'une vision partagée du devenir de notre territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire en cours de finalisation



Axe 1. Un écosystème qui soutient et renforce l'économie locale, ses entreprises et l'emploi.

- 1.1. Accompagner les porteurs de projet, soutenir la création, la structuration, la transmission et la reprise d'entreprises, ainsi que la création et pérennisation d'emplois.
- 1.2. Valoriser les productions locales et favoriser les circuits courts.
- 1.3. Favoriser les échanges et la coopération entre acteurs économiques du territoire ainsi que leurs liens avec les acteurs locaux (communes, habitants, associations).
- 1.4. Accompagner les employeurs dans leurs démarches de recrutement et de prévention de la désinsertion ; favoriser l'insertion professionnelle des habitants, notamment des plus jeunes et des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations.

- 2.1. Valoriser les bourgs et soutenir leur revitalisation en veillant à renforcer le maillage et l'équilibre territorial.
- 2.2. Structurer une offre de logements attractive, qui s'adapte aux besoins actuels et futurs de la population, et qui prend en compte les évolutions des modes d'habiter.
- 2.3. Structurer une offre de mobilité diversifiée, qui répond aux besoins des plus jeunes et des personnes dépendantes et/ou isolées et qui promeut les mobilités actives.
- 2.4. Assurer l'accès aux services de proximité, la préservation des commerces et des équipements.

Axe 3. Un territoire animé, qui sait valoriser ses différents atouts et les rendre accessibles pour ses habitants et visiteurs.

- 3.1. Affirmer l'identité Bocage Bourbonnais par la valorisation du paysage et du patrimoine bâti, naturel et immatériel pour faciliter son appropriation par la population locale et l'ensemble des forces vives.
- 3.2. Structurer et promouvoir le tourisme local et le thermalisme.
- 3.3. Soutenir et renforcer les actions qui participent à l'animation territoriale, à la culture et au mieux-être.
- 3.4. Favoriser la connaissance du territoire, de ses atouts et de ses services par les habitants et visiteurs.

Axe 4. Un territoire soucieux de son environnement, qui s'adapte et qui agit face au changement climatique.

- 4.1. Préserver, améliorer et valoriser le cadre naturel, les ressources, la biodiversité et le paysage du Bocage Bourbonnais.
- 4.2. Favoriser la réduction et la valorisation des différents types de résidus et de déchets.
- 4.3. Accompagner les transitions écologiques des productions agricoles et des activités d'exploitation des ressources naturelles.
- 4.4. Favoriser la sobriété en eau, en énergie, en foncier, en équipements.
- 4.5. Outiller le territoire pour faire face aux enjeux liés à l'aménagement du territoire, au développement des énergies renouvelables et au changement climatique.

Axe 5. Un territoire solidaire, de mixité et intergénérationnel

- 5.1. Promouvoir et pérenniser un territoire en santé.
- 5.2. Attirer de nouveaux habitants et permettre à la population de se projeter et de s'épanouir localement, peu importe l'âge.
- 5.3. Offrir aux familles un cadre propice à leur installation et permanence.
- 5.4. Favoriser les liens sociaux et lutter contre l'isolement à tout âge.
- 5.5. Lutter contre la fracture numérique.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Outre ce présent contrat, le territoire est engagé dans les contractualisations suivantes :

Aménagement du territoire

- **Programme de l'Etat « Petites Villes de Demain » (PVD)**: communes de Bourbon-l'Archambault et Le Montet, démarrage en 2021. Ces communes sont également engagées dans le
- **Programme du département Contrat de Reconquête de Centres-Villes et des Centres-bourgs** : contractualisation départementale dont l'articulation forte avec le programme PVD et les problématiques prégnantes de revitalisation des centre-bourgs du territoire nécessite de l'indiquer comme une contractualisation importante pour le territoire communautaire,
- **Contrat de Plan État-Région** : la Communauté de Communes porte plusieurs projets d'envergure dont certains pourraient être intégrés au CPER, notamment la restructuration du plan d'eau de Vieure.

Santé et cohésion sociale

- **Contrat Local de santé** signé en 2019 entre 10 partenaires (Communauté de Communes, Agence Régionale de Santé, CPAM, MSA, Education Nationale, CAF, Conseil Départemental, CSA2B association de professionnels de santé, 2 centres hospitaliers de proximité),
- **Convention Territoriale Globale** en cours de formalisation avec la CAF, son pendant pour les ressortissants du régime agricole est également travaillé avec la MSA,
- **France Services** : la Communauté de Communes porte deux Maisons France Services dont une en itinérance. Elle porte également, avec ses partenaires une politique forte, soutenue par l'Etat, d'accompagnement aux usages du numérique,
- **AAP prévention de la désinsertion professionnelle suite à une maladie ou un accident professionnel** : action expérimentale menée avec Ohé Prométhée et financée par la DREETS et l'AGEFIPH

Les transitions agricoles, alimentaires, environnementales et énergétiques

- **Projet Alimentaire Territorial** : le territoire a été labélisé de niveau 1 en janvier 2021,
- **Plan Climat Air Energie Territorial** : territoire non obligé, la Communauté de Communes a fait le choix de s'engager dans la formalisation d'un PCAET aujourd'hui validé,
- **Contrat Territorial sur le bassin Œil Aumance** en cours de formalisation,
- **Territoire Engagé pour la Nature** : candidature du territoire déposé en septembre 2021, en attente de décision,
- **Atlas de la Biodiversité Communautaire** via l'Office Français de la Biodiversité,
- **Les AMI Avenir Montagne** qui pourront venir soutenir et co-financer différents projets autour des transitions et du tourisme.

Économie, emploi

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : les différents acteurs du territoire sont engagés pour que le territoire puisse rapidement candidater à la nouvelle expérimentation portée par la loi.

A ces contractualisations avec l'Etat, il est nécessaire de mentionner d'autres contractualisations en cours ou à venir :

- **Conseil Départemental de l'Allier** : Contrat Territoire Allier, contrat touristique, convention territoriale pour l'éducation artistique et culturelle programme de Reconquête des Centres-Villes et des Centres-bourgs, lignes sectorielles,
- **Contrats avec le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes** : Plan thermal, contrat ambition région, lignes sectorielles,
- **Les fonds européens**
- **Les financements et labels par des acteurs privés** : petites cités de caractère, fondation Carasso, Pavillon Bleu, etc ...

Par ailleurs, ce contrat est amené à évoluer pour s'adapter aux volontés locales et au travail mené avec les partenaires sur des axes tels la culture, les sports.

Projet de Territoire

Feuille de route partagée entre les acteurs du territoire.

Fixe les objectifs, identifie les actions et les projets.

Prend en compte les initiatives qui concourent au projet de territoire, peu importe le porteur de projet.

Est alimenté de manière continue.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Regroupe les démarches contractuelles existantes vise à simplifier et mettre en cohérence les différents programmes d'aide à l'Etat

Fixe les objectifs en termes de relance économiques et de transitions écologiques

Les autres dispositifs contractuels, partenaires, et démarches structurantes

Contrat d'ambition Région (CR Aura)	Contrat Territorial Allier (CD Allier)	Contrat Local de Santé (ARS)	Convention Territoriale Globale (CAF)	PCAET, TEN, ABC, TACCT, PAT Maison France Services, Politique d'accueil PVD, Plan Thermal (Bourbon) TZCLD Projets sociaux des Centres Sociaux Ruraux
GIP Massif Central	GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne			

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches actions et des fiches projets en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de proximité à celui de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais notamment sur des volets de mobilité (concertation portée par le Conseil Régional), de tourisme, ...

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex. : éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (ex. : bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (ex. : énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (ex. : achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats... Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs, l'ANCT, CEREMA, ADEME, Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais fait partie des collectivités sous-dotées financièrement diminuant de fait sa capacité à porter seule les moyens en ingénierie nécessaires à la bonne mise en œuvre du CRTE. Les services de l'Etat dans le département s'engagent à rechercher les financements complémentaires à la prise en charge de ce poste d'ingénierie dédié à la stratégie territoriale, à l'animation et à la coordination du CRTE.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Bocage Bourbonnais assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une directrice adjointe responsable du pilotage du CRTE et à l'affecter à l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi qu'à son évaluation. Elle pourra être assistée d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais fait partie des collectivités sous-dotées financièrement diminuant de fait sa capacité à porter seule les moyens en ingénierie nécessaires à la bonne mise en œuvre du CRTE. Les services de l'Etat dans le département s'engagent à rechercher les financements complémentaires à la prise en charge de ce poste d'ingénierie dédié à la stratégie territoriale, à l'animation et à la coordination du CRTE.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à

son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies, en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 30 août 2021 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Sa composition sera définie à la suite de la signature du présent CRTE. Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

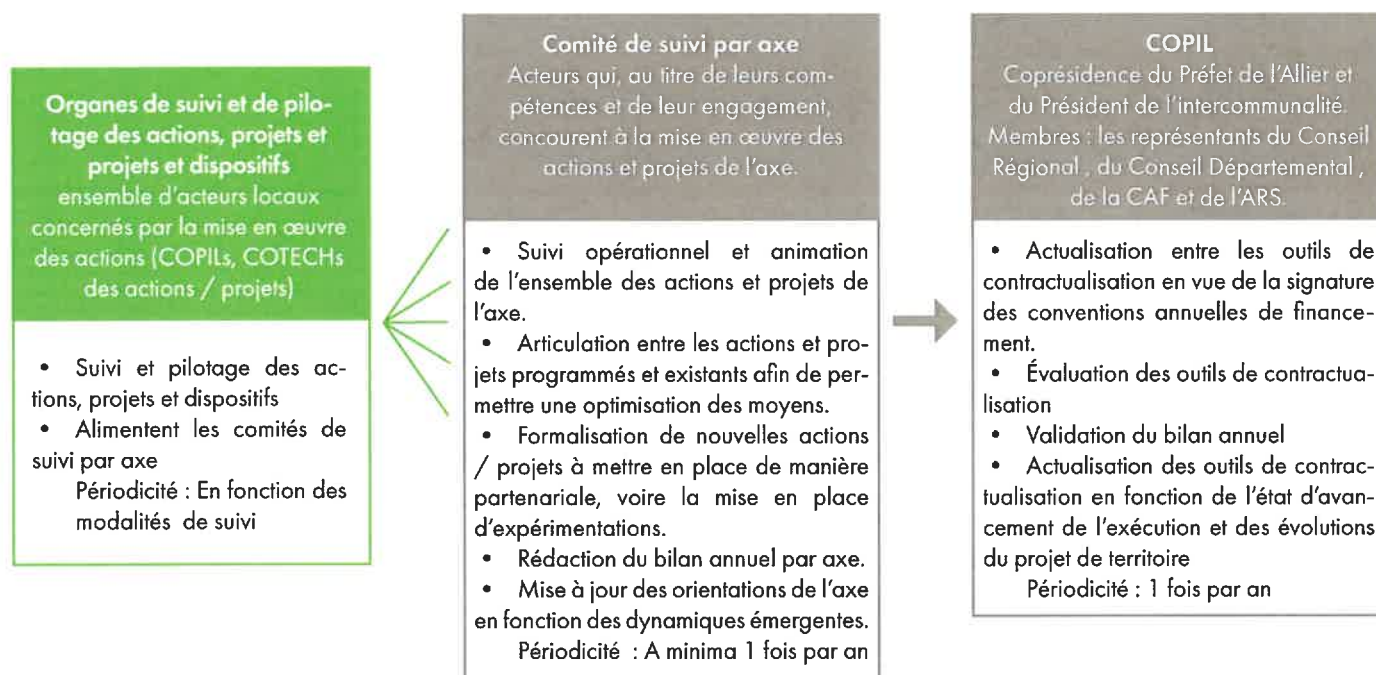
Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une

régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de compte-rendu réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.



Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

Les objectifs opérationnels et les indicateurs d'évaluation par axes stratégiques sont déclinés en annexe 1. Ils seront déclinés plus précisément dans les fiches propres à chaque action.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche projet en annexe 2 puis individuellement dans chaque fiche action qui sera formalisée.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE sans nécessité d'avenant à la présente convention.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Signé à Vieux, le 7 février 2022,

Monsieur Jean-Francis TREFFEL



Préfet de l'Allier

Monsieur Jean-Marc DUMONT



Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais



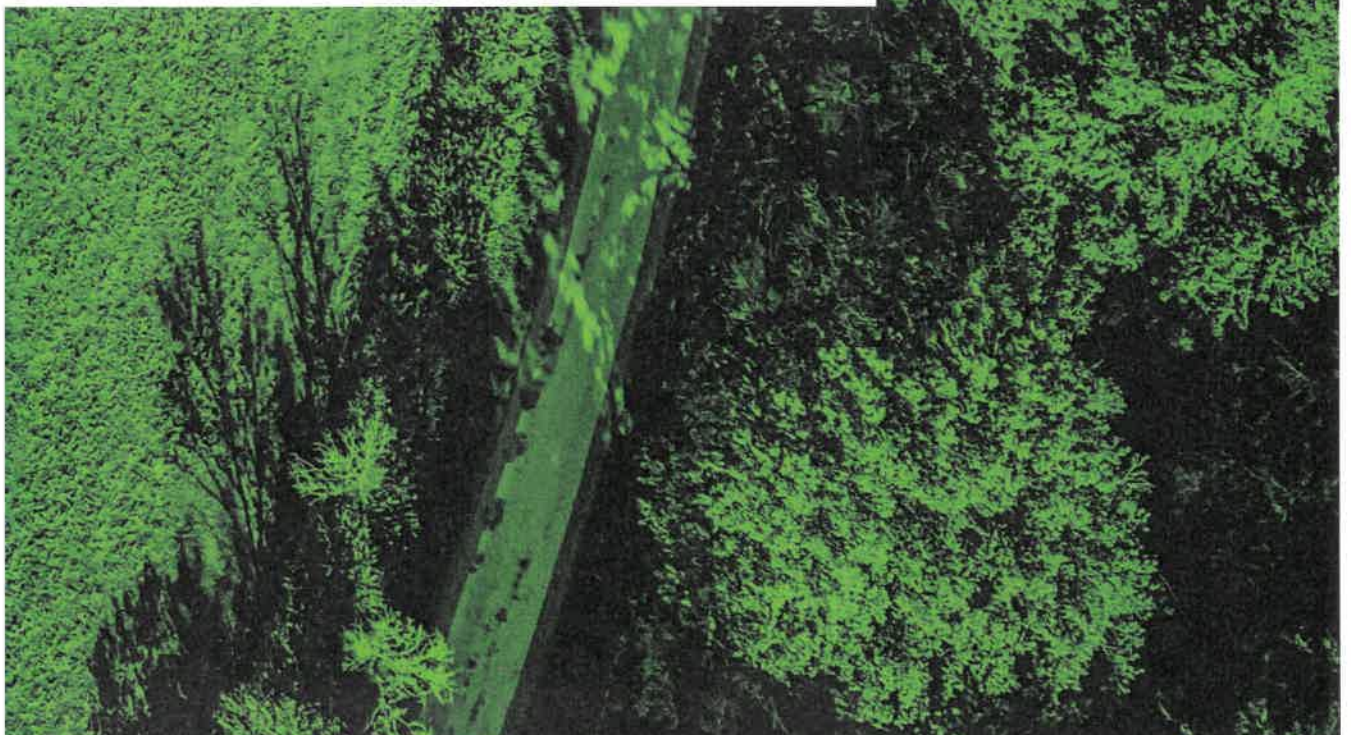
Sommaire des annexes

Annexe 1 – Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial

Annexe 2 - Orientations stratégiques et déclinaisons, objectifs opérationnels et indicateurs par axes

Annexe 3 – Fiches projets

Annexe 4 : fiches actions remontées au CPER



Annexe 1

Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial

La circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique prévoit la réalisation d'un état des lieux écologique. Cet état des lieux initial, partie intégrante du diagnostic du territoire qui précède l'élaboration et la conclusion du CRTE, doit permettre de connaître l'état des milieux et des infrastructures au lancement du contrat, en identifiant les points de sensibilité écologiques. Il permet d'être en mesure de définir, dans le projet de territoire, une trajectoire qui contribue à l'amélioration de cet état au terme du CRTE. Cet exercice permet de s'assurer que les priorités portées dans le cadre du projet de territoire correspondent bien aux problématiques propres qui ont été identifiées au préalable, pour être en mesure de veiller in fine à la cohérence entre les actions financées par le CRTE et les objectifs préalablement arrêtés dans le projet de territoire. L'annexe à la circulaire du 20 novembre 2020 propose une liste non exhaustive d'indicateurs à l'appui de cet état des lieux écologique, tout en laissant aux territoires le libre choix des thèmes à explorer dans le cadre de cet exercice. Sur cette base et en tenant compte des données effectivement disponibles à l'échelle de chaque EPCI, nous avons souhaité proposer ce socle minimal de 13 indicateurs pour faire en sorte que l'état des lieux écologique initial interroge la situation du territoire au regard de chacun des principaux objectifs poursuivis par les politiques nationales de transition écologique. Il s'agit également de disposer d'une base de données homogène sur l'ensemble des territoires, de leur permettre de se situer en contextualisant leur situation au regard de moyennes et d'objectifs nationaux et locaux, afin d'aider à l'identification des forces, faiblesses et marges de progression du territoire. Enfin, ce socle est structuré conformément à la taxonomie européenne, déclinée également dans le cadre du budget vert, pour interroger chacun des 6 objectifs environnementaux : lutte contre le changement climatique; adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels; gestion de la ressource en eau; économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques; lutte contre les pollutions; Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les fiches suivantes détaillent chacun des 13 indicateurs constituant ce socle minimal.



Indicateur 1 : Émissions de gaz à effet de serre annuelles

Intitulé	Émissions de gaz à effet de serre annuelles
Définition	Émissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitant
Unité	Tonne d'équivalent CO ₂ - TeqCO ₂ /an Tonne d'équivalent CO ₂ par habitant - TeqCO ₂ /hab/an
Modalités de calcul	Pour définir les émissions de GES, se référer à l'outil Bilan GES Territoire de l'Ademe en privilégiant l'approche globale : https://www.bilans.ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0 Ou une méthode équivalente Pour les émissions par habitant, rapporter les émissions totales de CO ₂ du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Sources	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Limitation du changement climatique
Objectif stratégique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie nationale bas carbone (SNBC) : <ul style="list-style-type: none"> • valeur cible à 1,1 teqCO₂/hab d'ici 2050 • 40% émissions GES globales en 2030 / 75% en 2050 (par rapport à 1990) • 35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / 80% en 2050 (par rapport à 1990) • 50% émissions GES du secteur agricole en 2050 (par rapport à 2015) • 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 • 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100% de bâtiments neutres)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADET, PCAET, etc.)	Objectifs PCAET : réduire de 35% les émissions de GES du territoire d'ici 2050 par rapport à 2015 et compenser un maximum d'émissions résiduelles grâce aux potentiels de stockage des terres agricoles et de la forêt : <ul style="list-style-type: none"> • Remplacer 60% des véhicules actuels vers des véhicules décarbonés (bioGNV, électrique ou hydrogène suivant les besoins et les possibilités • Aller vers de nouvelles pratiques agricoles, moins émettrices de gaz à effet de serre et permettant une augmentation du stock de carbone (agroforesterie, plantation de haies, maintiens des cultures, etc.), en lien avec le Projet Alimentaire Territorial • L'ensemble des actions de réduction des consommations énergétiques, tous secteurs confondus, permettront de réduire les émissions de GES associées.

Etat des lieux et ambition du territoire

Constaté 2015	Constaté 2020	Objectif 2026
Émissions de GES annuelles du territoire (TeqCO ₂ / an) = 233 ktCO ₂ e / an*	Données 2018 disponibles : 228 ktCO ₂ e / an	220 ktCO ₂ e
Émissions de GES annuelles par habitant (TeqCO ₂ / an / hab) = 16,8 ktCO ₂ e / an / hab*	INSEE 2018 = 17 767 habitants soit : 16,5 ktCO ₂ e / an / hab	A population constante : 15,9 ktCO ₂ e / an / hab Si on modélise l'évolution de la population en 2026 (perte moyenne de 0,4% de la population par an, soit 13 332 habitants en 2026) : 16,5 ktCO ₂ e / an / hab

Indicateur 2 : Consommation énergétique finale annuelle

Intitulé	Consommation énergétique finale annuelle
Définition	Consommation énergétique finale du territoire, tous types (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon combustion minérale fossile) et tous secteurs (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport) confondus, totale et par habitant
Unité	GWh / an MWh / hab / an
Modalités de calcul	Somme des consommations réelles d'énergie des utilisateurs finaux sur le territoire, y compris les consommations d'électricité et de chaleur qui sont des énergies secondaires. Pour la consommation par habitant, rapporter la consommation d'énergie totale du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Sources	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Réduire la consommation finale d'énergie
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) <ul style="list-style-type: none"> Baisse de la consommation finale d'énergie de 16,5% en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4% par rapport à 2018) Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Réduire de 51% les consommations énergétiques du territoire à horizon 2050 par rapport à 2015 Transport : -56% (mobilités alternatives pour les déplacements pendulaires, 60% de véhicules basse consommation d'ici 2050, solutions alternatives pour le transport de marchandises, etc.) Résidentiel : -52% (rénover 80% du parc résidentiel en résidences principales au niveau BBC, priorité sur les logements datant d'avant 1970 (157 maisons/an et 3 petits collectifs/an), construction de l'ensemble des nouveaux logements au niveau BBC, sensibilisation, etc.) Industrie : -40% (démarche éco conception et d'écologie industrielle et territoriale) Tertiaire : -42% (rénovation thermique de 75% des structures tertiaire (1700 m² /an)) Agriculture : -30%
Données de référence	Le diagnostic du PCAET de 2015 indique une moyenne nationale de la consommation énergétique finale de 24 MWh / hab. Ces chiffres sont en cohérence avec le rapport du MTE 2020 "chiffres clés de l'énergie», page 39 : 2,3 tep / hab (tonne équivalent pétrole) soit environ 23 MWh / hab.

Etat des lieux et ambition du territoire

Constaté 2015	Constaté 2020	Objectif 2026
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an) 393 GWh / an*	385 GWh / an	367 GWh / an
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh / an / habitant) 28 MWh / an / hab*	28 MWh / an / hab	À population constante : 26,6 MWh / an / hab Selon modélisation de l'évolution de la population en 2026 (perte moyenne de 0,4% de la population par an, soit 13 332 habitants en 2026) : 27,5 MWh / an / hab

*les données 2015 sont reprises des données ORCAE et non celles tirées du diagnostic du PCAET (410 GWh / an, soit 30 MWh / hab / an, obtenue selon des méthodes de calcul et de récolte de données différentes), afin d'homogénéiser les données sur une seule méthodologie.

Indicateur 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

Intitulé	Production annuelle d'énergie renouvelable
Définition	Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues et selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants. La production d'électricité d'origine hydraulique est suivie à part pour éviter l'effet statistique écrasant des grandes installations hydroélectriques par rapport aux autres ENR.
Unité	MWh/an
Modalités de calcul	<p>Somme de la production d'énergie renouvelable par filière et par type d'énergie (électricité, chaleur, biométhane et biocarburants) :</p> <p>ELECTRICITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • éolien terrestre • solaire photovoltaïque et thermodynamique • biomasse solide • biogaz • géothermie <p>Hors hydroélectrique</p> <p>CHALEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • biomasse solide • pompes à chaleur • géothermie • solaire thermique • biogaz <p>BIOMETHANE / BIOCARBURANTS</p> <p>Par convention, 50% de la chaleur produite par l'incinération des déchets est considérée issue de déchets urbains renouvelables (source DGEC, dans ses bilans). L'électricité produite par cogénération via incinération des déchets en mélange compte pour 50% comme une énergie renouvelable (biomasse solide). Les pompes à chaleur prise en compte sont les pompes à chaleur eau/eau, sol/eau, sol/sol avec une efficacité énergétique $\geq 126\%$ (PAC basse température) et une efficacité énergétique $\geq 111\%$ (PAC moyenne ou haute température) (exigences du crédit d'impôt pour la transition énergétique 2018). La cogénération à partir d'énergie fossile n'est pas prise en compte. La production annuelle d'énergie hydroélectrique sur le territoire est comptabilisée à part.</p>
Sources	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Augmenter la production d'énergie renouvelable
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production de biogaz à hauteur de 24 à 32 TWh en 2028 (4 à 6 fois la production de 2017) • Production de chaleur renouvelable : 196 TWh en 2023 ; 218 à 247 TWh en 2028 • Capacités de production d'électricité renouvelables installées : 73,5 GW en 2023, soit + 50 % par rapport à 2017 ; 101 à 113 GW en 2028, soit x2 par rapport à 2017
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	<p>Objectif PCAET : atteindre une production d'énergie d'origine renouvelable de l'ordre de 195 GWh à horizon 2050 et viser 97% d'autonomie énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bois : 31 GWh • PV : 68 GWh (équiper les toitures des particuliers, des entreprises, les parkings et espaces délaissés). • Eolien : 56 GWh (correspondant aux projets de Gipy/Noyant et d'Ygrande) • Solaire thermique : produire 1GWh en 2050 • Géothermie : 22 GWh • Méthanisation : 14 GWh • Récupération chaleur fatale : 2GWh
Données de référence	<p>Selon le rapport du MTE 2020 "chiffres clés de l'énergie" :</p> <p>En 2019, la production primaire d'énergies renouvelables s'élève à 320 TWh. Les principales filières restent la biomasse solide (37,1 %), l'hydraulique renouvelable (18,0 %), l'éolien (10,8 %), les pompes à chaleur (9,9 %) et les biocarburants (9,6 %).</p>

Etat des lieux et ambition du territoire

Constaté 2015	Constaté 2020	Objectif 2026
Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (MWh / an)		
51 GWh / an	53 GWh / an	136 GWh / an
Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh / an)		
0	0	0

**les données 2015 sont reprises des données ORCAE et non celles tirées du diagnostic du PCAET (68 GWh / an).*

Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Intitulé	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
Définition	Part des surfaces d'exploitations agricoles certifiée agriculture biologique (AB) ou en conversion dans le total des SAU du territoire
Unité	% de surface agricole utile
Modalités de calcul	Somme des surfaces (en SAU) exploitées selon le label agriculture biologique (certifiée ou en conversion) rapportée au total des SAU du territoire
Sources	Agence bio DRAAF/DDTM
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique Gestion de la ressource en eau Biodiversité
Politique publique	Agriculture et alimentation durable
Objectif stratégique	Développement de l'agriculture biologique
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie "De la Ferme à la Fourchette" (F2F) UE ; Plan ambition bio - Loi Egalim : - 15% de SAU affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ; 30% en 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADET, PCAET, PAT.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	Au niveau national : <ul style="list-style-type: none"> • Valeur limite France métropolitaine = valeur moyenne des surfaces labellisées AB en 2016, soit 5,7% de la SAU • Valeur 2019 = 8,5% de la SAU labellisée AB, soit un doublement des surfaces en bio par rapport à 2014

Etat des lieux et ambition du territoire

Constaté 2015	Constaté 2020	Objectif 2026
SAU totale du territoire (ha) 54 098 ha (données DRAAF)	Constaté 2017 : 53 833 ha (données DRAAF)	Conserver voire augmenter la part de SAU
SAU certifiée AB ou en conversion (ha) 3 679 ha engagés 764 ha en conversion (données DRAAF)	4 251 ha engagés 137 ha en conversion	4 500 ha engagés 100 ha en conversion
Part de la SAU du territoire en bio (%) Soit 6.8% de la surface du territoire engagés en AB	7.9 % de la surface du territoire engagés en AB	8.4 % de la SAU engagés en agriculture biologique

Indicateur 5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Intitulé	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
Définition	Proportion des déplacements domicile-travail effectués selon un mode de déplacement actif, i.e faisant appel à l'énergie musculaire telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc ; ou en transport en commun
Unité	%
Modalités de calcul	La part des transports en commun et en mode actif dans les déplacements domicile-travail doit être calculée en divisant le nombre de trajet domicile travail effectué sur le territoire en utilisant les transports en commun ou les modes actifs en tant que principal moyen pour se rendre au travail (numérateur), par tous les trajets pour se rendre au travail, quel que soit le mode (dénominateur). Le résultat doit être ensuite multiplié par 100 et exprimé en pourcentage. Dans le cas où plusieurs modes sont utilisés, l'indicateur doit refléter le principal mode de déplacement, en fonction soit de la durée du trajet avec le mode en question, soit de la distance parcourue en utilisant ce mode.
Sources	INSEE (Recensement population - déplacement domicile travail) - données communales à agréger
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	SNBC : 0 émission liées à la mobilité en 2050 Loi d'orientation des mobilités (LOM): <ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 37,5% les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030 • Interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040 • Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	La totalité des personnes travaillant sur leur commune de résidence utilise un mode de déplacement doux (vélo, marche) au lieu de la voiture 50% des personnes travaillant sur une commune différente de leur lieu de résidence utilisent les transports en commun au lieu de la voiture et les 50% restant le covoiturage
Données de référence	

Etat des lieux et ambition du territoire

Constaté 2015	Constaté 2020	Objectif 2030
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile travail (%)	6,7% des déplacements en vélo, transport en commun ou marche à pied 10,3% travail à domicile 83,1% en voiture, camion, fourgonnette et 2 roues.	10% des actifs se rendant au travail en vélo/marche/covoiturage/bus en 2030

Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Intitulé	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
Définition	Longueur des voies de pistes cyclables en site propre ou voies vertes sur le territoire
Unité	km
Modalités de calcul	Somme des longueurs de voies cyclables en site propre et voies vertes. Les voies cyclables qui existent de chaque côté de la même route doivent être comptées séparément et il convient de multiplier par 2 la longueur des pistes bi-directionnelles.
Sources	https://amenagements-cyclables.fr/ https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/ DREAL / DDTM
Périodicité	infra-annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	LOM: • Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADET, PCAET, etc.)	Les moyens financiers actuels des collectivités ne permettent pas, à ce jour, de se contraindre à des objectifs à atteindre. Des réflexions seront menées.
Données de référence	

Etat des lieux et ambition du territoire

Constaté 2009	Constaté 2020	Objectif 2026
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)		

Indicateur 7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé

Intitulé	Population située dans une zone à risque naturel élevé
Définition	Part de la population dans une zone à risque naturel fort ou très fort
Unité	%
Modalités de calcul	Part, dans la population totale du territoire, de la population résidant dans une zone classée à risque naturel fort ou très fort, au sens notamment des plans de prévention des risques, des cartes TRI (territoires à risques importants d'inondations) et des porter à connaissance Les risques naturels pris en compte sont : <ul style="list-style-type: none"> • Les inondations, y compris par submersion marine • Les mouvements de terrain, ce qui englobe les cavités souterraines, les glissements de terrain et les éboulements rocheux
Sources	Fichiers fonciers du Cerema accessibles sur le site datafoncier.cerema.fr (informations à la parcelle sur la population d'un territoire) à croiser avec Fichiers des zones d'aléas forts et très forts des cartographies de PPR, TRI, PAC - disponibles auprès des DDT
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Adaptation au changement climatique
Politique publique	Prévention des risques
Objectif stratégique	Réduire la vulnérabilité vis-à-vis de ces risques naturels ou a minima veiller à ne pas l'accroître, faire émerger des opportunités
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Baisse de la vulnérabilité, ou a minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	Voir les PGRI et SLGRI
Données de référence	

Etat des lieux et ambition du territoire

Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%)	NC	NC

Indicateur 8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Intitulé	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
Définition	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.
Unité	%
Modalités de calcul	Rapport entre le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution et le volume d'eau consommé, soit $100 - \frac{\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)}}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)}} \times 100$ Voir fiche détaillée sur https://www.services.eaufrance.fr/docs/indicateurs/P104.3_fiche.pdf
Sources	Observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) – indicateur P 104.3 Voir en lien avec les agences de l'eau.
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Réduire les consommations d'eau
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 issu de l'engagement
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	Les SIVOM contactés : <ul style="list-style-type: none"> • SIVOM Rive Gauche Allier : programme d'investissement annuel dans le cadre du renouvellement des réseaux avec un projet de sectorisation (pose de compteurs intermédiaires sur les canalisations structurantes afin d'être en mesure de déceler rapidement toute anomalie) • SIVOM Nord Allier : pas de stratégie long terme, réparation des fuites au moment où elles sont détectées.
Données de référence	Voir dernier rapport SISPEA : https://www.services.eaufrance.fr/docs/synthese/rapports/Rapport_Sispea_2017_VF.pdf Le volume de pertes en eau par fuite sur le réseau (qui inclut la partie des branchements avant compteur) est de l'ordre de 20% du volume introduit dans le réseau de distribution (c'est-à-dire la somme des volumes produits et volumes importés). Ici, le taux de fuite des SIVOM est calculé sur la base du rendement (ratio eau pompée/eau vendue). Le taux de fuite correspond donc à 100 - % de rendement.

Etat des lieux et ambition du territoire

Constaté 2016	Constaté 2020	Objectif 2026	
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)			Pas d'objectifs court ou long terme. Le SIVOM RGA maille son réseau d'eau avec plus de compteurs pour détecter plus rapidement des fuites. Sinon, les réparations se font au coup par coup dès que des anomalies sont repérées
SIVOM Rive Gauche Allier : 20,9% SIVOM Nord Allier : 15,45%	SIVOM Rive Gauche Allier : 8,7% SIVOM Nord Allier : 13,33 %		

Indicateur 9 : Part des cours d'eau en bon état écologique

Intitulé	Part des cours d'eau en bon état écologique
Définition	Proportion des cours d'eau de surface dont l'état écologique est bon ou très bon
Unité	%
Modalités de calcul	Nombre de masses d'eau en bon état et très bon état écologique comprises dans le territoire sur le nombre total de masses d'eau du territoire. (Une masse d'eau est comprise dans le territoire si plus de 1% de la masse d'eau est dans le territoire)
Sources	Données de la dernière évaluation de l'état des eaux DCE publiée sur le site internet de l'agence de l'eau (Données masse d'eau par masse d'eau)
Périodicité	L'évaluation de l'état des eaux est publiée tous les 6 ans lors de l'état des lieux DCE du bassin
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Restaurer les milieux aquatiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Directive-cadre sur l'eau
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	

Etat des lieux et ambition du territoire

Constaté 2013	Constaté 2019	Objectif 2026
Part des cours d'eau en bon état écologique (%) Bon état La Gueze et Le Vezen *	Moyen pour Le Bandais, La Bieudre, Le Douzenan, L'Aumance, et Le Lagrillère, repoussés à 2021 *	Médiocre pour La Burge, et La Queune dont les objectifs de bon état sont repoussés à 2027 *

*pas d'objectifs chiffrés dans le cadre des PCAET, uniquement des objectifs qualitatifs sur des cours d'eau entiers.

1 Avant-dernier état des lieux DCE disponible

2 Dernier état des lieux DCE disponible.

3 Possibilité de reprendre l'objectif de bon état écologique à échéance 2027 posé par le projet de SDAGE 2022-2027.

Indicateur 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Intitulé	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
Définition	Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), y compris gravats, collectés annuellement sur le territoire, rapportée au nombre d'habitants
Unité	Kg / hab / an
Modalités de calcul	Le résultat est obtenu par cumul des tonnages collectés par les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et celui des collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul. Pour la production par habitant, la production totale du territoire est rapportée à la population légale au sens de l'INSEE.
Sources	Base SINOE Ademe
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques
Politique publique	Économie circulaire et circuits courts
Objectif stratégique	Réduire la production de déchets
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire: <ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 15% de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 • Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 • Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 • Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale • Réduire de 30% les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010; et de 50% en 2025 • Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	Au niveau national, la production de DMA est de 581 kg/hab en 2017. Hors gravats, la production de DMA est de 526kg/hab. (Source : Ademe, janvier 2021 : La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2017)

Etat des lieux et ambition du territoire

Constaté 2010 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026
Tonnage annuel de DMA dont gravats collectés par habitant (kg/hab/an) Le territoire étant sur 3 SICTOM, il est très complexe d'obtenir des données uniquement sur le territoire de la CCBB.		
Pas de données territoriales disponibles	Travail sur le compostage individuel et collectif, les démarches 0 déchets	
Tonnage annuel de DMA hors gravats collectés par habitant (kg/hab/an) Le territoire étant sur 3 SICTOM, il est très complexe d'obtenir des données uniquement sur le territoire de la CCBB.	Idem	/

Indicateur 11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Intitulé	Inventaire territorial d'émissions de polluants
Définition	Suivi annuel de la qualité de l'air au regard des émissions de polluants que sont les SO ₂ , NO _x , COVNM, PM _{2,5} , et NH ₃
Unité	t
Modalités de calcul	Calcul à effectuer selon la méthode PCIT définie au niveau national
Sources	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre les pollutions
Politique publique	Prévention des risques et santé environnementale
Objectif stratégique	Réduire les émissions de polluants atmosphériques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017): réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005 <ul style="list-style-type: none"> • SO₂ (objectifs : 2020 = -55% / 2025 = -66% / 2030 = -77%) • Nox (2020 = -50% / 2025 = -60% / 2030 = -69%) • COVNM (2020 = -43% / 2025 = -47% / 2030 = -52%) • PM_{2,5} (2020 = -27% / 2025 = -42% / 2030 = -57%) • NH₃ (2020 = -4% / 2025 = -8% / 2030 = -13%)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADET, PCAET, etc.)	Réduire les émissions de GES de 35% par rapport à 2015, quelque soit le secteur d'émission (résidentiel, transport, etc.).
Données de référence	<p>Par secteur :</p> <p>Résidentiel : 15 kt CO₂e Tertiaire : 3 kt CO₂e Transport de personnes : 22 kt CO₂e Transport de marchandises : 25 kt CO₂e Industrie : 3 kt CO₂e Agriculture : 169 kt CO₂e Déchets : 0 kt CO₂e Soient 237 kt CO₂e émises par le territoire en 2015 selon le diagnostic du PCAET.</p> <p>Par polluant émis en 2015 par le territoire (données ORCAE) :</p> <p>COVNM : 203 t NH₃ : 1 505 t NO_x : 275 t PM₁₀ : 161 t PM_{2.5} : 96 t SO_x : 9 t</p>

Etat des lieux et ambition du territoire

Constaté 2015 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026
Émissions annuelles de SO ₂ du territoire (t) - 9 (t)	7 (t)	6 (t)
Émissions annuelles de Nox du territoire (t) - 275 (t)	236 (t)	211 (t)
Emissions annuelles de COVNM du territoire (t) - 203 t	176 t	178 t
Emissions annuelles de PM _{2,5} du territoire (t) - 96 t	85 t	79 t
Emissions annuelles de NH ₃ du territoire (t) - 1 505 t	1 448 t	1363 t

*les données 2015 sont reprises des données ORCAE et non celles tirées du diagnostic du PCAET (bilan 2016 ATMO : 7 t (SO₂) et 263 t (NO_x)).

Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels

Intitulé	Fragmentation des milieux naturels
Définition	L'indicateur de fragmentation des espaces naturels mobilise la méthode de la taille effective de maille (méthode CUT ou CBC). Cette méthode qualifie la fragmentation du paysage et se base sur la probabilité que deux points choisis au hasard sur un territoire ne soient pas séparés par une barrière (route ou zone urbanisée par exemple), ce qui peut être interprété comme la possibilité que deux animaux de la même espèce puissent se rencontrer sur le territoire sans avoir à franchir un obstacle. La valeur de l'indicateur diminue avec un nombre croissant de barrières sur le territoire.
Unité	Km ² varie entre 0 (quand le territoire est totalement couvert par des infrastructures de transport et/ou des zones urbanisées, c'est-à-dire entièrement fragmenté) et la superficie totale du territoire d'étude d'Atotal (quand le territoire d'étude est sur un seul tenant non fragmenté).
Modalités de calcul	Somme des carrés des surfaces de l'ensemble des patches du territoire d'étude (c'est-à-dire des morceaux d'espaces naturels non fragmentés) rapporté à la surface totale du territoire d'étude.
Sources	Base de données sur l'occupation des sols pour identifier les espaces naturels et les éléments fragmentant : CORINE Land Cover) à croiser avec la BD Carto de l'IGN pour les autres éléments fragmentant (routes, voies ferrées, canaux...) Mise à disposition par le CEREMA – sous réserve
Périodicité	CORINE Land Cover : Tous les 6 ans environ. (D'autres base de données d'occupation des sols à fréquence de mise à jour plus élevée pourraient être utilisées, comme OSO par exemple) BD Carto de l'IGN : mise à jour régulièrement et quasiment en continu
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection des espèces
Politique publique	Préservation de la biodiversité, Trame verte et bleue
Objectif stratégique	Restaurer et renforcer la biodiversité végétale et animale via les continuités écologiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Action 39 du Plan biodiversité de 2018 : Viser la résorption de 20 des principaux points noirs (obstacles aux continuités écologiques) identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRADDET maintenant)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	Rapport environnemental : Des contraintes aux déplacements terrestres localisés principalement dans le Sud du territoire, avec trois axes routiers majeurs, ainsi qu'une voie ferrée. Une ligne à haute-tension impactant les déplacements aériens d'ouest en est. Des obstacles à l'écoulement centré sur la Queune. Un territoire soumis à une fragmentation linéaire, mais qui possède une tâche urbaine relativement restreinte ; permettant d'avoir des espaces perméables et des espaces relais contribuant à la perméabilité du territoire.

Etat des lieux et ambition du territoire

Constaté 2009	Constaté 2020	Objectif 2026
Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km ²) Non calculé dans le cadre des PCAET		Restauration d'une zone humide Diagnostic sur le bassin de l'Oeil et de l'Aumance

Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Intitulé	Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers
Définition	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)
Unité	ha
Modalités de calcul	Somme des consommations annuelles d'espaces NAF sur les communes du territoire
Sources	Fichiers fonciers - données fiscales retraitées par le CEREMA https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/basesdonnees/les-fichiers-fonciers
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
Politique publique	Lutte contre l'artificialisation des sols
Objectif stratégique	Réduire le rythme d'artificialisation des sols
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	<p>Lié à la stratégie de maintien voire de développement de la capacité de stockage carbone du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terres agricoles = 14 287 ha, soit 19% de la superficie du territoire (données 2018 Corine Land Cover) • Prairies : 49 604 ha soit 66% de la superficie du territoire (données 2018 Corine Land Cover) • Forêts : 9 023 ha • Haies : 1 205 ha <p>Le territoire séquestre 21 146 ktCO₂e grâce à l'ensemble de ces surfaces. Ne pas réduire l'activité agricole, mais profiter des atouts de ce secteur en termes de développement du stockage carbone pour compenser les émissions résiduelles de l'agriculture.</p>
Données de référence	A l'appui des données issues du « Portail artificialisation des sols » alimenté par l'État, il apparaît qu'entre 2009 et 2018, près de 184 hectares d'espaces agricoles, naturels et forestiers ont été consommés, soit 0,25% du territoire artificialisé.

Etat des lieux et ambition du territoire

Constaté 2009	Constaté 2018	Objectif 2026
Consommation annuelle d'espaces 0,028% par an 0,25 % entre 2009 et 2018	0,028% par an 0,25 % entre 2009 et 2018	Volonté de ne pas se fixer d'objectifs mais de rechercher systématiquement des alternatives à des projets d'artificialisation
NAF (ha) 20,5 ha par an 184 ha entre 2009 et 2018	20,5 ha par an 184 ha entre 2009 et 2018	/

Annexe 2

Orientations stratégiques

Objectifs opérationnels Indicateurs d'évaluation

Les fiches projet sont répertoriées en annexe 3 par axe stratégique



Axe 1. Un écosystème qui soutient et renforce l'économie locale, ses entreprises et l'emploi.

1.1. Accompagner les porteurs de projet, soutenir la création, la structuration, la transmission et la reprise d'entreprises, ainsi que la création et pérennisation d'emplois.

Objectifs opérationnels

- Renforcer la politique d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet de création, de transmission et de reprise d'activités économiques.
- Accompagner les acteurs économiques dans leur professionnalisation, la structuration de leur offre et l'évolution des pratiques de production et de commercialisation.
- Favoriser l'accès des acteurs économiques au foncier et à l'immobilier d'entreprise.
- Accompagner les employeurs dans leurs démarches de recrutement et de prévention de la désinsertion et favoriser l'insertion professionnelle des habitants, notamment des plus jeunes et des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes accueillies et accompagnées : porteurs de projets, entreprises.
- Diversité de l'offre d'accompagnement (partenaires).
- Nombre d'entrepreneurs accompagnés dans leurs projets d'immobilier d'entreprise.
- Évolution du taux d'occupation des locaux et terrains communaux et communautaires.
- Nombre d'actions d'accompagnement des employeurs dans leurs démarches de recrutement.
- Nombre de personnes privées durablement d'emploi accompagnées.
- Nombre d'employeurs et de salariés accompagnés dans le cadre de démarches de désinsertion professionnelle.

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

1.1.1 - Renforcer la politique d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet de création, de transmission et de reprise d'activités économiques

1.1.2 - Accompagner les acteurs économiques dans leur professionnalisation, la structuration de leur offre et l'évolution des pratiques de production et de commercialisation

1.1.3 - Favoriser l'accès des acteurs économiques au foncier et à l'immobilier d'entreprise

1.2. Valoriser les productions locales et favoriser les circuits courts.

Objectifs opérationnels

- Avoir une meilleure connaissance des productions locales (consommables, matières premières, etc.).
- Faire connaître les productions locales.
- Valoriser les produits locaux tout en limitant les déplacements.
- Identifier, caractériser et mesurer les ressources locales dont la valorisation et la préservation pourraient être une source de création d'activités et d'emplois.
- Accompagner et soutenir les initiatives de création d'activités de préservation et de valorisation des ressources locales.
- Renforcer l'ancrage territorial des activités économiques (liens forts entre l'entreprise et le territoire : pour la production et/ou la vente de ses biens et services).
- Limiter les intermédiaires et augmenter la valeur ajoutée pour le producteur.

Indicateurs de suivi

- Evolution du nombre d'entreprises ayant mis en place des services de vente directe ou de distribution en circuit-court.
- Evolution du nombre d'entreprises à fort ancrage territorial.
- Estimer le % de produits durables, de qualité et bio/ cantine
- Nombre d'ateliers collectifs de travail, réalisés

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

1.2.1 - Les outils de la valorisation des productions locales et du développement des circuits courts

1.2.2 - Créer des conditions pour développer des activités économiques qui préservent et s'appuient sur les ressources locales

1.3. Favoriser les échanges et la coopération entre acteurs économiques du territoire ainsi que leurs liens avec les acteurs locaux (communes, habitants, associations).

Objectifs opérationnels

- Création d'un organe de coopération entre acteurs économiques et locaux.
- Favoriser l'interconnaissance et la coopération entre entreprises et employeurs locaux.
- Favoriser l'interconnaissance et la coopération entre les entreprises locales et les autres acteurs locaux : communes, habitants et associations.
- Favoriser l'ancrage territorial

Indicateurs de suivi

- Nombre d'événements favorisant l'interconnaissance locale
- Nombre de projets de coopération entre entreprises locales (réponses à AO, évènements, autres).

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

1.3.1 - Création et animation d'un organe d'animation, de coordination et de coopération entre acteurs économiques locaux (Comité Local pour l'Emploi et le Développement Socio-économique)

1.4. Accompagner les employeurs dans leurs démarches de recrutement et de prévention de la désinsertion et favoriser l'insertion professionnelle des habitants, notamment des plus jeunes et des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Objectifs opérationnels

- Renforcement de la mobilisation des dispositifs du droit commun en faveur de l'emploi, l'insertion, la formation, la santé et le bien-être au travail.
- Expérimentation d'outils et de démarches à l'échelle locale avec la mobilisation des parties prenantes.
- Impulser une volonté de coopération sur l'accompagnement à la prévention de la désinsertion entre santé et activité professionnelle

Indicateurs de suivi

- Création de l'EBE
- Nombres de PPDE intégrés par l'EBE
- Nombre de réunions du CLE
- Diversité des membres du CLE

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

1.4.1 - Outiller le territoire pour accompagner les employeurs dans leurs démarches de recrutement et pour soutenir le retour à l'emploi des plus jeunes et des personnes les plus éloignées de l'emploi.

1.4.2 - Le Bocage Bourbonnais, un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations.

2.1. Valoriser les bourgs et soutenir leur revitalisation en veillant à renforcer le maillage et l'équilibre territorial.

Objectifs opérationnels

- Mettre en place une stratégie de revitalisation des centres bourgs à l'échelle intercommunale qui s'appuie et valorise les spécificités de chaque bourg tout en renforçant le maillage territorial.
- Accompagner les communes dans leurs projets visant à améliorer l'habitabilité des centres-bourgs : rénovation des logements, aération du tissu urbain, création d'espaces collectifs et/ou végétalisés.
- Mettre en place une stratégie foncière à l'échelle intercommunale afin de reconverter et de valoriser le bâti et le foncier délaissé.

Indicateurs de suivi

- Nombre de communes impliquées dans la démarche : études lancées, projets de revitalisation de centre-bourg lancés.
- Évolution de la vacance (logements, locaux commerciaux et artisanaux, foncier) en centre-bourg.
- Évolution des principales problématiques identifiées pour chaque bourg : suivi des principaux indicateurs.

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

- 2.1.1 - Mise en œuvre de projets de revitalisation
- 2.1.2 - Aménagement des bourgs : aménagement des espaces publics
- 2.1.3 - Aménagement des bourgs : restauration et valorisation du patrimoine architectural
- 2.1.4 - Reconversion et de valorisation de l'immobilier et du foncier délaissé : stratégie foncière
- 2.1.5 - Reconversion et de valorisation de l'immobilier et du foncier délaissé : Réhabilitation ou reconversion de bâtiments

2.2. Structurer une offre de logements attractive, qui s'adapte aux besoins actuels et futurs de la population, et qui prend en compte les évolutions des modes d'habiter.

Objectifs opérationnels

- Mettre en place une stratégie d'adaptation et de requalification de l'habitat à l'échelle intercommunale.
- Lutter contre la vacance et la dégradation, voire l'insalubrité, des logements.
- Diversifier et requalifier l'offre de logements locatifs, notamment à loyer modéré.

Indicateurs de suivi

- Evolution du nombre de logements insalubres.
- Evolution du nombre de résidences secondaires.
- Nombre de projets de rénovation de logements publics et privés.
- Nombre de logements privés soutenus financièrement.
- Evolution du déploiement des dispositifs Habiter Mieux et SPPEH.

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

- 2.2.1 - Mise en place d'une stratégie intercommunale en matière d'habitat
- 2.2.2 - Adaptation et renforcement de l'offre de logements : Rénovation et création de logements communaux locatifs
- 2.2.3 - Adaptation et renforcement de l'offre de logements : Rénovation du parc de logements privés et social
- 2.2.4 - Adaptation et renforcement de l'offre de logements : Développement de nouveaux logements communaux (création de lotissements, viabilisation de terrains)

2.3. Structurer une offre de mobilité diversifiée, qui répond aux besoins des plus jeunes et des personnes dépendantes et/ou isolées et qui promeut les mobilités actives.

Objectifs opérationnels

- Mieux communiquer sur les différentes solutions de transport existantes.
- Poursuivre la mise en place de solutions alternatives à l'autosolisme (lignes de bus, la gratuité du TAD, covoiturage, ...) et développer la multimodalité afin d'améliorer l'accessibilité aux solutions de transport.
- Adapter l'offre de transports aux besoins des personnes dépendantes (seniors, PMR, socialement fragiles, sans véhicule et/ou sans permis, jeunes et enfants pour les activités, ...).
- Développer des pistes cyclables notamment dans les polarités pour relier les secteurs périphériques au centre bourg et renforcer les liaisons cyclables entre les bourgs.
- Valoriser le réseau de chemins pédestres

Indicateurs de suivi

- Évolution de la fréquentation du TAD et des lignes régulières par type de public.
- Cartographie des pistes cyclables identifiées sur le territoire.
- Évolution du maillage d'offre de solutions alternatives à l'autosolisme : services et solutions présentes par commune.

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

2.3.1 - Adaptation et renforcement de l'offre de mobilité

2.3.2 - Développement de la multimodalité et des mobilités actives

2.4. Assurer l'accès aux services de proximité, la préservation des commerces et des équipements.

Objectifs opérationnels

- Renforcement de l'attractivité des centres-bourg par le maintien des services, équipements et commerces de proximité.
- Construction d'une stratégie à l'échelle intercommunale (quel besoin pour quelle localisation : quoi et où ?) en tenant compte de l'étendue du territoire et des problèmes de mobilité. Renforcement de l'attractivité des centres-bourg par la création de nouveaux services, équipements et commerces de proximité en fonction des besoins et du maillage territorial.
- Amélioration des conditions de fréquentation des centres bourgs : accessibilité, stationnement, espaces publics.

Indicateurs de suivi

- Évolution du nombre de commerces par typologie par commune.
- Évolution de la distance parcourue par les habitants pour accéder à des services de proximité.
- Évolution du taux de vacance des locaux commerciaux.
- Évolution du taux de couverture en infrastructures de téléphonie et internet.

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

2.4.1 - Améliorer et renforcer les équipements communaux et communautaires : Création de nouveaux équipements

2.4.2 - Améliorer et renforcer les équipements communaux et communautaires : Restructuration et amélioration d'équipements

2.4.3 - Améliorer et renforcer les équipements communaux et communautaires : Travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics

2.4.4 - Innover pour renforcer le maillage territorial en matière de services et de commerces

2.4.5 - Améliorer les infrastructures de télécommunications : téléphonie, haut débit, fibre

Axe 3. Un territoire animé, qui sait valoriser ses différents atouts et les rendre accessibles pour ses habitants et visiteurs.

3.1. Affirmer l'identité Bocage Bourbonnais par la valorisation du paysage et du patrimoine bâti, naturel et immatériel pour faciliter son appropriation par la population locale et l'ensemble des forces vives.

Objectifs opérationnels

- Soutenir et promouvoir les initiatives en matière de préservation, de valorisation et de sensibilisation au paysage du bocage.
- Soutenir et promouvoir les initiatives en matière de préservation et de valorisation du patrimoine bâti, naturel et immatériel.
- Inciter les habitants à visiter leur territoire, à devenir des ambassadeurs de leur territoire.

Indicateurs de suivi

- Évolution du nombre d'activités et de la fréquentation des lieux pouvant accueillir des événements et animations.
- Évolution du nombre d'initiatives de préservation et de valorisation du patrimoine bâti, naturel et immatériel.
- Nombre-qualité des retours/commentaires du public, des communes et des acteurs socio-professionnels
- Nombre de brochures écoulées
- Nombre de clics sur les totems d'information touristique, les posts facebook et les différents sites (CDT/Office de tourisme/CCBB) et sur l'application de l'Office de tourisme.
- Nombre - qualité des partages/commentaires sur les réseaux sociaux

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

- 3.1.1 - Préserver, valoriser le patrimoine de l'art roman : Toitures, crépis, assainissement, peinture, mobilier, mise aux normes, sécurisation, conservation prévention
- 3.1.2 - Structuration et valorisation des sentiers et outils d'interprétation et pédagogiques
- 3.1.3 - Structurer et promouvoir les activités de pleine nature
- 3.1.4 - Restructuration du plan d'eau de Vieure

3.2. Structurer et promouvoir le tourisme local et le thermalisme.

Objectifs opérationnels

- Structurer l'offre touristique sur le territoire.
- Structurer des offres packagées qui valorisent et requalifient l'offre locale.
- Développer la promotion touristique sur tout le territoire.
- Affirmer la vocation touristique du territoire.
- Renforcer les outils de communication et de promotion du territoire.
- Accompagner les acteurs du tourisme (hébergeurs, offre de loisirs, restaurateurs) dans leur professionnalisation et la structuration et requalification de leur offre.

Indicateurs de suivi

- Évolution du référencement des sites de promotion du territoire.
- Évolution de la visibilité du territoire dans les médias et autres supports de communication à l'échelle régionale et nationale.
- Évolution de la fréquentation de l'office de tourisme et des sites touristiques
- Évolution des caractéristiques de l'offre d'hébergements et de loisirs

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

- 3.2.1 - Valorisation des sites touristiques par des événementiels culturels
- 3.2.2 - Développer une politique d'hébergements touristiques cohérente
- 3.2.3 - Développer les équipements touristiques grand public

3.3. Soutenir et renforcer les actions qui participent à l'animation territoriale, à la culture et au mieux-être.

Objectifs opérationnels

- Soutenir et promouvoir les initiatives en matière d'animation locale : culture, sport, sensibilisation à la préservation de l'environnement, santé et bien-être.
- Soutenir et promouvoir le bénévolat associatif,
- Favoriser la structuration d'un réseau permettant aux associations locales de communiquer sur leurs événements et de renforcer et mutualiser leurs outils et moyens.
- Promouvoir des actions d'animation territoriale toute l'année : travailler sur la saisonnalité.

Indicateurs de suivi

- Évolution du nombre et de la fréquentation des activités et/ou des événements grand public organisés par les associations locales.
- Évolution de la fréquentation des lieux pouvant accueillir des événements d'animation
- Participation aux événements liés aux différentes marques

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

3.3.1 - Promouvoir des actions de services et d'animation territoriaux

3.3.2 - Réfléchir territorialement à une stratégie culturelle

3.4. Favoriser la connaissance du territoire, de ses atouts et de ses services par les habitants et visiteurs.

Objectifs opérationnels

- Améliorer l'accès aux informations concernant l'offre de services, de commerces et d'animations locales.
- Optimisation des outils de communication existants : affichages et flyers, bulletins municipaux et communautaire, outils numériques.
- Former les acteurs touristiques et de l'accueil.

Indicateurs de suivi

- Évolution du référencement des sites de promotion du territoire.
- Évolution de la fréquentation des services publics locaux.

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

3.4.1 – Développement des outils de promotion du territoire

Axe 4. Un territoire soucieux de son environnement, qui s'adapte et qui agit face au changement climatique.

4.1. Préserver, améliorer et valoriser le cadre naturel, les ressources, la biodiversité et le paysage du Bocage Bourbonnais.

Objectifs opérationnels

- Le bocage : un patrimoine et un service environnemental à préserver et à valoriser.
- Accompagner les acteurs locaux pour une meilleure gestion des haies et des essences d'arbres à planter compte tenu des effets du changement climatique.
- Reconquête de la biodiversité, ordinaire et remarquable

Indicateurs de suivi

- Évolution du linéaire de haies bocagères.
- Nombre d'acteurs engagés dans un processus de transition écologique

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

- 4.1.1 - Outiller le territoire pour préserver les paysages et le cadre de vie
- 4.1.2 - Projet Alimentaire Territorial
- 4.1.3 Se réapproprier la nature comme une solution et non une contrainte

4.2. Favoriser la réduction et la valorisation des différents types résidus et de déchets.

Objectifs opérationnels

- Apporter une valorisation à valeur-ajoutée des déchets et de résidus des activités de production, d'artisanat, etc.
- Réduire la part de biodéchets et de déchets verts, favoriser leur valorisation localement.
- Favoriser la création de filières de valorisation de déchets.

Indicateurs de suivi

- Évolution des volumes de biodéchets traités par les SICTOM.
- Évolution du nombre de composteurs.
- Nombre de commerces et d'artisans proposant des alternatives aux emballages à usage unique.
- Nombre de projets de valorisation de déchets et de résidus.

Liste des fiches actions et projets

- 4.2.1 - Favoriser la réduction et la valorisation des différents types de résidus et de déchets des entreprises
- 4.2.2 Favoriser la réduction et la valorisation des différents types de résidus et de déchets domestique

4.3. Accompagner les transitions écologiques des productions agricoles et des activités d'exploitation des ressources naturelles.

Objectifs opérationnels

- Mettre en place des outils d'accompagnement adaptés aux spécificités du territoire.
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour des démarches de transition écologique des activités d'exploitation des ressources naturelles et des productions agricoles.
- Valoriser le rôle des activités agricoles et d'exploitation des ressources naturelles dans la préservation du cadre de vie et du patrimoine naturel locaux.

Indicateurs de suivi

- Évolution du nombre d'exploitations agricoles ou d'autres activités en lien avec l'exploitation des ressources naturelles engagées dans une démarche de transition ou des pratiques éco-responsables.
- Évolution du nombre d'acteurs volontaires pour s'engager dans une démarche de transition écologique de leur activité.

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

- 4.3.1 - Accompagner les transitions écologiques des productions agricoles et des activités d'exploitation des ressources naturelles

4.4. Favoriser la sobriété en eau, en énergie, en foncier, en équipements.

Objectifs opérationnels

- Accompagner les acteurs locaux dans la réduction de leurs consommations en eau, en énergie, en foncier.
- Rénover les bâtiments publics communaux et intercommunaux.
- Mettre en place une stratégie intercommunale en matière de suivi et de promotion de l'offre immobilière et du foncier.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'audits énergétiques réalisés.
- Nombre d'équipements publics rénovés.
- Évolution de l'artificialisation des sols.

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

4.4.1 - Favoriser la sobriété en eau

4.4.2 - Favoriser la sobriété en énergie

4.5. Outiller le territoire pour faire face aux enjeux liés à l'aménagement du territoire, au développement des énergies renouvelables et au changement climatique.

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux sur les enjeux liés à l'aménagement du territoire, au développement des énergies renouvelables et au changement climatique.
- Mettre en place une stratégie à l'échelle intercommunale sur l'aménagement du territoire, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique.
- Créer des outils de suivi et de planification.

Indicateurs de suivi

- Évolution de la couverture du territoire par des outils d'aménagement.

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

4.5.1 - Outiller le territoire pour faire face aux enjeux liés à l'aménagement du territoire, au développement des énergies renouvelables et au changement climatique

4.5.2 - Définir une trajectoire d'adaptation au changement climatique pour le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Axe 5. Un territoire solidaire, de mixité et intergénérationnel

5.1. Promouvoir et pérenniser un territoire en santé.

Objectifs opérationnels

- Favoriser l'installation durable des professionnels de santé.
- Contribuer à améliorer l'accès à la santé des populations fragiles (personnes en situation de précarité, personnes âgées, personnes en situation de handicap, ...).
- Contribuer à améliorer le parcours en santé des enfants : promotion, protection, prévention et éducation en santé (dont la santé mentale).
- Promouvoir la santé sur notre territoire en cohérence avec les Contrats Locaux de Santé mis en place à l'échelle du bassin de santé de Moulins.
- Création de synergies médecine hospitalière-médecine de ville mais aussi entre médecine hospitalière et médico-social en s'appuyant sur les deux centres hospitaliers de proximité et le CSA2B
- Offrir aux professionnels de santé des parcours et/ou des exercices de leur métier, innovants.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'installations ou de maintien de professionnels et de leurs familles.
- Sites de la MSP et composition des équipes de professionnels de santé.
- Nombre d'adhérents à la mutuelle territoriale.
- Nombre de personnes accompagnées pour le montage de dossiers de complémentaire santé solidaire.
- Nombre d'actions dédiées aux thématiques santé et environnement.

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

5.1.1 - Favoriser l'installation durable des professionnels de santé

5.1.2 - Faciliter l'accès aux soins et à la prévention santé des habitants

5.1.3 - Améliorer la prévention et la prise en charge de la santé mentale sur le territoire

5.2. Attirer de nouveaux habitants et permettre à la population de se projeter et de s'épanouir localement, peu importe l'âge.

Objectifs opérationnels

- Poursuivre la politique d'accueil et d'accompagnement à l'installation.
- Favoriser l'implication des jeunes dans la vie associative et des collectivités locales : créer des espaces dédiés pour connaître leurs besoins, envies et points de vue.
- Créer des conditions permettant de répondre aux besoins de la population localement et limitant leurs déplacements : services, commerces, animation.
- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs locaux (habitants, associations, entreprises) afin de permettre à chacun de trouver un emploi et de faire appel à l'offre locale.
- Faciliter l'accès aux services publics, renforçant le maillage territorial et réduisant les distances à parcourir.
- Mettre en place un « Observatoire de l'offre immobilière, du foncier et de l'habitat ».

Indicateurs de suivi

- Nombre de porteurs de projet d'installation accueillis.
- Nombre d'installations effectives.
- Nombre d'actions de promotion du territoire.
- Évolution du nombre d'utilisateurs de la Maison France Services.
- Évolution des lieux de résidence des usagers de la Maison France Services.

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

5.2.1 - Attirer de nouveaux habitants et permettre à la population de se projeter et de s'épanouir localement, peu importe l'âge

5.2.2 - Permettre aux jeunes de se projeter et de s'investir localement

5.3. Offrir aux familles un cadre propice à leur installation et permanence.

Objectifs opérationnels

- Créer des conditions permettant de répondre aux besoins de la population localement et limitant leurs déplacements : logement, services, commerces, animation.
- Faciliter l'accès aux services publics, renforçant le maillage territorial et réduisant les distances à parcourir.

- Permettre un accueil "petite enfance" et enfance diversifié, complémentaire et répondant aux besoins du territoire.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'Assistants Maternels installés sur le territoire.
- Nombre de MAM créées
- Évolution du nombre de familles accueillies par les services de La Maissonette
- Évolution du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés.
- Évolution du nombre de demandes annuelles au service Ma différence en Bocage

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

5.3.1 – Renforcer et diversifier l'offre des modalités de garde (enfance et petite enfance)

5.3.2 - Accompagnement à la parentalité dans sa globalité

5.4. Favoriser les liens sociaux et lutter contre l'isolement à tout âge.

Objectifs opérationnels

- Création de réseaux d'échanges pour lutter contre l'isolement
- Accompagnement, formation des aidants
- Création de lieux de vie, d'échanges, de partages

Indicateurs de suivi

- Évolution du nombre de rencontres de partenaires, de professionnels
- Évolution du nombre de formations et/ou réunions d'informations

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

5.4.1 - Favoriser les liens sociaux et lutter contre l'isolement à tout âge

5.5. Lutter contre la fracture numérique.

Objectifs opérationnels

- Déploiement du réseau haut-débit ou de fibre sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- Réduction du nombre de zones blanches sur le territoire.
- Accompagnement des publics éloignés du numérique et lutte contre le non-recours aux droits.
- Faciliter le déploiement de la télémédecine

Indicateurs de suivi

- Nombre de lieux d'accès et d'accompagnement à la prise en main des outils numériques.
- Évolution de la couverture des réseaux de fibre, d'internet haut-débit et des points d'accès wifi gratuit sur le territoire.
- Évolution du nombre de zones blanches sur le territoire.
- Nombre d'usagers accompagnés
- Nombre de démarches réalisées
- Nombre d'événements co-organisés

Les indicateurs seront affinés lors de la formalisation des fiches actions correspondantes.

Liste des fiches actions et projets

5.5.1 - Lutter contre la fracture numérique

Annexe 3
Fiches projets





Fiche action 1.1.1

Renforcer la politique d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet de création, de transmission et de reprise d'activités économiques

Orientation stratégique n°	Axe 1. Un écosystème qui soutient et renforce l'économie locale, ses entreprises et l'emploi Projet 1.1. Accompagner les porteurs de projet, soutenir la création, la structuration, la transmission et la reprise d'entreprises, ainsi que la création et pérennisation d'emplois.
Action n°1.1.1	Renforcer la politique d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet de création, de transmission et de reprise d'activités économiques
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais et ses partenaires
Description de l'action	<p>1 - Développer l'attractivité et favoriser l'ancrage territorial des petites et moyennes entreprises en accompagnant les porteurs de projets</p> <p>2 - Anticiper et accompagner la cession d'activités (diagnostic global préalable) sur tous les secteurs d'activités, observatoire des départs en retraite</p> <p>3 - Réaliser des diagnostics territoriaux d'anticipation (besoins, études de marché « prêtes à l'emploi » ...) sur tous les secteurs d'activités</p> <p>4 – Développer une instance en charge de l'observation, du suivi des problématiques socio-économiques et environnementales liées à la création d'emploi sous toutes ses formes sur le territoire communautaire</p> <p>5 - Créer des lieux, test d'activités (espaces test, commerces éphémères, etc ...)</p>
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, Auvergne Rhône Alpes Entreprises, Agence d'attractivité bourbonnaise, Chambres consulaires, Opérateurs de l'ESS, Associations et acteurs de la création et de la transmission d'entreprises, BPI, Entreprises, SAFER, Terre de Liens, îlots paysans, associations d'entrepreneurs, etc ...
Coût prévisionnel	Les montants investis par la CCBB et les partenaires sont fonction du nombre de dossiers économiques déposés et éligibles aux aides sur les actions en cours Pour information, depuis 3 ans, 33 dossiers ont abouti à un soutien économique de la CCBB et/ou des partenaires pour un montant cumulé d'investissement de plus de 3 M €, et un montant d'aides cumulées des partenaires de 372 000 € et de 90 000 € de la CCBB Fonction des actions dégagées par le travail partenarial
Plan de financement	Europe (investissement de fonds Leader sous condition, sur dossiers économiques éligibles) Région (par convention renouvelée en 2022 sur une aide régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente) Département (par 2 conventions renouvelées en 2022 sur une aide à l'investissement immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville et une aide à l'immobilier d'entreprises) Etat, banque des territoires, ANCT notamment via programme PVD CCBB sur fonds propres en lien avec les conventions Fonds de formation, institutions et fondations Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités (ex appels à projets)
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	Programmes PVD-RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 1.1



Fiche action 1.1.2

Accompagner les acteurs économiques dans leur professionnalisation, la structuration de leur offre et l'évolution des pratiques de production et de commercialisation

Orientation stratégique n°	Axe 1. Un écosystème qui soutient et renforce l'économie locale, ses entreprises et l'emploi Projet 1.1. Accompagner les porteurs de projet, soutenir la création, la structuration, la transmission et la reprise d'entreprises, ainsi que la création et pérennisation d'emplois.
Action n°1.1.2	Accompagner les acteurs économiques dans leur professionnalisation, la structuration de leur offre et l'évolution des pratiques de production et de commercialisation
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais et ses partenaires
Description de l'action	<p>1 - Promouvoir, animer les réseaux interprofessionnels en créant, développant, et animant des instances d'échanges entre professionnels sectoriels et interprofessionnels</p> <p>2 - Accompagner l'adaptation structurelle des entreprises en accompagnant, et soutenant l'ingénierie de formalisation d'outils commerciaux individuels et collectifs (ex : boutiques de producteurs), en favorisant la formation professionnelle, en accompagnant à la structuration de nouvelles filières potentiellement multisectorielles</p> <p>3 - Développer et soutenir la transition énergétique dans les milieux de l'entreprise et agricole en accompagnant les entreprises dans l'appropriation et l'amélioration de leurs pratiques quotidiennes pour favoriser la maîtrise et la sobriété notamment dans l'utilisation des ressources (énergies, flux, eau, foncier Cf PCAET : FA n°2.1.3) tout en améliorant la valeur ajoutée produite, en promouvant les matériaux biosourcés (structuration filière chanvre Cf PCAET : FA n°2.2.1), en intégrant les enjeux du PCAET dans les marchés publics (impact environnemental Cf PCAET : FA n°1.2.1), en mettant en place des actions visant à soutenir les aménités environnementales et sociales positives du territoire</p> <p>4 - Soutenir la transition numérique au bénéfice de l'économie en accompagnant les entreprises dans leurs démarches administratives numériques, dans la promotion de leur activité professionnelle en ligne (référéncements, aide à la création de sites dédiés...), dans la mise en place des nouveaux outils numériques (fibre, 5G...), en organisant et animant des ateliers thématiques à destination des entrepreneurs / porteurs de projets du territoire</p>
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, Auvergne Rhône Alpes Entreprises, Agence d'attractivité bourbonnaise, Chambres consulaires, Opérateurs de l'ESS, AFOCG, CIVAM, Associations et acteurs de la création et de la transmission d'entreprises, BPI, Entreprises et leurs réseaux, ...
Coût prévisionnel	Les montants investis par la CCBB et les partenaires sont fonction du nombre de dossiers économiques déposés et éligibles aux aides
Plan de financement	<p>Europe (investissement de fonds Leader sous condition, sur dossiers économiques éligibles)</p> <p>Etat, banque des territoires, ANCT notamment via dispositif PVD</p> <p>Région (par convention renouvelée en 2022 sur une aide régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente)</p> <p>Département (par 2 conventions renouvelées en 2022 sur une aide à l'investissement immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville et une aide à l'immobilier d'entreprises)</p> <p>CCBB sur fonds propres en lien avec les conventions</p> <p>Fonds de formation, institutions et fondations</p> <p>Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités (ex appels à projets)</p>

Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD-RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, CT Œil Aumance, GEMAPI, Label Conseiller Numérique, France Services,
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 1.1.



Fiche action 1.1.3

Favoriser l'accès des acteurs économiques au foncier et à l'immobilier d'entreprise

Orientation stratégique n°	Axe 1. Un écosystème qui soutient et renforce l'économie locale, ses entreprises et l'emploi Projet 1.1. Accompagner les porteurs de projet, soutenir la création, la structuration, la transmission et la reprise d'entreprises, ainsi que la création et pérennisation d'emplois.
Action n°1.1.3	Favoriser l'accès des acteurs économiques au foncier et à l'immobilier d'entreprises
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais et ses partenaires, Etablissement Public Foncier
Description de l'action	<p>1 - Poursuivre le développement dans les Zones d'Activités et réserves foncières en favorisant l'accueil des entreprises sur les ZA communautaires (installation, acquisition de terrains, friches à réaménager, gîtes d'entreprises...) et réserve foncière communale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bourbon l'A., Tronget et Deux-Chaises : poursuite de la vente des lots - Saint-Menoux : zone d'activité à destination des artisans locaux ; - Cressanges, Deux-Chaises : réflexion à mener avec la transformation de la RCEA en A79 ; - Accompagnement Rocles dans la promotion commerciale de sa réserve foncière. <p>2 - Soutenir l'activité artisanale et commerciale en développant une politique d'acquisition / rénovation de locaux commerciaux pour l'accueil et le développement de nouveaux professionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autry-Issards : Réfection de la toiture du commerce ; - Rocles : extension de la salle de restauration de l'Auberge de la Tour ; - Saint-Plaisir : achat du café-restaurant ; - Cressanges : installation d'une brasserie, réflexion sur une activité de restauration ; - Etc ...
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, Auvergne Rhône Alpes Entreprises, Agence d'attractivité bourbonnaise, Chambres consulaires, Opérateurs de l'ESS, Associations et acteurs de la création et de la transmission d'entreprises, BPI, Entreprises, EPF
Coût prévisionnel	Les montants investis par la CCBB et les partenaires sont fonction du nombre de dossiers économiques à venir
Plan de financement	<p>Europe (investissement de fonds Leader sous condition, sur dossiers économiques éligibles) Région (par convention renouvelée en 2022 sur une aide régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente) Département (par 2 conventions renouvelées en 2022 sur une aide à l'investissement immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville et une aide à l'immobilier d'entreprises) CCBB et communes sur fonds propres et/ou en lien avec les conventions EPF sur la stratégie à long terme Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités Autres appels à projets ...</p>
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD-RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Label Conseiller Numérique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 1.1.



Fiche action 1.2.1

Les outils de la valorisation des productions locales et du développement des circuits courts

Orientation stratégique n°	Axe 1 Un écosystème qui soutient et renforce l'économie locale, ses entreprises et l'emploi Projet 1.2. Valoriser les productions locales et favoriser les circuits courts.
Action n°1.2.1	Les outils de la valorisation des productions locales et du développement des circuits courts
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais et ses partenaires et notamment EBE
Description de l'action	<p>1 - Faciliter la mise en lien entre producteurs, artisans, commerçants et restaurateurs du territoire</p> <p>2 - Développer des outils de traçabilité et de promotion des produits locaux (marques, développement de plateforme de commercialisation, circuits agrotouristiques, livret de producteurs...)</p> <p>3 - Accompagner les projets de transformation ou de commercialisation locaux</p> <p>4 - Organiser des évènements en lien avec l'agriculture et l'alimentation (marchés de producteurs locaux, campagnes 0 déchet et 0 gaspillage ...)</p> <p>5 - Optimiser la logistique en circuit alimentaire et non alimentaire de proximité (dont FA n°5.1.4 du PCAET) par la création d'un service local de livraisons de proximité qui s'appuiera sur la création d'une plateforme logistique</p> <p>6 - Renforcer le partenariat avec l'épicerie solidaire du Bocage Bourbonnais</p> <p>7 - Accélérer, simplifier et favoriser l'approvisionnement local des cantines scolaires du territoire, des crèches communautaires et potentiellement des restaurateurs</p> <p>Les cantines scolaires du territoire CCBB sont demandeuses de produits locaux et de qualité dans les assiettes de leurs enfants et les producteurs aimeraient pouvoir valoriser leurs produits localement. La CCBB souhaite se positionner en tant qu'interlocuteur pour accélérer cet approvisionnement local. Cette action a d'autant plus de sens dans le contexte actuel de la Loi EGALIM qui oblige à « au moins 50% de produits de qualité et durables au 1er janvier 2022, dont au moins 20% de produits biologiques » (obligation déjà en vigueur) et du PAT dans lequel s'est engagé la CCBB. Les bénéficiaires de cette action sont les convives des cantines, des 2 crèches et des écoles maternelles et primaires du territoire mais aussi potentiellement les restaurateurs, etc ...</p>
Partenaires	Europe, Etat, Conseil Départemental, Collectivités locales, Chambres consulaires, Associations et acteurs engagés dans la thématique, BPI, agriculteurs et producteur locaux, Entreprise à But d'Emploi, association Com'1, Epicerie Solidaire, ...
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, fondations et entreprises, autres appels à projets, Fonds de formation, institutions ...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD-RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 1.2.



Fiche action 1.2.2

Créer des conditions pour développer des activités économiques qui préservent et s'appuient sur les ressources locales

Orientation stratégique n°	Axe 1 Un écosystème qui soutient et renforce l'économie locale, ses entreprises et l'emploi Projet 1.2. Valoriser les productions locales et favoriser les circuits courts.
Action n°1.2.2	Créer des conditions pour développer des activités économiques qui préservent et s'appuient sur les ressources locales
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et ses partenaires
Description de l'action	1 - Promouvoir la production de matériaux biosourcés (chanvre, laine, ...) (dont FA n°2.2.1 du PCAET) 2 - Valoriser les sous-produits locaux (chutes bois, déchets animaux, etc ...)
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, Chambres consulaires, Auvergne Rhône Alpes Entreprises, Associations et acteurs engagés dans la thématique, BPI, Entreprise à But d'Emploi, association Com'1, acteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaires et du BTP, université, laboratoires de recherche, entreprises locales mais aussi en R&D, Entreprise à But d'emploi et association Com'1, Construction Biosourcée du Pays d'Auvergne (CBPA)...
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, université (i-site), filières, entreprises, autres appels à projets, fonds de formation, institutions et fondations...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD-RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 1.2.



Fiche action 1.3.1

Favoriser les échanges et la coopération entre acteurs économiques du territoire ainsi que leurs liens avec les acteurs locaux (communes, habitants, associations)

Orientation stratégique n°	Axe 1 Un écosystème qui soutient et renforce l'économie locale, ses entreprises et l'emploi Projet 1.3 Favoriser les échanges et la coopération entre acteurs économiques du territoire ainsi que leurs liens avec les acteurs locaux (communes, habitants, associations)..
Action n°1.3.1	Création et animation d'un organe d'animation, de coordination et de coopération entre acteurs économiques locaux : Comité Local pour l'Emploi et le Développement Socio-économique
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais et ses partenaires
Description de l'action	<p>1 - Développer les relations avec les entreprises et employeurs du territoire 2 - Organisation d'actions et d'évènements qui renforcent les liens entre les entreprises et les habitants du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconstitution de la « journée découverte des métiers et de l'emploi » (événement organisé en 2019 et 2020) permettant au grand public de visiter des entreprises du territoire, d'échanger avec des salariés et des employeurs locaux et de leur déposer un CV. - Promotion des métiers et des offres d'emploi à pourvoir localement tout au long de l'année via les outils de communication communautaires. - Création d'une bourse à l'emploi et aux stages, permettant de faciliter le lien entre les employeurs locaux, les habitants en recherche d'emploi et des jeunes souhaitant réaliser des stages ; mise en relation des compétences, projets professionnels et besoins en recrutement. <p>Ces actions sont partie intégrante du Comité Local pour l'Emploi, organe majeur du projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée dont la préfiguration a conduit au lancement de ces événements et à la promotion des offres.</p>
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, Chambres consulaires, Associations et acteurs engagés dans la thématique, BPI, entreprises, Mission locale, Pôle Emploi, Cap Emploi, Centres Sociaux, associations caritatives, CAF, Entreprise à But d'Emploi, association Com'1, fondations, ...
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, partenaires et autres appels à projets, fonds de formation, institutions et fondations ...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD-RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 1.3.



Fiche action 1.4.1

Outiller le territoire pour accompagner les employeurs dans leurs démarches de recrutement et pour soutenir le retour à l'emploi des plus jeunes et des personnes les plus éloignées de l'emploi

Orientation stratégique n°	Axe 1 Un écosystème qui soutient et renforce l'économie locale, ses entreprises et l'emploi Projet 1.4 Accompagner les employeurs dans leurs démarches de recrutement et de prévention de la désinsertion et favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des habitants, notamment des plus jeunes et des personnes les plus éloignées de l'emploi
Action n°1.4.1	Outiller le territoire pour accompagner les employeurs dans leurs démarches de recrutement et pour soutenir le retour à l'emploi des plus jeunes et des personnes les plus éloignées de l'emploi
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais et ses partenaires
Description de l'action	1 - Projet de prévention de la désinsertion professionnelle pour des problématiques de santé 2 - Création de nouvelles activités afin de pérenniser des ateliers d'insertion 3 - Organisation de journées "découverte des métiers", "job datings" et d'autres animations favorisant le contact entre employeurs et candidats. Création et diffusion d'outils de valorisation et de communication sur les métiers et les entreprises locales 4 - Créer une bourse locale de l'emploi et des stages afin de faire le lien entre besoins de recrutement et compétences disponibles et projets professionnels des jeunes 5 - Faciliter le retour à l'emploi et à la formation en étudiant la possibilité de créer une plateforme de Mobilité sur le département de l'Allier (Cf PCAET : FA n°4.2.2)
Partenaires	Europe, Etat, ARS, Collectivités locales, Chambres consulaires, Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, Associations et acteurs engagés dans la thématique, AGEFIPH, CPAM, CSA2B, solidarité paysans, MSA, centres sociaux et ALSH, CCAS...
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat (ARS, DRETS, ...), MSA, AGEFIPH, Région, Département, CCBB et collectivités locales, autres appels à projets, fonds de formation, institutions et fondations...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD-RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 1.4.



Fiche action 1.4.2

Le Bocage Bourbonnais, un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Orientation stratégique n°	Axe 1 Un écosystème qui soutient et renforce l'économie locale, ses entreprises et l'emploi Projet 1.4 Accompagner les employeurs dans leurs démarches de recrutement et de prévention de la désinsertion et favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des habitants, notamment des plus jeunes et des personnes les plus éloignées de l'emploi
Action n°1.4.2	Le Bocage Bourbonnais, un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais et ses partenaires
Description de l'action	<p>1 – Création et animation d'un Comité Local pour l'Emploi et le développement socio-économique (lien fiche 1.3.1) comme un organe à part entière du développement socio-économique local. Dans un premier temps, organe de pilotage de l'expérimentation TZCLD, avec vocation de devenir un espace de coordination et de coopération entre acteurs socio-économiques du territoire.</p> <p>Composée des trois commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commission Accueil PPDE : se réunit mensuellement avec des représentants PPDE depuis 2021 pour gérer et animer la liste d'attente ; informe la population, va à la rencontre des PPDE, fait le lien entre les compétences et les besoins de recrutement sur l'ensemble du territoire et construit des partenariats et mobiliser des moyens permettant d'assurer l'accompagnement (social, professionnel, santé, ...) et la préparation à l'embauche (formations, stages). - Commission Emploi et développement local : l'objectif est de faire le lien entre les besoins des entreprises, l'offre existante et les activités pouvant être développées, d'identifier les besoins de matériel des entreprises et propose de mettre en place des solutions comme la mutualisation, et de faire le lien entre les besoins de recrutement des entreprises locales et les compétences. - Commission Activités : définit les critères (complémentarité et non concurrence, nombre d'emplois, pérennité, ...) et la procédure de validation et de priorisation des activités à développer par l'EBE ; valide le test de l'activité, puis le développement par l'EBE. <p>2 - Création d'une Entreprise à But d'Emploi. Les Entreprises à But d'Emploi (EBE) ont pour but de permettre à chacun d'accéder à un emploi digne et durable, en créant des activités qui correspondent aux capacités et envies des PPDE (Personne Privée Durablement d'Emploi) et aux besoins du territoire, sans menacer les emplois existants. Dans le cadre de l'expérimentation nationale TZCLD, il est prévu la création d'une ou plusieurs EBE sur le territoire de la CCBB à partir de 2022. L'EBE proposera des emplois en CDI à temps choisi à toute PPDE qui se porte volontaire, qui est privée d'emploi depuis plus de 12 mois et qui habite le territoire depuis au moins six mois. Les PPDE seront accueillies et accompagnées par le Comité Local pour l'Emploi et le développement socio économique (CLE). L'EBE prospectera de manière permanente les activités utiles qui ne sont pas réalisées sur son territoire en lien avec le CLE et les entreprises locales.</p> <p>3 - Quelques projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un service logistique de produits alimentaires et non alimentaires performant économiquement, socialement et environnementalement - Création d'une pépinière de croissance de plants de haie d'essences locales - Création d'un service de gestion des déchets verts et des biodéchets - Expérimentation de services et commerces itinérants - Expérimentation d'un service de reconditionnement informatique

	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation d'une activité autour du livre - Valorisation des sous-produits locaux - Recyclage de palettes pour création bois
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, Chambres consulaires, Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, Associations et acteurs engagés dans la thématique (Secours Catholique et Populaire, Restos du Cœur, RQQG, ...), COM'1 (association qui accompagne le projet TZCLD sur le territoire, fédère et mobilise toutes les parties prenantes (PPDE, entreprises, collectivités, associations, institutions), et sert de lien social et terrain de test d'activités avant leur transfert vers l'EBE), Epicerie solidaire, Association nationale TZCLD (conseil, ressources et accompagnement), fondations, CRESS : conseil, ressources et accompagnement
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, fonds d'amorçage TZCLD, fondations, associations, CCBB et collectivités locales, entreprises, autres appels à projets, fonds de formation, institutions ...
Calendrier	<p>2022-2026</p> <p>Février 2022 : Etude accompagnement structuration EBE</p> <p>Mars 2022 : Dépôt candidature TZCLD</p> <p>Septembre 2022 : Ouverture EBE-1</p> <p>Janvier 2024 : Ouverture EBE-2, en fonction du nombre d'embauches dans 1^{ère} EBE-</p>
Dossiers transversaux	PVD-RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 1.4.



Fiche action 2.1.1

Mise en œuvre de projets de revitalisation

Orientation stratégique n°	Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations Projet 2.1. Valoriser les bourgs et soutenir leur revitalisation en veillant à renforcer le maillage et l'équilibre territorial
Action n°2.1.1	Mise en œuvre de projets de revitalisation
Maître d'ouvrage	<u>Communes</u> : Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais sur ses compétences et communes du territoire : Buxières-les-Mines, Saint-Plaisir, Deux-Chaises, Cressanges, Saint-Menoux, Le Montet, Bourbon l'Archambault, Saint-Hilaire, Vieure, Noyant d'Allier...
Description de l'action	1 - Diagnostics divers pour la mise en œuvre des stratégies de reconquête/revitalisation des centres-bourgs et des outils de planification 2 - Travaux d'investissements 3 - Accompagnement des communes dans le cadre de leurs projets de revitalisation de centre-bourg : définir les études permettant d'identifier les dynamiques et les besoins
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, Chambres consulaires, Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, Associations et acteurs engagés dans la thématique, Etablissement Public Foncier
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, Etablissement Public Foncier, autres appels à projets, ...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 2.1



Fiche action 2.1.2

Aménagement des bourgs : aménagement des espaces publics

Orientation stratégique n°	Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations Projet 2.1. Valoriser les bourgs et soutenir leur revitalisation en veillant à renforcer le maillage et l'équilibre territorial
Action n°2.1.2	Aménagement des bourgs : aménagement des espaces publics
Maître d'ouvrage	Communes de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais Chaîne Thermale du Soleil
Description de l'action	<p>1 – Louroux-Bourbonnais : Aménagement paysager de la place de la mairie et Enfouissement des réseaux aériens.</p> <p>2 – Agonges : Aménagement de la place communale et des abords de l'église</p> <p>3 – Rocles : Aménagement du parc résidentiel de loisirs (suite) et Aménagement du parking du cimetière</p> <p>4 – Noyant d'Allier : Aménagement de la place et halle pour le marché</p> <p>5 – Autry-Issards : Création d'un jardin du souvenir et de cavurnes au cimetière</p> <p>6 – Bourbon l'Archambault : Mise en place d'une signalétique de qualité, Sécurisation du stationnement à proximité des Thermes, Création d'un terrain de santé/sports</p> <p>7 - Buxières-les-Mines : Aménagement et réfection d'une aire de jeux et d'un parcours de santé</p> <p>8 - Châtel-de-Neuvre : Création d'un pont sur le ruisseau de Logères pour relier deux rues</p> <p>9 – Deux-Chaises : Travaux de voirie et Création d'un ossuaire</p> <p>10 – Saint-Menoux : Réalisation d'un jardin public,-aire de jeux</p> <p>11 – Vieure : Création d'un colombarium</p> <p>12 – Ygrande : Aménagement du champ de foire avec création de points d'ombrage</p> <p>13 – Cressanges : création de liaisons douces, réflexion sur le réaménagement du champ de foire, travaux de voirie et aménagement autour d'un nouveau quartier</p> <p>14 – Le Montet : aménagement du champ de foire</p> <p>15 - Meillard : travaux de voirie, aménagement des espaces publics</p>
Partenaires	Europe, Etat, Région et Collectivités locales, CAUE
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Région, Etat, Département, CCBB et collectivités locales, SDE, entreprises, fondations, autres appels à projets, institutions ...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique, plan thermal,
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 2.1



Fiche action 2.1.3

Aménagement des bourgs : restauration et valorisation du patrimoine architectural

Orientation stratégique n°	Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations Projet 2.1. Valoriser les bourgs et soutenir leur revitalisation en veillant à renforcer le maillage et l'équilibre territorial
Action n°2.1.3	Aménagement des bourgs : restauration et valorisation du patrimoine architectural
Maître d'ouvrage	Communes de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais et la Chaîne Thermale du Soleil
Description de l'action	1 – Chaîne thermale du Soleil : Aménagement du parc thermal (Bourbon-l'Archambault) 2 – Bourbon l'Archambault : Travaux et valorisation du site du Château (études archéologiques, travaux de conservation préventifs, etc,...), Réhabilitation des fontaines cœur de ville, Restauration de l'échauguette et Consolidation du pont levis 3 – Travaux de rénovation de l'église ou chapelle : Louroux-Bourbonnais, Agonges, Meillard, Rocles, Saint-Hilaire, Saint-Menoux, Saint-Plaisir, Treban 4 – Autry-Issards : Diagnostic et étude d'évaluation des travaux nécessaires pour l'église 5 – Saint-Aubin-le-Monial : Réfection d'une toiture d'un pigeonnier et Réhabilitation du lavoir avec aménagement d'un coin pique-nique 6 – Le Montet : rénovation de l'église 7 – Noyant d'Allier : Sauvegarde des bâtiments de la mine 8 – Meillard : réfection de ponts
Partenaires	Europe, Etat, Région, Département et Collectivités locales CDT, route des villes d'eaux, CAUE
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, SDE, fondation Saint Louis et autres fondations (du patrimoine, ...), autres appels à projets, institutions...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique, plan thermal
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 2.1



Fiche action 2.1.4

Reconversion et de valorisation de l'immobilier et du foncier délaissé : stratégie foncière

Orientation stratégique n°	Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer une nouvelle population Projet 2.1. Valoriser les bourgs et soutenir leur revitalisation en veillant à renforcer le maillage et l'équilibre territorial
Action n°2.1.4	Reconversion et valorisation de l'immobilier et du foncier délaissé : stratégie foncière
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bocage Bourbonnais et ses partenaires
Description de l'action	<p>1 – Création d'un observatoire de la vacance / de l'immobilier et du foncier habitat, commerces, foncier agricole</p> <p>2 – Veille sur du bâti inoccupé mis à la vente : constitution réserve immobilière tant à vocation économique, habitat ou vitalité sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune de Cressanges <p>3 – Stratégie en matière de reconversion et de valorisation de l'immobilier et du foncier délaissé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rocles : trouver une utilité au terrain de la réserve foncière en friche - Création de potagers, pépinières sur les délaissés fonciers
Partenaires	Europe, Etat, EPF et Collectivités locales, SAFER, Terre de Liens, consulaires, auvergne Rhône Alpes Entreprises
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, fondations, institutions, autres appels à projets
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 2.1



Fiche action 2.1.5

Reconversion et de valorisation de l'immobilier et du foncier délaissé : Réhabilitation ou reconversion de bâtiments

Orientation stratégique n°	Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations Projet 2.1. Valoriser les bourgs et soutenir leur revitalisation en veillant à renforcer le maillage et l'équilibre territorial
Action n°2.1.5	Reconversion et valorisation de l'immobilier et du foncier délaissé : Réhabilitation ou reconversion de bâtiments
Maître d'ouvrage	Communes de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Description de l'action	1 – Louroux-Bourbonnais : Acquisition d'une maison en vue d'y établir un commerce et un ou deux logements 2 – Noyant d'Allier : Reconversion de la friche de l'ancien carreau de la Mine 3 – Bourbon l'Archambault : Réhabilitation et reconversion de l'ancien hôpital 4 – Le Montet : Réhabilitation et reconversion de l'ancienne maison de retraite
Partenaires	Europe, Etat, EPF et Collectivités locales
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction de la maturité des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, CPER et autres appels à projets (ex fonds friche), fondations, institutions, potentiellement investisseurs privés
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 2.1



Fiche action 2.2.1

Mise en place d'une stratégie intercommunale en matière d'habitat

Orientation stratégique n°	Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations Projet 2.2. Structurer une offre de logements attractive, qui s'adapte aux besoins actuels et futurs de la population, et qui prend en compte les évolutions des modes d'habiter
Action n°2.2.1	Mise en place d'une stratégie intercommunale en matière d'habitat
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais et ses partenaires
Description de l'action	1 – Elaboration d'un état des lieux sur la vacance, l'insalubrité et l'offre de logements (locatif et en accession) à l'échelle intercommunale 2 – Mise en place d'une stratégie foncière intercommunale permettant de mettre en place des opérations de rénovation et de démolition 3 – Etude de préfiguration d'une OPAH
Partenaires	Europe, Etat et Collectivités locales, ANAH, bailleurs sociaux, ADIL, EPF
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Région, Département, CCBB et collectivités locales, CPER, EPF et autres appels à projets
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique, plan thermal
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 2.2



Fiche action 2.2.2

Adaptation et renforcement de l'offre de logements : Rénovation et création de logements communaux locatifs

Orientation stratégique n°	Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations Projet 2.2. Structurer une offre de logements attractive, qui s'adapte aux besoins actuels et futurs de la population, et qui prend en compte les évolutions des modes d'habiter
Action n°2.2.2	Adaptation et renforcement de l'offre de logements : Rénovation et création de logements communaux locatifs
Maître d'ouvrage	Communes de la Communauté de communes Bocage Bourbonnais
Description de l'action	1 – Saint-Menoux : Réalisation de 2 logements communaux et Logements senior (Grange du Couvent) 2 – Gipy : Rénovation d'un logement communal 3 – Cressanges : Création de 2 ou 3 logements intergénérationnels de plain-pied Route de Treban (Anciens locaux de l'ALSH) 4 – Agonges : Réfection logements communaux 5 - Châtillon : Isolation des murs extérieurs de l'immeuble locatif et Réfection d'un logement au-dessus de la mairie 6 – Saint-Hilaire : Réhabilitation d'une ancienne maison pour la création d'une maison tremplin pour personnes en situation de handicap 7 – Saint-Plaisir : Achat d'un bâtiment pour création de logements et construction de logements pour séniors 8 – Tronget : Développer l'offre de logements communaux 9 – Meillard : création de logements communaux
Partenaires	Europe, Etat et Collectivités locales, bailleurs sociaux, ANAH, ATDA, CAUE,
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Région, Département, CCBB et collectivités locales, SDE, CPER et autres appels à projets, potentiellement investisseurs privés
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 2.2



Fiche action 2.2.3

Adaptation et renforcement de l'offre de logements : Rénovation du parc de logements privés et social

Orientation stratégique n°	Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations Projet 2.2. Structurer une offre de logements attractive, qui s'adapte aux besoins actuels et futurs de la population, et qui prend en compte les évolutions des modes d'habiter
Action n°2.2.3	Adaptation et renforcement de l'offre de logements : Rénovation du parc de logements privés et social
Maître d'ouvrage	Conseil Départemental et Communauté de communes du Bocage Bourbonnais (France Services)
Description de l'action	Renforcement de l'accès à l'information et à l'accompagnement au montage de dossiers : campagne de communication et permanences <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif Habiter Mieux sur le territoire (Cf PCAET : FA n°2.1.2) - Déploiement du SPPEH sur le territoire (Cf PCAET : FA n°2.1.1) - Permanences à développer - Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux (Cf PCAET : FA n°2.1.5) Potentiellement accompagnement France Services sur dossiers « Ma prime rénov' » sous condition d'une structuration par l'Etat (simplification dossier, référent local, ...)
Partenaires	Europe, Etat et Collectivités locales (Région, Département, CCBB), bailleurs sociaux (Evoléa, Allier Habitat, ...),
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, France Services
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 2.2



Fiche action 2.2.4

Adaptation et renforcement de l'offre de logements : Développement de nouveaux logements communaux (création de lotissements, viabilisation de terrains)

Orientation stratégique n°	Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations Projet 2.2. Structurer une offre de logements attractive, qui s'adapte aux besoins actuels et futurs de la population, et qui prend en compte les évolutions des modes d'habiter
Action n°2.2.4	Adaptation et renforcement de l'offre de logements : Développement de nouveaux logements communaux (création de lotissements, viabilisation de terrains)
Maître d'ouvrage	Communes de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Description de l'action	1 – Rocles : Achat de foncier puis viabilisation terrain Les Chandelles 2 – Franchesse : Lotissement La Chenevière 3 – Saint-Hilaire : Création d'un pôle de 3 maisons pour personnes vieillissantes en perte d'autonomie et d'un local commun sur un terrain communal 4 – Saint-Menoux : Projet de création d'un lotissement
Partenaires	Europe, Etat et Collectivités locales, ATDA, CAUE, bailleurs sociaux
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Région, Département, CCBB et collectivités locales, SDE, autres financements suivants opportunités (ex si matériaux bio-sourcés)
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 2.2



Fiche action 2.3.1

Adaptation et renforcement de l'offre de mobilité

Orientation stratégique n°	Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations Projet 2.3. Structurer une offre de mobilité diversifiée, qui répond aux besoins des plus jeunes et des personnes dépendantes et/ou isolées et qui promeut les mobilités actives
Action n°2.3.1	Adaptation et renforcement de l'offre de mobilité
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais, Conseil Régional, communes et/ou Entreprise à But d'Emploi
Description de l'action	1 – Adaptation voire restructuration de la fréquence et des trajets du transport à la demande (TAD) et des lignes régulières 2 - Développement d'une offre de transports adaptée pour des trajets courts à destination des personnes dépendantes 3 - Soutien aux initiatives qui proposent des solutions à l'autosolisme (covoiturage, navettes, mutualisation de véhicules, multimodalité) : <ul style="list-style-type: none"> • CCB : renouvellement de mini-bus • Meillard : acquisition de minibus et autres véhicules 4 - Mener une réflexion globale sur le territoire pour améliorer les offres de mobilité (Cf PCAET : FA n°4.2.1)
Partenaires	Europe, Etat, Région, EPCI de proximité, Entreprise à But d'Emploi, Comité Local pour l'Emploi, entreprises locales, associations locales, habitants
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCB et collectivités locales, entreprises locales, usagers et autres opportunités de type appels à projets, fondations, ...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 2.3



Fiche action 2.3.2

Développement de la multimodalité et des mobilités actives

Orientation stratégique n°	Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations Projet 2.3. Structurer une offre de mobilité diversifiée, qui répond aux besoins des plus jeunes et des personnes dépendantes et/ou isolées et qui promeut les mobilités actives
Action n°2.3.2	Développement de la multimodalité et des mobilités actives
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais et ses communes, Conseils Régional et Départemental
Description de l'action	1 - Aménagement de la voie verte sur l'ancienne voie ferrée entre Meillers et Saint-Sornin (ancienne ligne SNCF Moulins – Montluçon). 2 - Aménagement d'abris vélos à proximité des arrêts de car 3 - Renforcement et sécurisation du maillage de pistes cyclables 4 - Réflexion sur une stratégie « mobilité et multimodalité » 5 – Bourbon l'Archambault : Mise en place de stations de vélos électriques à trois endroits dans la ville pour faciliter les transports doux et réalisation de pistes cyclables 6 – Promotion, communication sur les différentes solutions existantes
Partenaires	Europe, Etat, Conseil Régional et Collectivités locales (notamment EPCI de proximité), Comité Local pour l'Emploi, entreprises locales, associations, habitants, SDE
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, potentiellement CPER, autres financements de type appels à projets, entreprises, fondations, institutions, ...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 2.3



Fiche action 2.4.1

Améliorer et renforcer les équipements communaux et communautaires : Création de nouveaux équipements

Orientation stratégique n°	Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations Projet 2.4. Assurer l'accès aux services de proximité, la préservation des commerces et des équipements
Action n°2.4.1	Améliorer et renforcer les équipements communaux et communautaires : Création de nouveaux équipements
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et communes de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais
Description de l'action	1 – Saint-Menoux : Espace jeunesse ou salle de taille intermédiaire pour les associations 2 – Saint-Aubin-le-Monial : Mini-stade 3 – CCBB : Soutien aux communes pour les projets de construction de mini-stades et autres équipements contribuant à la pratique d'activités sportives et de bien-être 4 – Ygrande : Création d'une nouvelle cantine dans un bâtiment conçu avec des matériaux performants afin de réaliser des économies d'énergie 5 – Cressanges : Construction d'un groupe scolaire (avec garderie périscolaire, accueil de loisirs et cantine) et d'un parking sécurisé permettant de regrouper l'ensemble des transports scolaires 6 – Vieure : projet de construction d'un bâtiment neuf pour la garderie 7 – Noyant d'Allier : Création d'une médiathèque et d'une salle pour les associations 8 – Buxières les Mines : création de nouvelles aires de jeux
Partenaires	Europe, Etat et Collectivités locales
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, SDE, fondations, institutions et autres appels à projets
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 2.4



Fiche action 2.4.2

Améliorer et renforcer les équipements communaux et communautaires : Restructuration et amélioration d'équipements

Orientation stratégique n°	Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations Projet 2.4. Assurer l'accès aux services de proximité, la préservation des commerces et des équipements
Action n°2.4.2	Améliorer et renforcer les équipements communaux et communautaires : Restructuration et amélioration d'équipements
Maître d'ouvrage	Les communes de la Communauté de communes Bocage Bourbonnais
Description de l'action	<p>1 – Agonges : Réfection et agrandissement salle polyvalente et Construction atelier communal</p> <p>2 – Saint-Menoux : Aménagement de la Mairie, Transfert de la bibliothèque et Réaménagement de la salle des fêtes</p> <p>3 – Cressanges : Remise en état de locaux à destination des associations (pétanque- foot)</p> <p>4 – Bourbon l'Archambault : Rénovation école de musique, rénovation et sécurisation de la piscine, rénovation des terrains de tennis et rénovation du marché couvert</p> <p>5 – Autry-Issards : Remplacement de l'ensemble vitré du sas de la salle polyvalente</p> <p>6 - Châtel-de-Neuvre : Aménagement de la maison des associations</p> <p>7 – Franchesse : Travaux d'amélioration d'enduit des bâtiments communaux et Rénovation de la maison Despret</p> <p>8 – Saint-Plaisir : Isolation et création d'une salle d'archives à la mairie</p> <p>9 – Saint-Sornin : Amélioration d'un bâtiment municipal (atelier, rangement, photovoltaïque)</p> <p>10 – Tronget : Rénovation de la salle des fêtes et Réfection de l'école</p> <p>11 – Vieure : Réfection de la toiture de la salle polyvalente et Projet de démolition</p> <p>12 – Buxières-les-Mines : Maison du patrimoine : aménagements et Maison du patrimoine : animation</p> <p>13 – Noyant d'Allier : Réfection de toitures (mairie, épicerie, cabinet médical, ...)</p> <p>14 - Meillard : travaux dans bâtiments communaux</p> <p>15 - Buxières les Mines : cantine (isolation et mise aux normes : sortie de secours, accessibilité toilettes, vestiaire personnel) et le projet Ensemble municipal (réaménagement de la cuisine et sanitaires)</p>
Partenaires	Europe, Etat et Collectivités locales
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, SDE, fondations, institutions et autres appels à projets, ...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 2.4



Fiche action 2.4.3

Améliorer et renforcer les équipements communaux et communautaires : Travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics

Orientation stratégique n°	Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations Projet 2.4. Assurer l'accès aux services de proximité, la préservation des commerces et des équipements
Action n°2.4.3	Améliorer et renforcer les équipements communaux et communautaires : Travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Les communes de la Communauté de communes Bocage Bourbonnais
Description de l'action	<p>1 – Rocles : Remplacement fenêtres de l'école, pose de volets à l'école et l'auberge, Chaudière collective pour logements communaux, auberge et mairie-école, Changement de l'éclairage public (passage en éclairage Led)</p> <p>2 – Châtel-de-Neuvre : Réhabilitation de l'école</p> <p>3 – Bourbon l'Archambault : Réfection ancien sanitaire du Camping municipal, Révision et changement de l'éclairage de la salle polyvalente et de la salle des sports, Changement de la chaudière de la salle polyvalente</p> <p>4 – Buxières-les-Mines : Travaux de bâtiments (DPE demandé au SDE),</p> <p>5 – Autry-Issards : Rénovation thermique des classes de l'école et de la cantine</p> <p>6 – Châtillon : Création d'une chaufferie collective raccordée à tous les bâtiments communaux</p> <p>7 – Cressanges : bilan énergétique des bâtiments communaux et des éclairages publics pour définir une stratégie énergétique</p> <p>8 – Deux-Chaises : Travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux et Réfection de la mairie</p> <p>9 – Saint-Menoux : renouvellement de l'éclairage public</p> <p>10 – Saint-Plaisir : Isolation de la salle polyvalente, Changement de la chaudière pour l'école, la mairie et les logements communaux</p> <p>11 – Vieure : Optimisation énergétique des bâtiments communaux</p> <p>12 – Ygrande : Rénovation et agrandissement de l'école (gains d'énergie)</p> <p>13 – Le Montet : Rénovation de la gendarmerie (travaux thermiques), de l'école, de la mairie et de la cantine (travaux énergétiques)</p>
Partenaires	Europe, Etat, Département, SDE03, et Collectivités locales
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, SDE, fondations, institutions et autres appels à projets
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 2.4



Fiche action 2.4.4

Innovier pour renforcer le maillage territorial en matière de services et de commerces

Orientation stratégique n°	Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations Projet 2.4. Assurer l'accès aux services de proximité, la préservation des commerces et des équipements
Action n°2.4.4	Innovier pour renforcer le maillage territorial en matière de services et de commerces
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais, Conseil Départemental, Entreprise à But d'Emploi
Description de l'action	1 – Equipements du bâtiment France Services créé en 2018 avec un déploiement en itinérance depuis 2021 et équipements en FS des nouveaux locaux communautaires 2 – Actualisation de la cartographie de l'offre de services, commerces et équipements 3 – Mise en place d'une expérimentation de mutualisation d'un commerce multi-services itinérant dans des locaux délaissés en centre-bourg et en lien avec les artisans, commerçants et producteurs locaux 4 – Actions de sensibilisation et de communication pour accompagner les commerces et services de proximité à adapter leur offre
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, Chambres consulaires, Association de commerçants, Opérateurs de l'ESS, Associations et acteurs de la création et de la transmission d'entreprises, BPI, Entreprises et leurs réseaux, Entreprise à But d'Emploi, Comité Local pour l'Emploi
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, fonds d'amorçage TZ, fonds de dotation divers, institutions et potentiellement appels à projets
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique, France Services
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 2.4



Fiche action 2.4.5

Améliorer les infrastructures de télécommunications : téléphonie, haut débit, fibre

Orientation stratégique n°	Axe 2. Un territoire qui valorise ses bourgs et favorise leur revitalisation pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles populations Projet 2.4. Assurer l'accès aux services de proximité, la préservation des commerces et des équipements
Action n°2.4.5	Améliorer les infrastructures de télécommunications : téléphonie, haut débit, fibre
Maître d'ouvrage	Communes et la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais, Conseil Départemental
Description de l'action	1 – Adressage : Louroux Bourbonnais, Saint-Aubin-le-Monial, Treban, Vieure 2 – Stratégie intercommunale contre les zones blanches du réseau de téléphonie mobile et internet
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, Entreprises
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, entreprises, fondations et institutions, appels à projets, ...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique, France Services
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 2.4



Fiche action 3.1.1

Préserver, restaurer, conserver et valoriser le patrimoine de l'art roman

Orientation stratégique n°	Axe 3. Un territoire animé, qui sait valoriser ses différents atouts et les rendre accessibles pour ses habitants et visiteurs Projet 3.1. Affirmer l'identité Bocage Bourbonnais par la valorisation du paysage et du patrimoine bâti, naturel et immatériel pour faciliter son appropriation par la population locale et l'ensemble des forces vives
Action n°3.1.1	Préserver, valoriser le patrimoine de l'art roman
Maître d'ouvrage	Communes et la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Description de l'action	1 - Travaux de toitures, crépis, assainissement, peinture, mobilier, mise aux normes, sécurisation, conservation prévention 2 - Réflexion à mener sur la politique de valorisation des édifices d'art roman et les outils de communication à développer
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, Office de Tourisme
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, fondation du patrimoine et autres fondations, DRAC, institutions, mécénat, appels à projets ...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, Projet TZCLD, Stratégie touristique et culturelle
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 3.1



Fiche action 3.1.2

Structurer et promouvoir des sentiers et outils d'interprétation et pédagogiques

Orientation stratégique n°	Axe 3. Un territoire animé, qui sait valoriser ses différents atouts et les rendre accessibles pour ses habitants et visiteurs Projet 3.1. Affirmer l'identité Bocage Bourbonnais par la valorisation du paysage et du patrimoine bâti, naturel et immatériel pour faciliter son appropriation par la population locale et l'ensemble des forces vives
Action n°3.1.2	Structurer et valoriser des sentiers et outils d'interprétation et pédagogiques
Maître d'ouvrage	Communes et la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Description de l'action	<p>1 – Sentiers d'interprétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un réseau de sentiers pédagogiques d'interprétation afin de permettre au public local et touristique de s'approprier les spécificités naturelles, architecturales, culturelles, environnementales et bocagères du territoire. - Proposer une offre de balades pour tout public, maillant le territoire et composant un " musée de plein air" modulable, pédagogique et ludique. - Promouvoir la protection de la nature par sa connaissance, préserver la biodiversité et par conséquent, la santé humaine et animale. - Etoffer l'offre touristique. <p>2 - Musées et centres d'interprétation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Buxières-les-Mines : Aménagement et mise en fonctionnement des équipements et salles d'exposition de la Maison du Patrimoine - Saint-Menou : Circuit cœur de bourg (musée à ciel ouvert sur l'histoire de l'ancienne abbaye) et projet de geocaching - Réflexions à mener : carreau de la mine à Noyant d'Allier, château de Bourbon l'Archambault, château de la Condemine à Buxières-les-Mines, ... <p>3 - Réhabilitation et valorisation des parcours d'interprétation existants (application Saint-Plaisir, remplacement de panneaux altérés à Buxières-les-Mines ...)</p>
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, associations locales (CEN, ADATER...), Office de Tourisme
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, DRAC, Région, Département, CCBB et collectivités locales, plan avenir montagne, ONF, CT Œil Aumance
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 3.1



Fiche action 3.1.3

Structurer et promouvoir les activités de pleine nature

Orientation stratégique n°	<p>Axe 3. Un territoire animé, qui sait valoriser ses différents atouts et les rendre accessibles pour ses habitants et visiteurs</p> <p>Projet 3.1. Affirmer l'identité Bocage Bourbonnais par la valorisation du paysage et du patrimoine bâti, naturel et immatériel pour faciliter son appropriation par la population locale et l'ensemble des forces vives</p>
Action n°3.1.3	Structurer et promouvoir les activités de pleine nature
Maître d'ouvrage	Communes et la Communauté de communes Bocage Bourbonnais
Description de l'action	<p>Développement touristique en cours de structuration au niveau de l'intercommunalité avec un but de diversification des publics afin d'être identifié comme une destination touristique de pleine nature, de « slow tourisme » et de bien-être. Positionner le territoire sur les marchés touristiques en plein essor actuellement, en lien avec les préoccupations environnementales du territoire et de santé (randonnées, sports de nature, grande itinérance ...). Proposer une offre de qualité en aménageant/balisant et en assurant un suivi et une promotion.</p> <p>1 – Structurer, promouvoir, valoriser l'offre de randonnées. Proposer une offre de base, de qualité en aménageant/balisant et en assurant un suivi et une promotion sur les plus beaux parcours de chacune des communes. 10 parcours sont opérationnels depuis l'été 2020 sur la partie sud du territoire, il s'agit désormais d'assurer l'équipement et la promotion de la partie nord du territoire sur une quinzaine d'autres parcours, à échéance été 2023 (premiers aménagements en 2022), en étant attentifs aux connexions possibles avec les parcours des territoires alentours.</p> <p>2 - Accompagner et promouvoir les projets pour le réseau secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Buxières-les-Mines, Cressanges, Saint-Aubin-le-Monial, Saint-Menoux - Saint-Plaisir : Création d'un sentier-passerelles pour marcher dans les arbres <p>3 - Offrir aux touristes séjournant plusieurs semaines sur le territoire et aux habitants une variété de parcours de marche. Proposer une offre de balades, complémentaire avec les randonnées (à vocation plus sportives) d'intérêt départemental, fiable, entretenue et promue. Offre déterminante pour l'activité thermique à Bourbon l'Archambault (activités bien-être pour les curistes, station promue par la Région, dans le cadre du plan thermal, Station Thermale de Plaine Santé dès 2022 - volet prévention) et pour les aidants en visite des patients de l'hôpital local. Proposer une offre de balades faciles, notamment aux habitants, aux curistes, aux résidents secondaires (grands-parents en séjour dans la maison de famille avec les petits-enfants) qui séjournent plus longuement que le public purement touristique avec pour but la prévention santé des séniors et des plus jeunes. Re-baliser et en assurer un suivi qualité et une promotion adaptée des 80 km de circuits existant à Bourbon l'Archambault, avec une possibilité de composer ses randonnées à la carte en fonction de sa forme du jour (niveau de difficulté, durée ...). C'est une offre capitale, notamment pour les curistes très demandeurs, sur leurs 3 semaines, de séjour de parcours accessibles directement à pied.</p> <p>4 - Finaliser, promouvoir et valoriser les parcours de trail autour des Côtes Matras. Proposer une offre trail d'intérêt départemental, inscrite au PDSI, fiable, entretenue et promue à cette échelle et au-delà. 9 parcours de trail ont vu le jour en 2020 (version test), balisés pour la saison 2021 et encore insuffisamment promus. Il s'agit désormais d'assurer l'équipement d'un dernier parcours proposant plus de difficultés et la promotion à échéance été 2022.</p> <p>Les parcours de trail rencontrent un public de sportifs débutants ou aguerris qui voient dans les reliefs des Côtes Matras un bon lieu d'entraînement accidenté (et le seul) à proximité des bassins de vie de Moulins et de Montluçon.</p>

	<p>Ces itinéraires sont fortement liés à la promotion des sportifs passionnés localement, organisateurs de l'événementiel "Trail des Côtes Matras" qui a lieu chaque année en avril (ou sous forme connectée en période covid).</p> <p>Un 10ème parcours pourrait voir le jour, le plus long, mais des aménagements légers sont à prévoir. Surtout la promotion est insuffisante : panneaux d'entrée dans les 3 communes concernées, brochure et presse, salons professionnels sont envisagés</p> <p>5 - Développer et promouvoir d'une offre globale de services et d'équipements liés à l'itinérance (notamment autour de la VIA ALLIER, mais aussi sur tout le territoire) et à la micro-aventure (tourisme de proximité, renouant avec les expériences simples et authentiques, respectueuses des sites et de l'environnement, utilisant les mobilités douces ...)</p> <p>6 - Diversifier les parcours et proposer des animations des parcours (marches et balades à la carte, marche nordique, parcours d'orientation, balades contées/théâtralisées/naturalistes/insolites avec des prestataires, accueil d'événementiels fédéraux ...)</p> <p>7 - Structurer, interconnecter, promouvoir, valoriser l'offre de parcours vélo (VTT, gravel, cyclotourisme)</p> <p>8 - Participer au développement d'un sentier de pays, en collaboration avec la fédération de randonnée pédestre et le territoire touristique de Moulins</p> <p>9 - Participer au développement de la voie verte de Meillers à Saint Sornin (cf. Ateliers des territoires)</p>
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, EAMYA, Office de Tourisme, Association de marcheurs, Fédération de randonnées pédestres, associations locales, CSA2B
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, appels à projets, fondations, institutions, ...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique, plan thermal petite cité de caractère
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 3.1



Fiche action 3.1.4

Restructuration du plan d'eau de Vieure

Orientation stratégique n°	Axe 3. Un territoire animé, qui sait valoriser ses différents atouts et les rendre accessibles pour ses habitants et visiteurs Projet 3.1. Affirmer l'identité Bocage Bourbonnais par la valorisation du paysage et du patrimoine bâti, naturel et immatériel pour faciliter son appropriation par la population locale et l'ensemble des forces vives
Action n°3.1.4	Restructuration du plan d'eau de Vieure (dossier complet en annexe)
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Description de l'action	1 - Restructuration de l'hébergement 2 - Restructuration des infrastructures d'animation 3 - Restructuration de la baignade 4 - Réhabilitation des zones humides à vocation de réserve de biodiversité 5 - Préservation des éléments paysagers et plantations nouvelles (complément de plantations verger conservatoire fin 2021, 730 ml de haies en 2022) 5 - Qualité de l'eau 6 - Développement de l'activité commerciale et de la promotion du site
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, entreprises, associations locales et habitants, agence de l'eau, CEN, ALIAE, Office de Tourisme, I-site cap20-25, laboratoires de recherche, FD de pêche,
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités CPER
Plan de financement	Europe, Etat, Région, CPER, Département, CCBB et collectivités locales, plan avenir Montagne, Agence de l'eau, FD de pêche, CEREMA... et autres opportunités financières
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, GEMAPI, CT CEil Aumance, Stratégie touristique, GEMAPI et culturelle, AMI projets structurants CD03, AMI Baignade CD03
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 3.1



Fiche action 3.2.1

Valorisation des sites touristiques par des événementiels culturels

Orientation stratégique n°	Axe 3. Un territoire animé, qui sait valoriser ses différents atouts et les rendre accessibles pour ses habitants et visiteurs Projet 3.2. Structurer et promouvoir le tourisme local et le thermalisme
Action n°3.2.1	Valorisation des sites touristiques par des événementiels culturels
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais, Office de Tourisme du Bocage Bourbonnais, associations locales
Description de l'action	1 - Organisation d'événements qui valorisent les marqueurs du territoire : Video mapping, cinémas de plein air, festivals, ... 2 - Promotion des événementiels culturels
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales et associations locales
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales et appels à projets suivant les opportunités, fondations
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique, plan thermal,
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 3.2



Fiche action 3.2.2

Développer une politique d'hébergement touristique cohérente

Orientation stratégique n°	Axe 3. Un territoire animé, qui sait valoriser ses différents atouts et les rendre accessibles pour ses habitants et visiteurs
Action n°3.2.2	Projet 3.2. Structurer et promouvoir le tourisme local et le thermalisme
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais et ses communes, privés
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - 1 – Création et promotion de gîtes de groupes afin d'accroître la capacité d'accueil globale du territoire en vue d'événementiels d'envergure, d'accueils pédagogiques, de réunions familiales et pour un développement du tourisme de groupes, Châtillon : Rénovation d'un bâtiment pour l'aménagement d'un gîte - Saint-Sornin : Création d'un gîte dans la salle socio-culturelle - CCBB : plan d'eau de Vieure <p>2 – Accompagner les tendances fortes pour permettre aux structures d'évoluer en fonction des attentes qualitatives du public : création d'aires de services pour camping-car, développement de l'hébergement Insolite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tronget : Création d'une aire de service pour camping-car au plan d'eau - Autry-Issards : Aménagement d'une aire de service pour camping-car - Plan d'eau de Vieure : création d'une aire de service pour camping-car - ... <p>3 - Développement du parc d'hébergements de plein air</p> <p>4 - Encourager la rénovation des hébergements et des offres de services liées (espace bien-être, convoyage depuis la gare, transport bagages, conciergerie, lingerie ...) pour répondre aux demandes croissantes de qualité du public en veillant à l'équilibre entre les besoins en logements à l'année et en hébergements touristiques</p>
Partenaires	Europe, Etat, Région, Département, Collectivités locales et associations locales, office de tourisme
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités CPER
Plan de financement	Europe, Etat Région, Département, CCBB et collectivités locales, fondations, institutions, appels à projets et investisseurs privés
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 3.2



Fiche action 3.2.3

Développer les équipements touristiques tout public

Orientation stratégique n°	Axe 3. Un territoire animé, qui sait valoriser ses différents atouts et les rendre accessibles pour ses habitants et visiteurs Projet 3.2. Structurer et promouvoir le tourisme local et le thermalisme
Action n°3.2.3	Développer les équipements touristiques grand public
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais et ses communes, initiative privée, EBE
Description de l'action	1 - Accompagner l'émergence et le développement d'activités touristiques nouvelles sur le territoire, encourager l'entrepreneuriat touristique respectueux de l'environnement et de la valorisation raisonnée du patrimoine, dans une perspective de tourisme durable et de slow tourisme (tourisme expérientiel, authentique, de rencontres ...) 2 - Faciliter le développement des activités déjà existantes (modernisation, mise aux normes, capacité, innovations, services complémentaires...) : Vélorail, canoë ...
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales et associations locales, initiative privée et Entreprise à But d'Emploi
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, appels à projets divers, fonds d'amorçage, fondations, ...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 3.2



Fiche action 3.3.1

Promouvoir des actions de services et d'animation territoriaux

Orientation stratégique n°	Axe 3. Un territoire animé, qui sait valoriser ses différents atouts et les rendre accessibles pour ses habitants et visiteurs Projet 3.3. Soutenir et renforcer les actions qui participent à l'animation territoriale, à la culture et au mieux-être
Action n°3.3.1	Promouvoir des actions de services et d'animation territoriaux
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Description de l'action	<p>1 –Développement de la marque « Bocage » sous plusieurs déclinaisons : festif, nature, famille, santé/bien-être, ... L'opération a pour objectif de renforcer l'identité et l'appropriation du territoire par ses habitants. La marque Bocage Festif est née en 2020 suite au partenariat entre les 8 plus grosses animations locales (associations porteuses), faisant du Bocage Bourbonnais, un territoire porteur en termes de culture et d'évènementiel à l'échelle régionale mais aussi en termes de coopération - avant le covid, ce sont 45 000 festivaliers annuels qui participent à ces événements.</p> <p>En 2022, la collectivité va développer d'autres partenariats et projets autour des autres marques. « Bocage Famille » : avec un ensemble d'actions destinées à ce public et en lien avec le pôle Petite Enfance, les actions portées par les ALSH, les centres sociaux et autres acteurs.</p> <p>« Bocage Nature » : à travers un évènement de lancement (mai 2022).</p> <p>« Bocage santé/bien-être » : marque apposée sur les actions en lien avec cette thématique.</p> <p>D'autres déclinaisons de la marque pourront être développées fonction des volontés locales de coopération</p> <p>2 - Renforcement de la flotte mutualisée de matériels d'évènementiel</p> <p>3 – Promotion, communication des marques Bocage (festif, nature, famille, santé, ...) : campagne de communication, supports de communication, organisation d'évènements, partenariat.</p> <p>4 – Réflexion sur la signalétique territoriale et mise en place d'une stratégie avec mise en œuvre</p>
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, associations et entreprises locales
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, appels à projets, fondations, institutions...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique, plan thermal
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 3.3



Fiche action 3.3.2

Réfléchir territorialement à une stratégie culturelle

Orientation stratégique n°	Axe 3. Un territoire animé, qui sait valoriser ses différents atouts et les rendre accessibles pour ses habitants et visiteurs Projet 3.3. Soutenir et renforcer les actions qui participent à l'animation territoriale, à la culture et au mieux-être
Action n°3.3.2.	Réfléchir territorialement à une stratégie culturelle
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et ensemble des communes et forces vives de la culture sur le territoire
Description de l'action	1 – Groupe de travail pour définir les besoins, volontés et attendus de chacun 2 – Diagnostic culturel approfondi 3 – Définition d'une stratégie et d'un plan d'actions
Partenaires	Europe, Etat, DRAC, conseils régional et départemental, CCBB, associations et intermittents du spectacles
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, appels à projets, fondations, institutions...
Calendrier	2023-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, Projet TZCLD, CLS, Stratégie touristique, plan thermal, petite cité de caractère
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 3.3



Fiche action 3.4.1

Développement des outils de promotion du Bocage Bourbonnais

Orientation stratégique n°	Axe 3. Un territoire animé, qui sait valoriser ses différents atouts et les rendre accessibles pour ses habitants et visiteurs Projet 3.4. Favoriser la connaissance du territoire, de ses atouts et de ses services par les habitants et visiteurs
Action n°3.4.1	Développement des outils de promotion du Bocage Bourbonnais
Maître d'ouvrage	Office de tourisme du Bocage Bourbonnais, CCBB
Description de l'action	1 – Structuration opérationnelle de la stratégie touristique 2 – Rénovation et adaptation des outils et des locaux, formations, développement et renforcement de l'équipe d'ingénierie, renforcement des compétences ... 3 – Développement des outils de communication et de promotion touristique (élaboration d'outils stratégiques et pratiques, partage, développement du marketing des offres et de la destination, approche sectorielle et segmentation de la clientèle, relations presse, labels ...) 4 – Formalisation de la signalétique territoriale et mise en œuvre 4 – OT : Renforcer le rôle de facilitateur de coopération et de coordinateur local et investir pleinement toutes les fonctions d'un Office de tourisme avec une équipe adaptée (fonction conseil, accompagnement des socio-professionnels du tourisme, mise en réseau, éduc-tours et formations ...)
Partenaires	Europe, Etat, Région, Département, CCBB, Collectivités locales, associations et entreprises locales, AAP, fondations, institutions
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, DLA, opportunités d'appels à projets, de fondations, etc ...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 3.4



Fiche action 4.1.1

Outiller le territoire pour préserver les paysages et le cadre de vie

Orientation stratégique n°	Axe 4. Un territoire soucieux de son environnement, qui s'adapte et qui agit face au changement climatique Projet 4.1. Préserver, améliorer et valoriser le cadre naturel, les ressources, la biodiversité et le paysage du Bocage Bourbonnais
Action n°4.1.1	Outiller le territoire pour préserver le paysage et le cadre de vie
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais et associations locales, CEN Allier, ONF, EBE, SMEA et SAGE...
Description de l'action	<p>1 – Valoriser le patrimoine local – soutenir la mise en œuvre du schéma de valorisation de la Réserve Naturelle du Val d'Allier (Cf PCAET : FA n°1.4.4)</p> <p>2 – Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales (ex Contrats Territoriaux avec l'agence de l'eau, Création d'une filière "cultures bas intrants" en zone de captage d'eau potable) (Cf PCAET : FA n°3.1.1 et n°3.1.4)</p> <p>4 – Mettre à jour et harmoniser la charte architecturale et paysagère (Cf PCAET : FA n°3.3.1)</p> <p>5 - Préserver et valoriser les haies et le bocage (Cf PCAET : FA n°3.3.5 et n°3.3.6)</p> <p>6 - Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire (Cf PCAET : FA n°3.3.8)</p> <p>7 - Préserver les vieilles forêts pour le stockage carbone et la biodiversité (Cf PCAET : FA n°3.3.9)</p> <p>8 – Travailler en coopération à la candidature pour une reconnaissance RAMSAR</p> <p>9 – Valorisation de l'Espace Naturel Sensible du Bocage à Autry-Issards</p>
Partenaires	Europe, Etat (DREAL), Conseil départemental, ONF, agence de l'eau, Collectivités locales, établissements publics de l'eau, CAUE, CEN Allier, LPO, Mission haies AURA et associations locales (3B, ADATER...),
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers
Plan de financement	Europe, Etat, Région, agence de l'eau, Département, CCBB et collectivités locales, filières professionnelles, et opportunités
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique, CT Ceil Aumance
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 4.1



Fiche action 4.1.2

Projet Alimentaire Territorial

Orientation stratégique n°	Axe 4. Un territoire soucieux de son environnement, qui s'adapte et qui agit face au changement climatique Projet 4.1. Préserver, améliorer et valoriser le cadre naturel, les ressources, la biodiversité et le paysage du Bocage Bourbonnais
Action n°4.1.2	Projet Alimentaire Territorial – (cf dossier complet en annexe)
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Description de l'action	<p>La CCBB est engagée dans une transition agroécologique ancrée historiquement. Territoire rural qui se distingue par une agriculture de qualité, une forte paupérisation et de nombreuses personnes ressources et créatives. Elle veut aller plus loin dans le service rendu aux usagers (14 000 habitants et les personnes y transitant). Composante essentielle du projet de territoire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, le Projet Alimentaire Territorial, se veut être un outil de transversalité qui va permettre de conforter et de compléter des projets existants autour de la santé (précarité alimentaire et prévention de la santé), de l'économie, de l'environnement ou encore de l'emploi dans une perspective de transitions efficaces environnementale, agricole et alimentaire du territoire. Pour cela, la Communauté de Communes s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic partagé et d'une démarche participative de construction du projet de territoire. Il s'agit, pour nous de proposer un projet qui réponde de manière très pragmatique aux problématiques territoriales par la création d'outils structurants : plateforme logistique de livraisons, boutique de producteurs mais également par un accompagnement afin de maintenir les liens humains et la transition vers un territoire plus résilient par la valorisation de l'écosystème Bocage Bourbonnais. Ce poste et ce projet stratégiques au sein de la CCBB nécessitent une animation et une coordination afin de mener à bien le PAT</p> <p>Le territoire se distingue par son bocage entretenu et une agriculture de qualité avec des agriculteurs et artisans sensibles au respect de l'environnement. Cependant, il n'y a peu voire pas de marchés festifs locaux sur la saison estivale. Ces personnes forces vives du territoire le faisant vivre méritent d'être connues et valorisées à travers des événements ouverts à tous.</p>
Partenaires	<p>Partenariats divers et variés, à des stades différents, selon les actions et projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs, artisans, restaurants et habitants • Communes • Gestionnaires des cantines des crèches, écoles maternelles et primaires (Communes et associations) • Chambre d'Agriculture de l'Allier : conseil • Chambre des Métiers et de l'Artisanat : conseil • Conseil départemental de l'Allier : Contribution technique : articulation entre le PAT, les politiques agricoles soutenues par le Département, la plateforme agrilocal, la restauration scolaire des collèges, la réduction du gaspillage alimentaire • DDT : contribution technique • Mission Haies Auvergne Rhône Alpes, association 3B (Bocage Bouchure Bourbonnaise) : haie • ADATER, Symbiose Allier : biodiversité • SAFER Allier, Terre de liens Auvergne : foncier • SDE 03 : suivi Plan Climat Air Energie Territorial

	<ul style="list-style-type: none"> • AFOCG 03 : gestion • Association Com'1, Epicerie Solidaire du bocage bourbonnais, drive fermier : service logistique, Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée • Association CSA2B, réseau des professionnels de santé du territoire • SICABA, abattoir coopératif • Allier Bio, FRAB AuRA, Solidarité Paysans en Auvergne, RENETA/ Ilôts Paysans Fédération Régionale CIVAM Auvergne, CEN Allier Office de Tourisme et de Thermalisme du Bocage Bourbonnais, Agence d'attractivité du bourbonnais : valorisation, promotion • SICTOMs du territoire : déchets • SIVOMs du territoire, Contrat Territorial Œil Aumance, SMEA, CLE SAGE Allier Aval, Agence de l'Eau Loire-Bretagne : eau • Lycée Agricole de Neuvy, CFPPA de l'Allier, MFR de Limoise : enseignement agricole • INRAE, ISARA Lyon, VetAgroSup Clermont : recherche scientifique
Coût prévisionnel	Poste de Chargée de mission PAT + services civiques/ stagiaires ponctuels + frais de fonctionnement et investissement
Plan de financement	Europe, ADEME, CCBB sur le volet fonctionnement Europe, Etat, ADEME, Région, Département, CCBB, fonds de dotation, d'amorçage, fondations et autres AAP, fonds de formation pour les actions spécifiques
Calendrier	2022-2024
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 4.1



Fiche action 4.1.3

Se réapproprier la nature comme une solution et non une contrainte

Orientation stratégique n°	Axe 4. Un territoire soucieux de son environnement, qui s'adapte et qui agit face au changement climatique Projet 4.1. Préserver, améliorer et valoriser le cadre naturel, les ressources, la biodiversité et les paysages du Bocage Bourbonnais
Action n°4.1.3	4.1.3 Se réapproprier la nature comme une solution et non une contrainte
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Description de l'action	1 – Lancer une réflexion sur ce que peuvent apporter les principes des Solutions fondées sur la Nature dans la mise en œuvre du projet de territoire
Partenaires	Office Français de la Biodiversité, CEN Allier, communes, etc...
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Europe, Etat, ADEME, autres agences, Région, département, CCBB et tous les financeurs potentiellement mobilisables : fondations, institutions, investisseurs privés, etc ...
Calendrier	2023 - 2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique, GEMAPI, ...
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 4.1



Fiche action 4.2.1

Favoriser la réduction et la valorisation des différents types de résidus et de déchets des entreprises

Orientation stratégique n°	Axe 4. Un territoire soucieux de son environnement, qui s'adapte et qui agit face au changement climatique Projet 4.2. Favoriser la réduction et la valorisation des différents types résidus et de déchets
Action n°4.2.1	Favoriser la réduction et la valorisation des différents types résidus et de déchets des entreprises
Maître d'ouvrage	SICTOM, EBE, communes et Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, entreprises
Description de l'action	Mener une réflexion sur le devenir des déchets des entreprises afin d'étudier la mise en place potentielle d'un atelier de collecte et de traitement en économie circulaire
Partenaires	Europe, Etat, Région, Département, EBE, CCBB, Collectivités locales, entreprises, SICTOM
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, SICTOM, et opportunités (fonds d'amorçage, fondations, etc ...)
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, PAT
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 4.2



Fiche action 4.2.2

Favoriser la réduction et la valorisation des différents types de résidus et de déchets domestiques

Orientation stratégique n°	Axe 4. Un territoire soucieux de son environnement, qui s'adapte et qui agit face au changement climatique Projet 4.2. Favoriser la réduction et la valorisation des différents types résidus et de déchets
Action n°4.2.1	Favoriser la réduction et la valorisation des différents types résidus et de déchets domestiques
Maître d'ouvrage	SICTOM, EBE, communes et Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, acteurs locaux (associations et entreprises)
Description de l'action	1 – Accompagner le développement du compostage (individuel et collectif) 2 – Accompagner le tri des déchets 3 – promouvoir et faciliter le zéro déchet (vrac, emballages réutilisables, etc ...)
Partenaires	Europe, Etat, CCBB, Collectivités locales, associations locales, 0 waste bourbonnais, SICTOM
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, SICTOM, et opportunités (fonds d'amorçage, fondations, etc ...)
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, PAT
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 4.2



Fiche action 4.3.1

Accompagner les transitions écologiques des productions agricoles et des activités d'exploitation des ressources naturelles

Orientation stratégique n°	Axe 4. Un territoire soucieux de son environnement, qui s'adapte et qui agit face au changement climatique Projet 4.3. Accompagner les transitions écologiques des productions agricoles et des activités d'exploitation des ressources naturelles
Action n°4.3.1	Accompagner les transitions écologiques des productions agricoles et des activités d'exploitation des ressources naturelles
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais et associations locales, EBE
Description de l'action	1 – Accompagner et sensibiliser les agriculteurs au développement de l'agroforesterie et de l'agro-écologie (Cf PCAET : FA n°3.3.2) 2 – Accompagnement d'un groupe d'agriculteurs sur les transitions économiques, sociales et environnementales dans le cadre du PAT notamment 3 - Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie (Cf PCAET : FA n°3.3.7) 4 - Inscire le territoire dans une démarche de transitions agroécologique, environnementale et énergétique (Cf PCAET : FA n°5.1.1) 5 – Mener un travail réflexif sur les ressources locales 6 – Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs (Cf PCAET : FA n°3.2.5)
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales et associations locales (Terres de lien, CEN Allier, Symbiose Allier...)
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers
Plan de financement	Europe, Etat, ADEME, agence de l'eau Région, Département, CCBB, fondations et autres opportunités
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 4.3



Fiche action 4.4.1

Favoriser la sobriété en eau

Orientation stratégique n°	Axe 4. Un territoire soucieux de son environnement, qui s'adapte et qui agit face au changement climatique Projet 4.4. Favoriser la sobriété en eau, en énergie, en foncier, en équipements
Action n°4.4.1	Favoriser la sobriété en eau
Maître d'ouvrage	SIVOM, Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais
Description de l'action	1 – Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable (Cf PCAET : FA n°3.1.2) 2 – Gestion quantitative des ressources en eau durable et partagée (HMUC, PTGE) (Cf PCAET : FA n°3.1.3)
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, SMEA, SAGE
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers
Plan de financement	Europe, Etat, Agence de l'eau, SIVOM, CCBB et collectivités locales et opportunités
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PAT, PCAET, CLS, TEN, TACCT, SAGE
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 4.4



Fiche action 4.4.2

Favoriser la sobriété en énergie

Orientation stratégique n°	Axe 4. Un territoire soucieux de son environnement, qui s'adapte et qui agit face au changement climatique Projet 4.4. Favoriser la sobriété en eau, en énergie, en foncier, en équipements
Action n°4.4.2	Favoriser la sobriété en énergie
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bocage Bourbonnais
Description de l'action	<p>1 - Mise en place d'une politique de maîtrise de la consommation énergétique des patrimoines communautaires et municipaux (Cf PCAET : FA n°1.1.1 et n°1.1.2)</p> <p>2 - Intégrer des véhicules "propres" à la flotte de la collectivité et des communes membres (Cf PCAET : FA n°1.1.5)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bourbon l'Archambault : Achat de véhicules moins polluants - Deux-Chaises : renouvellement des véhicules <p>3 - Créer un service pour la Performance Énergétique de l'Habitat (Cf PCAET : FA n°2.1.1)</p> <p>4 - Accompagner les plus précaires à la rénovation énergétique (Cf PCAET : FA n°2.1.2)</p> <p>5 - Accompagner les entreprises artisanales pour l'amélioration des pratiques (énergies, mobilité, flux) (Cf PCAET : FA n°2.1.3)</p> <p>6 - Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie (Cf PCAET : FA n°2.1.4)</p> <p>7 - Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux (Cf PCAET : FA n°2.1.5)</p> <p>8 - Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du département, notamment les collèges (Cf PCAET : FA n°1.1.10)</p>
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, Chambres consulaires, Bailleurs sociaux, SDE03
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, particuliers et autres opportunités
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TACCT
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 4.4



Fiche action 4.5.1

Outiller le territoire pour faire face aux enjeux liés à l'aménagement du territoire, au développement des énergies renouvelables et au changement climatique

Orientation stratégique n°	Axe 4. Un territoire soucieux de son environnement, qui s'adapte et qui agit face au changement climatique Projet 4.5. Outiller le territoire pour faire face aux enjeux liés à l'aménagement du territoire, au développement des énergies renouvelables et au changement climatique
Action n°4.5.1	Outiller le territoire pour faire face aux enjeux liés à l'aménagement du territoire, au développement des énergies renouvelables et au changement climatique
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bocage Bourbonnais
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti (Cf PCAET : FA n°1.1.3) 2 - Mettre en place d'un guide de bonnes pratiques PCAET (Cf PCAET : FA n°1.2.2) 3 - Organiser la collectivité en interne pour la mise en place et le suivi du PCAET (Cf PCAET : FA n°1.3.1) 4 - Lancer une campagne de sensibilisation à destination des scolaires (Cf PCAET : FA n°1.4.1 et n°1.4.2) 5 - Cartographie des espaces délaissés pour l'installation de parcs photovoltaïques (Cf PCAET : FA n°2.3.4) 6 - Méthanisation agricole : Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs (Cf PCAET : FA n°2.3.5) 7 - Structurer la filière bois énergie sur le département de l'Allier (Cf PCAET : FA n°2.3.6) 8 - Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques bois-énergie (Cf PCAET : FA n°2.3.7) 9 - Mettre en place un projet de compensation carbone à destination des entreprises du territoire (Cf PCAET : FA n°3.3.3 et n°3.3.4) 10 - Expertiser la possibilité d'utiliser la chaleur de source d'eau thermale à Bourbon l'Archambault pour créer un réseau de chaleur urbain (?)
Partenaires	Europe, Etat, ADEME, Collectivités locales, SDE03, chambres consulaires, Fibois, associations (Mission Haies)...
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, entreprises, ADEME et autres opportunités (fondations, appels à projets, dispositifs ad hoc – ma prime rénov' ...)
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, TACCT, France Services, PCAET,
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 4.5



Fiche action 4.5.2

Définir une trajectoire d'adaptation au changement climatique sur le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais (TACCT)

Orientation stratégique n°	Axe 4. Un territoire soucieux de son environnement, qui s'adapte et qui agit face au changement climatique Projet 4.5. Outiller le territoire pour faire face aux enjeux liés à l'aménagement du territoire, au développement des énergies renouvelables et au changement climatique
Action n°4.5.2	Définir une trajectoire d'adaptation au changement climatique pour le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Description de l'action	1 – Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité 2 – Définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique 3 – Formalisation d'un plan d'actions 4 – Définition et formalisation d'outils de suivi de la démarche
Partenaires	Europe, Etat, ADEME, Collectivités locales, SDE03, acteurs locaux, Acterra
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers
Plan de financement	ADEME, CCBB et autres opportunités (Europe, Etat, Région, Département, fondations, appels à projets, dispositifs ad hoc ...)
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, TEN, CLS, PCAET
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 4.5



Fiche action 5.1.1

Favoriser l'installation durable de professionnels de santé

Orientation stratégique n°	Axe 5. Un territoire solidaire, de mixité et intergénérationnel Projet 5.1. Promouvoir et pérenniser un territoire en santé
Action n°5.1.1	Favoriser l'installation durable des professionnels de santé
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Description de l'action	<p>Après la réalisation d'un diagnostic territorial et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes, le Contrat Local de Santé (CLS) a été conclu entre la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et 10 partenaires, dont l'ARS. Il permet de mener des actions très concrètes pour améliorer la santé et le mieux-vivre sur le territoire. Il s'articule autour de 4 axes, dont le soutien à l'installation des professionnels de santé qui se décline en plusieurs actions concrètes :</p> <p>L'accompagnement à la création et structuration d'une maison de santé multi-sites : Bourbon l'Archambault, Tronget, ... Situation unique en ex-Auvergne, la Communauté de Communes coordonne la mise en œuvre d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle multisites. Au nombre de 4 en 2021, le projet est de poursuivre le développement de sites, en lien avec les attentes des professionnels de santé, des communes et des habitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aide à l'installation pérenne des professionnels de santé : <p>Rechercher et accompagner les professionnels de santé candidats à l'installation sur le territoire, en prenant en compte leur projet de vie afin de favoriser une installation réussie et pérenne (prise en compte du projet professionnel, des aspirations familiales et sociales). Lien étroit avec les professionnels déjà installés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de salariat : <p>Offrir aux professionnels de santé la possibilité de choisir d'exercer tout ou partie de leur temps en tant que salariés : mutualisation possible entre les structures existantes, équilibre vie professionnelle/vie familiale, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le numérique pour faciliter l'exercice des professionnels de santé : <p>Répondre à la demande des professionnels de santé qui souhaitent utiliser les outils numériques (téléconsultation, télémedecine et téléconférence) afin de faciliter l'exercice de leur métier et rendre l'installation plus attractive</p>
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, ARS, CSA2B, Département, CAF, CPAM, MSA, Centres hospitaliers de proximité, Etablissement thermal, Structures médico-sociales, dont EHPAD locaux, ESAT et Autres
Coût prévisionnel	A définir selon la nature des projets et en lien avec les projets municipaux
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, Projet TZCLD, CLS, Stratégie touristique, plan thermal, CTG
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 5.1



Fiche action 5.1.2

Faciliter l'accès aux soins et à la prévention santé des habitants

Orientation stratégique n°	Axe 5. Un territoire solidaire, de mixité et intergénérationnel Projet 5.1. Promouvoir et pérenniser un territoire en santé
Action n°5.1.2	Faciliter l'accès aux soins et à la prévention santé des habitants
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Description de l'action	<p>Après la réalisation d'un diagnostic territorial et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes, le Contrat Local de Santé (CLS) a été conclu entre la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et 10 partenaires, dont l'ARS. Il permet de mener des actions très concrètes pour améliorer la santé et le mieux-vivre sur le territoire. Il s'articule autour de 4 axes, dont l'accès aux soins et à la prévention santé pour les habitants.</p> <p>Parmi les actions mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévention Santé Environnement : <ul style="list-style-type: none"> • Actions de proximité à destination du grand public, des enfants des crèches et des scolaires : qualité de l'air, gaspillage alimentaire, lien entre santé et alimentation... • Soutien les professionnels du territoire dans ces domaines. • Accompagnement des élus sur ces questions. - Mise en place d'une mutuelle intercommunale avec deux objectifs principaux : permettre à certains habitants d'être couverts par une complémentaire santé alors qu'ils n'en avaient pas et/ou obtenir un gain de pouvoir d'achat. - Identifier et prévenir les situations à risque dans le cadre de l'accueil d'habitants et de l'ouverture de l'EBE : <ul style="list-style-type: none"> • Formation/sensibilisation des primo-accueillants des services communautaires, professionnels de la petite enfance, élus, secrétaires de mairie, salariés des centres sociaux, aux thématiques suivantes : violences intra familiales, prévention du suicide... Pour pouvoir détecter les situations à risque et agir en conséquence. • Bilans de santé avec l'ISBA - Développer le numérique pour faciliter la prise en charge des patients : Via l'utilisation des outils numériques de téléconsultation, télémedecine et téléconférence, qui permettent aux professionnels de santé de mieux orienter les patients, simplifier leur parcours, accélérer la réalisation d'un diagnostic (concertation avec des spécialistes, outils plus précis, etc.). - Intervention d'Opti'Soins sur certaines communes : Projet sur la périnatalité et la petite enfance avec comme objectif : l'accès aux soins pour les femmes enceintes, sous forme d'une unité mobile qui propose des consultations dans les « déserts obstétriques » (communes à plus de 30 minutes des maternités). - Mise en œuvre de la Fiche Info Secours : Elle est placée dans le réfrigérateur de la personne et signalée par un autocollant sur la porte ; elle contient les informations à destination des pompiers, du SAMU et des services hospitaliers (personne à contacter, antécédents, allergies, dernière ordonnance, médecin traitant, etc.). Déployée sur l'ensemble des communes, elle servira d'outil de repérage des interventions répétées du SDIS afin de signaler ces situations aux services compétents et

	<p>évaluer les besoins des personnes âgées pour leur maintien à domicile en sécurité, et ainsi prévenir les interventions « évitables » des services de secours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail sur l'accès pour tous à une alimentation locale de qualité (fiche action PAT) en coopération avec différents acteurs : épicerie solidaires, centres sociaux, TZC, associations locales notamment caritatives, ...
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, ARS, CPAM, CAF, MSA, Mutuelles, IREPS, CAP Tronçais, Conservatoire d'Espaces Naturels, Diététiciennes, CSA2B (association de professionnels de santé du territoire), Centres sociaux, Personnels de la Petite Enfance, SICTOM, CHU de Clermont-Ferrand, SDIS, CCAS, services d'aide à domicile, ISBA, Solidarité Paysans
Coût prévisionnel	A définir selon la nature des projets et en lien avec les projets municipaux
Plan de financement	Europe, Etat (notamment FIR) Région, Département, CCBB et collectivités locales, CFPPA, crédits de la recherche, AAP et autres opportunités, CPAM, ISBA, MSA
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, CTG
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 5.1



Fiche action 5.1.3

Améliorer la prévention et la prise en charge de la santé mentale sur le territoire

Orientation stratégique n°	Axe 5. Un territoire solidaire, de mixité et intergénérationnel Projet 5.1. Promouvoir et pérenniser un territoire en santé
Action n°5.1.3	Améliorer la prévention et la prise en charge de la santé mentale sur le territoire
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais et autres acteurs du BSI
Description de l'action	<p>Après la réalisation d'un diagnostic territorial et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes, le Contrat Local de Santé (CLS) a été conclu entre la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et 10 partenaires, dont l'ARS. Il permet de mener des actions très concrètes pour améliorer la santé et le mieux-vivre sur le territoire. Il s'articule autour de 4 axes, dont l'amélioration de la prévention et prise en charge de la santé mentale.</p> <p>La mise en œuvre de cette action passe par la création d'un conseil local en santé mentale permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation, la sensibilisation et l'interconnaissance des acteurs du territoire au sujet de la santé mentale et au bien-être de la population (élus, l'ensemble des professionnels de santé, dont la psychiatrie, et sociaux du territoire, les aidants, la population) - La mise en place d'actions concrètes en prévention, amélioration de l'accès aux soins (via les CMPP-ALEFPA ou CMP adultes) - Le développement et renforcement des liens entre le milieu médical et le milieu social
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, ARS, CAF, MSA, Mutuelles, IREPS, CAP Tronçais, CSA2B (association de professionnels de santé du territoire), Centres sociaux, CMP et CMPP, centres hospitaliers, ESAT, FAM de Buxières, Foyer de Ruzières et autres acteurs locaux...
Coût prévisionnel	A définir selon la nature des projets menés
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, CPAM, CAF et MSA et autres opportunités d'AAP
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, CTG
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 5.1



Fiche action 5.2.1

Attirer de nouveaux habitants et permettre à la population de se projeter et de s'épanouir localement, peu importe l'âge

Orientation stratégique n°	Axe 5. Un territoire solidaire, de mixité et intergénérationnel Projet 5.2. Attirer de nouveaux habitants et permettre à la population de se projeter et de s'épanouir localement, peu importe l'âge.
Action n°5.2.1	Attirer de nouveaux habitants et permettre à la population de se projeter et de s'épanouir localement, peu importe l'âge
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bocage Bourbonnais
Description de l'action	1 – Pérenniser le travail avec les entreprises et les collégiens sur la découverte des métiers du territoire afin de soutenir leur ambition individuelle et leur permettre de se projeter sur un projet de vie en Bocage Bourbonnais à la fin de leurs études 2 – réaliser de portraits vidéos de nouveaux installés 3 – réaliser une campagne photos des gens ordinaires du territoire 4 – réflexion sur une frimousse du Bocage qui indiquerait les lieux d'accueil et les personnes marraines de l'accueil
Partenaires	Entreprises locales, collèges, ensemble des acteurs locaux
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités CPER
Plan de financement	Europe, Etat, GIP MC, Région, Département, CCBB et collectivités locales, autres opportunités d'AAP, de fondations, ...
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, TACCT, Stratégie touristique, CTG
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 5.2



Fiche action 5.2.2

Permettre aux jeunes de se projeter et de s'investir localement

Orientation stratégique n°	Axe 5. Un territoire solidaire, de mixité et intergénérationnel Projet 5.2. Attirer de nouveaux habitants et permettre à la population de se projeter et de s'épanouir localement, peu importe l'âge.
Action n°5.2.2	Permettre aux jeunes de se projeter et de s'investir localement
Maître d'ouvrage	Centres sociaux, ALSH, Communauté de communes du Bocage Bourbonnais et ses communes, autres acteurs locaux (ex : associations sportives, culturelles, ...)
Description de l'action	<p>1 – développer un réseau de jeunes pour renforcer l'appui à la jeunesse</p> <p>2 – créer des espaces de dialogues et d'implication des jeunes sur des thématiques de leur intérêt (mobilité, lieux de vie, sport, numérique, emploi ...)</p> <p>3 - créer des espaces de vie pour les jeunes (diversification des équipements de rencontre, de loisirs , ...)</p> <p>4 - Pérenniser le travail avec les entreprises et les collégiens sur la découverte des métiers du territoire afin de soutenir leur ambition individuelle et leur permettre de se projeter sur un projet de vie en Bocage Bourbonnais à la fin de leurs études</p> <p>5 - Développer des projets spécifiques pour aborder la question de la mobilité des jeunes, promouvant notamment les mobilités actives.</p> <p>6 - Mettre en place des projets qui travaillent sur l'égalité des chances</p>
Partenaires	Europe, Etat, Région, Département, CCBB, CAF, MSA, Collectivités locales, centres sociaux, ALSH et autres acteurs locaux
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, CAF, MSA, autres opportunités (AAP, fondations, etc ...)
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, PCAET, CLS, TEN, politique d'accueil, France Services, CTG
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 5.2



Fiche action 5.3.1

Renforcer et diversifier l'offre liée aux modalités de garde (enfance et petite enfance)

Orientation stratégique n°	Axe 5. Un territoire solidaire, de mixité et intergénérationnel Projet 5.3. Offrir aux familles un cadre propice à leur installation et permanence.
Action n°5.3.1	Renforcer et diversifier l'offre des modalités de garde (enfance et petite enfance)
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais, centres sociaux
Description de l'action	<p>1 - La Communauté de Communes encourage la professionnalisation et la promotion des métiers de la petite enfance, et soutient leur développement sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CCBB porte un Relais Petite Enfance itinérant sur le territoire, partageant son temps entre des animations enfants-assistants maternels d'une part et accompagnement administratif des assistants maternels et parents employeurs d'autre part - Promotion du métier d'assistant maternel, notamment auprès des jeunes - Aide à la mise en place de maisons d'assistants maternels, via un accompagnement administratif et soutien aux communes <ul style="list-style-type: none"> - Communes de Gipy, Treban, Cressanges - Soutien financier à l'installation des assistants maternels pour l'achat de matériels professionnels - Organisation de rencontres et formations dédiées aux assistants maternels, permettant aussi une interconnaissance et un travail en réseau des professionnels du territoire <p>2 - Accompagnement à la création d'un réseau de baby-sitters porté par une association de jeunes du territoire</p> <p>3 - Diagnostic sur l'offre d'accueil existant et la demande et ses évolutions futures dans le cadre de la CTG</p>
Partenaires	Europe, Etat, Département, CCBB, CAF, MSA, centres sociaux
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, CAF et MSA et autres opportunités (AAP, fondations, ...)
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, Projet TZCLD, CLS, CTG
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 5.3



Fiche action 5.3.2

Accompagnement à la parentalité dans sa globalité

Orientation stratégique n°	Axe 5. Un territoire solidaire, de mixité et intergénérationnel Projet 5.3. Offrir aux familles un cadre propice à leur installation et permanence.
Action n°5.3.2	Accompagnement à la parentalité dans sa globalité
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bocage Bourbonnais
Description de l'action	<p>1 – Ma différence en bocage : Après la réalisation d'un diagnostic territorial et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes, le Contrat Local de Santé (CLS) a été conclu entre la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et 10 partenaires, dont l'ARS. Il permet de mener des actions très concrètes pour améliorer la santé et le mieux-vivre sur le territoire. Il s'articule autour de 4 axes, dont l'un porte sur la santé des enfants.</p> <p>Le Pôle ressources Enfance/Adolescence Handicap « Ma Différence en Bocage » est un service novateur créé fin 2019 dans le cadre des actions dédiées à la santé des enfants (Contrat Local de Santé) et du pôle petite enfance communautaire.</p> <p>Une éducatrice référente à temps plein soutient les enfants et les adolescents qui rencontrent des difficultés de toutes natures, qu'elles soient passagères, suspectées ou repérées depuis longtemps. La référente travaille en itinérance sur nos 25 communes auprès des enfants, des familles et des professionnels de l'enfance/jeunesse, qu'ils exercent en crèche, à leur domicile, en Maison d'Assistants Maternels, en cantine, accueil péri et extra-scolaire (garderie, centre de loisirs).</p> <p>Sa mission première est de s'adapter à la demande car chaque situation est unique. Elle effectue un travail d'observation pour mieux comprendre les besoins de chacun. Elle travaille à construire, avec l'ensemble des acteurs impliqués, un projet pour soutenir l'enfant et son entourage. Elle peut accompagner, orienter, guider, informer, faire du lien avec des lieux et des professionnels ressources de notre territoire communautaire et en dehors de celui-ci. C'est un travail en réseau et en partenariat.</p> <p>Depuis sa création, c'est 76 demandes parvenues au service => + 68% en 2021.</p> <p>2 - Faciliter la médiation familiale en la rendant possible en proximité : La Communauté de Communes met à disposition une partie de ses locaux pour les visites médiatisées et temps de médiation familiale. Ces rencontres se déroulent au sein du pôle petite enfance, dans une salle adaptée et équipée (mobilier, jouets, ...), pour proposer un cadre accueillant et bienveillant, propice à la médiation. De plus, cette action limite les déplacements et les contraintes des familles qui trouvent un lieu de rencontre en proximité de chez elles.</p> <p>3 - Développer des projets pour sensibiliser et prévenir les violences intrafamiliales</p> <p>4 - Le soutien à la parentalité est porté par différents acteurs (CCBB et centres sociaux principalement). Un travail sera mené afin de renforcer le travail amorcé notamment par les référents familles des centres sociaux et La Maissonnette (LAEP) afin de favoriser la rencontre entre parents, enfants et professionnels, pour rompre l'isolement et aborder diverses problématiques liées à la parentalité, le tout dans un cadre bienveillant et sécurisant. L'itinérance et donc un accès de proximité restera à privilégier.</p> <p>- Bocage Famille : Communication pour valoriser l'ensemble des événements et informations dédiées aux familles qui sont portées par les acteurs du territoire, principalement les centres sociaux et la CCBB</p> <p>4 - Accueil, accompagnement et orientation des familles, en lien étroit avec les services communautaires et les partenaires ; une attention particulière est portée aux familles monoparentales et plus fragiles</p>

	<p>5 - Travail conjoint sur la carte scolaire : maillage scolaire.</p> <p>6 – Réflexion sur la mise en place d'un projet éducatif global (PEG)</p>
Partenaires	<p>Centres sociaux et autres acteurs locaux de la parentalité</p> <p>Partenaires cosignataires du Contrat Local de Santé (CLS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, * La préfecture de l'Allier * Le Conseil Départemental de l'Allier, * La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Allier, * La MSA, * La Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier, * L'Education Nationale de l'Allier, * Le Collectif pour les Soins Ambulatoires du Bocage Bourbonnais, * Centre Hospitalier de Bourbon l'Archambault, * Centre Hospitalier Cœur du Bourbonnais. <p>- Dans le cadre de son fonctionnement de service et par sa logique d'approche écosystémique, il convient de prendre en compte tous les acteurs autour de l'enfant et sa famille ; A savoir, les professionnels et services spécialisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du sanitaire ; • du social ; • du handicap ; • de la santé mentale ; • de la petite enfance ; • de l'enfance et la jeunesse ; • de l'éducation ; • de la scolarité ; • de l'accueil ; • du loisirs. <p>Ces professionnels forment un réseau qui travaille aux côtés du service pour une approche individualisée et coordonnée de chaque situation.</p>
Coût prévisionnel	Différentes actions distinctes bénéficiant chacune de financements spécifiques
Plan de financement	Co-financements CAF, MSA et CCBB
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, Projet TZCLD, CLS, CTG
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 5.3



Fiche action 5.4.1

Favoriser les liens sociaux et lutter contre l'isolement à tout âge

Orientation stratégique n°	Axe 5. Un territoire solidaire, de mixité et intergénérationnel Projet 5.4. Favoriser les liens sociaux et lutter contre l'isolement à tout âge.
Action n°5.4.1	Favoriser les liens sociaux et lutter contre l'isolement à tout âge
Maître d'ouvrage	Multiples
Description de l'action	<p>1 - Etude-action sur la qualité de vie et le bien-être des familles monoparentales. Elle sera menée en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude quantitative, réalisée par le Conseil Départemental de l'Allier et l'INSEE - Etude qualitative : menée en mobilisant et recueillant les retours d'expérience et attentes des acteurs de terrain. <p>L'objectif de cette action est de pouvoir appréhender les besoins et problématiques rencontrés par les familles monoparentales avec jeunes enfants (0-6 ans) pour adapter l'accompagnement et les politiques publiques qui leur sont consacrés.</p> <p>2 – La question du répit, des réseaux est à travailler avec et pour les aidants professionnels et familiaux</p> <p>3 - Mise en réseau des acteurs de lutte contre la précarité et l'isolement</p> <p>4 - Création de lieux intergénérationnels dans le cadre des projets de revitalisation des centres-bourg</p> <p>5 - Formation des personnes qui accueillent, qui animent les associations : accompagnement de la structuration de l'offre d'actions</p>
Partenaires	Europe, Etat, ARS, centres hospitaliers, établissement thermal, centre sociaux (et service mandataire), réseaux d'aides à domicile, Collectivités locales, IREPS, associations locales
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, Région, Département, CCBB et collectivités locales, CFPPA, CAF, CPAM, MSA, autres financements suivant opportunités
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, PAT, Projet TZCLD, CLS, CTG, Stratégie touristique
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 5.4



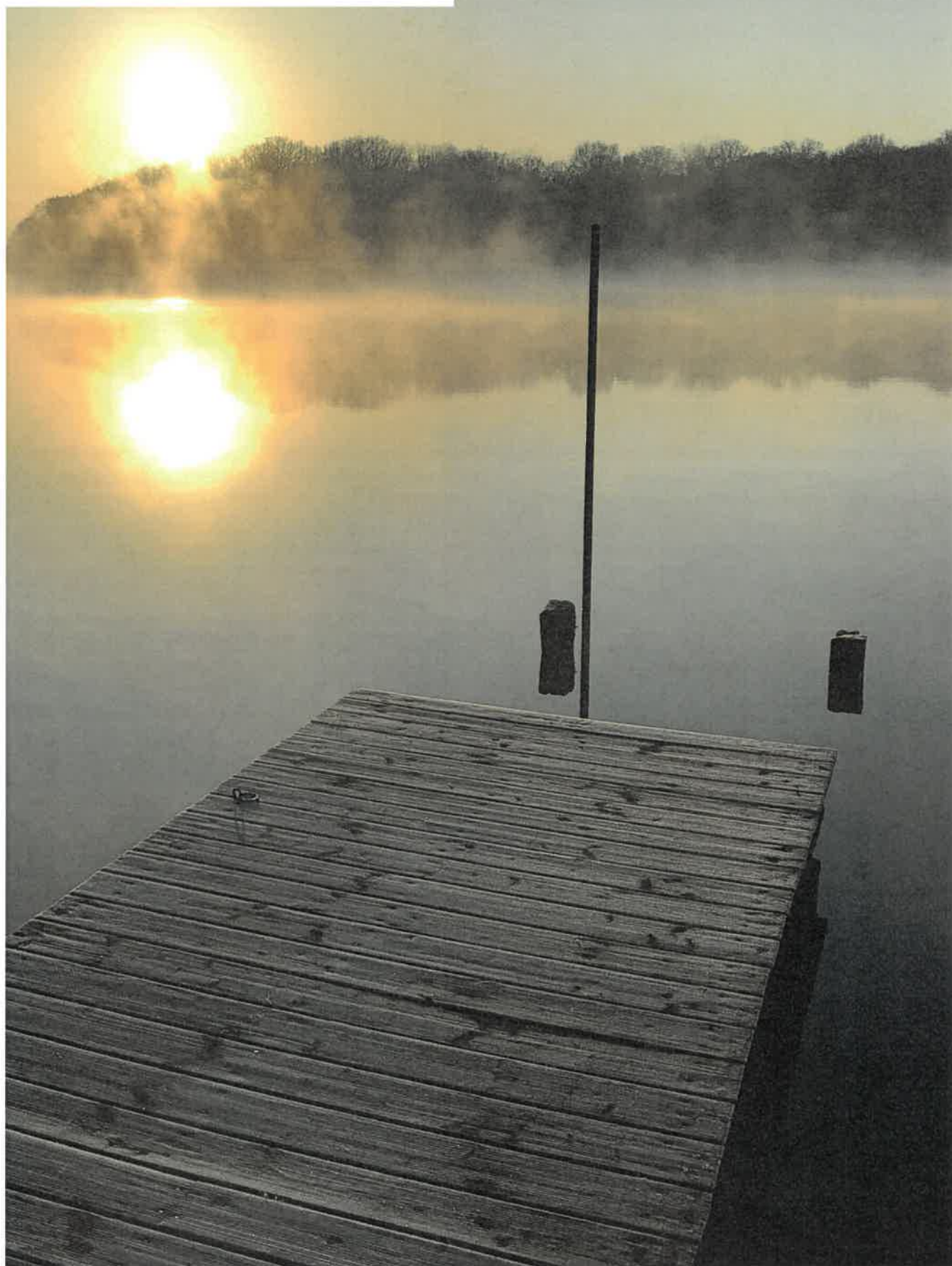
Fiche action 5.5.1

Lutter contre la fracture numérique

Orientation stratégique n°	Axe 5. Un territoire solidaire, de mixité et intergénérationnel Projet 5.5. Lutter contre la fracture numérique.
Action n°5.5.1	Lutter contre la fracture numérique
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais, centre sociaux, Le Mazier, EBE, communes
Description de l'action	<p>1 – La médiation numérique a pour objectif de soutenir et d'accompagner les habitants dans leur utilisation du numérique au quotidien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prise en main des outils numériques, dont réalisation de démarches administratives en ligne - conseil et accompagnement pour l'acquisition d'outils adaptés à leurs besoins. <p>Elle vise également à réduire l'illectronisme et le non-recours aux droits des publics les plus éloignés du numérique (personnes âgées, en situation de précarité, jeunes, etc).</p> <p>Les agents France Services et la médiatrice numérique de la Communauté de Communes interviennent dans les communes : au quotidien pour la réalisation des démarches administratives (selon un calendrier d'itinérance sur 22 communes), ponctuellement pour des événements grand public.</p> <p>Ces actions sont réalisées en complémentarité avec les acteurs locaux, notamment les centres sociaux ruraux, qui animent des ateliers informatiques et sont engagés contre l'illectronisme, et les secrétaires de mairie qui assurent le primo-accueil et l'orientation des habitants</p> <p>2 - Adressage en vue du déploiement des réseaux de haut-débit et de la fibre 3 - Promotion du réseau Wif@llier 4 - Faire connaître et vivre les tiers lieux existants et à venir sur le territoire (Cf PCAET : FA n°5.1.5)</p>
Partenaires	Europe, Etat, Collectivités locales, Partenaires conventionnés France Services, Centres sociaux, Mairies, SDE03...
Coût prévisionnel	Selon annexe financière annuelle en fonction des dossiers et opportunités
Plan de financement	Europe, Etat, FIO, Région, Département, CCBB et collectivités locales, AAP
Calendrier	2022-2026
Dossiers transversaux	PVD, RCVCB, Projet TZCLD, PCAET, CLS, Stratégie touristique, CTG
Indicateurs d'évaluation	Cf indicateurs généraux du projet 5.5

Annexe 4

Fiches actions remontées au CPER





BOCAGE BOURBONNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Projets soumis au CPER

Fiches projet actualisées au 23 novembre 2021

Date soumission de projets : Mai 2021

Date de mise à jour : Novembre 2021

Contacts :



Contact administratif/ technique

Magalie DECERLE
Directrice Générale des Services
07 64 35 62 26
m.decerle@ccbb.fr

Catalina DUQUE GOMEZ
DGA en charge de la stratégie
territoriale
07 64 35 62 32
c.duquegomez@ccbb.fr

Elu(s) référent(s)

Jean-Marc DUMONT
Président de la Communauté de
Communes du Bocage Bourbonnais
dumont.im@LIVE.FR

Pierre THOMAS
VP en charge du projet de territoire,
relations avec les collectivités territoriales,
partenaires et populations

Ludovic CHAPUT
Maire de Bourbon-l'Archambault

Alain PERRIER
Maire de Le Montet

Yves PETIOT
Maire de Noyant-d'Allier

Table des matières

Table des matières.....	3
I. Développement du site du plan d'eau de la Borde à Vieure	4
II. Reconversion du foncier désaffecté	6
I.1. Réhabilitation et reconversion de l'ancien hôpital de Bourbon-l'Archambault	7
I.2. Réhabilitation et reconversion de l'ancienne maison de retraite du Montet.....	8
I.3. Réhabilitation et reconversion du carreau de la Mine de Noyant-d'Allier	9
III. Aménagement de la voie verte sur l'ancienne voie ferrée entre Meillers et Saint-Sornin (ancienne ligne SNCF Moulins – Montluçon).....	12
Synthèse du budget	14

I. Développement du site du plan d'eau de la Borde à Vieure

→ Voir détail du projet en annexe 1.

CPER 2021-2027 Fiche projet	
Porteur de projet	Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais
Axe CPER	Volet territorial : accompagnement de projets structurants pour l'attractivité du territoire
Intitulé du projet	Développement du site du plan d'eau de la Borde à Vieure
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration du site du plan d'eau de la Borde à Vieure. - Développement d'une offre d'hébergements et d'activités attractives d'un point de vue touristique. - Développement d'une offre d'équipements et d'activités attractives pour la population locale.
Coût total	<ul style="list-style-type: none"> - *Etudes préalables et missions d'accompagnement : 371 941 € HT - *La rénovation des bâtiments existants (mise aux normes, rénovation énergétique, adaptation aux attentes actuelles, ...) et la construction de bâtiments adaptés (gîte de groupe, équipement socioculturel, ...) : 5 047 714 € HT - *L'aménagement paysager du site (création de sentiers d'interprétation, aménagement paysager du camping et de la zone de baignade, création d'un théâtre de verdure ...) : 1 966 744 € HT - **Aménagement de la zone de baignade naturelle, dont vidange et curage du plan d'eau : 3 160 084 € HT - ***Réhabilitation et aménagement d'une zone humide permettant de travailler sur la qualité de l'eau : 500 000 € HT <p>Budget prévisionnel : 11 046 483 € HT</p> <p><i>* Budget prévisionnel sur la base de l'étude d'opportunité et de faisabilité, dont les résultats et le détail du budget est en annexe à ce document.</i> <i>** Budget estimatif sur la base d'une mission flash concernant l'aménagement de la baignade naturelle.</i> <i>*** Budget estimatif réalisé sur la base d'un référentiel d'opérations de zones humides.</i></p>
Présentation sommaire du projet	<p>Le développement du site du plan d'eau de La Borde à Vieure fait partie des priorités du projet de territoire du Bocage Bourbonnais. La Communauté de Communes envisage ce site comme un élément structurant et fédérateur, dont le développement devra avoir un effet levier pour l'ensemble du territoire communautaire. En effet, ce site est identifié comme un lieu stratégique d'un point de vue touristique, environnemental et social à l'échelle intercommunale et départementale.</p> <p>Le site est aujourd'hui structuré autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un camping qui fonctionne de mars à novembre grâce à des chalets équipés de chauffage, mais dont le taux d'occupation est inférieur à la moyenne départementale et régionale. - Un hébergement collectif de 32 places avec une salle de réunions, dont le taux d'occupation est faible (moins de 25% en saison estivale). Par ailleurs, sa configuration actuelle ne répond pas à l'ambition d'accueil de grands groupes. - Une auberge qui a été exploitée à l'année jusqu'en 2018, puis pendant la saison touristique en 2019 et de manière ponctuelle en 2020. - Une zone de baignade surveillée¹ et la location de canoës, pédalos et VTT, qui attirent environ 30 000 visiteurs² pendant la saison estivale.

¹ Le site est classé Pavillon Bleu, mais fait face depuis 2017 à des restrictions de baignade liées à la présence de cyanobactéries. Cette situation a un impact négatif sur le développement des activités touristiques et de loisirs pendant la période estivale. Limiter l'impact des cyanobactéries et des problématiques d'envasement est une priorité pour le développement du site.

² Estimation de fréquentation réalisée par le SMAT pour la saison 2018.

	<ul style="list-style-type: none"> - Il est mis à disposition gratuitement pour les associations locales et accueil des événements divers. <p>À la suite du transfert de compétences en janvier 2021³, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais a lancé en mars 2021 une étude d'opportunité et de faisabilité sur le devenir du site. Les résultats de cette étude, rendus en septembre 2021, ont permis de définir le scénario de développement visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre le site attractif d'un point de vue touristique, - Pérenniser l'activité du site à l'année, - Préserver et valoriser le cadre naturel, - Trouver un modèle économique équilibré qui permet de rendre le site viable tout en permettant le maintien de la gratuité d'une partie de ses activités (baignade, visite libre, mise à disposition de locaux pour les associations locales, ...). <p>A ce jour, les besoins en investissements du site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La restructuration de l'offre d'hébergement, de restauration et d'activités ; - La rénovation des bâtiments existants (mise aux normes, rénovation énergétique, adaptation aux attentes actuelles, ...), la construction de bâtiments adaptés (gîte de groupe, équipement socioculturel, ...), - L'aménagement paysager du site (création de sentiers d'interprétation permettant entre autres la valorisation de l'Atlas de la Biodiversité Communautaire, structuration de l'espace camping, ...), - La création et la restructuration et réaménagement de sentiers existants de VTT, de randonnée et de trail afin de relier le site au maillage de sentiers du territoire, - Aménagement d'une zone de baignade naturelle et d'une zone humide permettant de travailler sur la qualité de l'eau.
Localisation	La Borde, Vieure
Calendrier	<p>2021 : étude d'opportunité et de faisabilité sur le devenir du site. 2021 : réponse aux AML du Conseil Départemental de l'Allier « Grands projets des communes et intercommunalités » et « Sites de baignade ». 2022 : dissolution du SMAT et lancement du concours MOE. 2023 – 2025 : travaux</p>
Etat d'avancement au 23 novembre 2021	<p><i>Etude d'opportunité et de faisabilité réalisée au premier semestre 2021, aboutissant au choix d'un scénario de développement pour le site.</i> <i>Etude de programmation initiée en octobre 2021 pour un lancement d'un concours de MOE au premier trimestre 2022.</i> <i>Début des travaux prévu au second trimestre 2023.</i></p>

³ Site appartenant au SMAT du Bocage Bourbonnais, en cours de dissolution.

II. Reconversion du foncier désaffecté

CPER 2021-2027 Fiche projet	
Porteur de projet	Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais Communes de Bourbon-l'Archambault, Le Montet et Noyant-d'Allier
Axe CPER	Volet territorial : accompagnement de projets structurants pour l'attractivité du territoire
Intitulé du projet	Reconversion du foncier désaffecté.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Revitalisation des centres-bourg. - Réhabilitation de bâtiments désaffectés se trouvant en centre-bourg : contribution à la poursuite de l'objectif de zéro artificialisation nette. - Favoriser l'installation de services de proximité, d'activités économiques, de logements, d'hébergements et activités contribuant à la revitalisation des centres-bourg.
Coût total	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes préalables : 200 000€ - Acquisition foncière : 1 500 000€ - Travaux de réhabilitation et de reconversion : 29 124 000€ Budget prévisionnel : 30 824 000€ Voir le détail pour chaque site dans chacune des fiches ci-dessous.
Présentation sommaire du projet	<p>La revitalisation des centres-bourg est une priorité du projet de territoire du Bocage Bourbonnais. Celle-ci passe entre autres par une démarche de valorisation du patrimoine bâti et de réhabilitation des bâtiments désaffectés. Trois communes du territoire communautaire sont particulièrement concernées par cet enjeu : Bourbon-l'Archambault avec les bâtiments de l'ancien hôpital, Le Montet avec le bâtiment de l'ancienne maison de retraite et Noyant-d'Allier avec le carreau de la Mine. Il s'agit de redonner une fonction à des bâtiments se trouvant en centre-bourg ou à proximité immédiate, dont l'état se dégrade et dont la reconversion pourra avoir un effet levier pour redynamiser les bourgs et plus généralement un levier d'attractivité pour le territoire communautaire.</p> <p>Il s'agit dans un premier temps de mener les études préalables permettant d'établir un projet de réhabilitation et de reconversion de ces friches en prenant en compte les particularités de chaque projet et le potentiel des bâtiments en lien avec le projet de la commune. Ces études aboutiront à la conception des programmes de reconversion des friches : programmation, montage financier, maîtrise foncière, etc. Les travaux de réhabilitation démarreront pour certains projets pendant la période de l'actuel contrat, d'autres pourront faire l'objet d'un contrat ultérieur. Les fiches projet ci-jointes détaillent le phasage et les enjeux de chacun des projets.</p> <p>Le portage de ces différents projets d'envergure nécessitera la création d'une ou plusieurs structures gestionnaires dédiées. La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais mènera une réflexion à ce sujet en partenariat avec les communes et des acteurs privés pouvant être intéressés par la démarche.</p> <p>La mobilisation de diverses sources de financement sera possible pour chacun des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes de Bourbon-l'Archambault et Le Montet pourront faire appel au dispositif Petites Villes de Demain pour mener une partie des études préalables, la demande de financement au CPER porte dans ce cas sur les investissements ; - La commune de Noyant-d'Allier mobilisera les fonds de la Fondation du Patrimoine pour une partie des travaux de réhabilitation.
Localisation	Bourbon-l'Archambault, Le Montet, Noyant-d'Allier
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - 2021 – 2022 : Réalisation d'études préalables. - 2023 : Démarrage des travaux de sécurisation et de réhabilitation des bâtiments. - 2024 - 2027 : Travaux de réhabilitation et mise en œuvre des projets.

I.1. Réhabilitation et reconversion de l'ancien hôpital de Bourbon-l'Archambault

CPER 2021-2027 Fiche projet I.1. Réhabilitation et reconversion de l'ancien hôpital de Bourbon-l'Archambault	
Porteur de projet	Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais Commune de Bourbon-l'Archambault
Axe CPER	Volet territorial : accompagnement de projets structurants pour l'attractivité du territoire
Intitulé du projet	Réhabilitation et reconversion de l'ancien hôpital de Bourbon-l'Archambault
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Revitalisation des centres-bourg. - Réhabilitation de bâtiments désaffectés se trouvant en centre-bourg : contribution à la poursuite de l'objectif de zéro artificialisation nette. - Favoriser l'installation de services de proximité, d'activités économiques, de logements, d'hébergements et activités contribuant à la revitalisation du centre-bourg.
Coût total	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes préalables : dans le cadre de Petites Villes de Demain. - Acquisition foncière : 500 000€ - Projet de reconversion et de réhabilitation : 16 000 000€ HT <p>Budget prévisionnel : 16 600 000€ HT</p> <p><i>Coût estimatif d'une étude réalisée par la commune en 2018 dans le cadre du projet de développement « Bourbon Demain ».</i></p>
Présentation sommaire du projet	<p>Les bâtiments de l'ancien « Hôpital local » sont situés en centre-bourg. Ils assuraient les fonctions de centre de rééducation fonctionnelle dans sa partie thermale, de maternité, d'hôpital accueillant les soins de suite et d'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ainsi que les fonctions administratives nécessaires à un tel établissement. L'ensemble de ces constructions, plusieurs fois remaniées, représentent plus de 11 000 m² de surface de plancher. Elles sont la propriété du centre hospitalier de Bourbon l'Archambault.</p> <p>La localisation en centre-bourg, l'emprise foncière et la dégradation de ces bâtiments font du projet de réhabilitation et de reconversion une priorité pour la commune et la Communauté de Communes. Le projet de reconversion de cette friche fait partie des priorités du projet de territoire qui sera formalisé dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. A ce stade, il vise notamment à répondre aux besoins locaux en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat : logements inclusifs, logements pour les jeunes en apprentissage, ... - Hébergement touristique en lien avec l'activité thermale ; - Locaux commerciaux adaptés et favorisant l'installation de nouvelles activités et le renforcement des activités existantes : en vue de l'évolution de l'actuel marché, galerie marchande, boutiques test permettant de favoriser la circularité producteurs / consommateurs ; - Locaux associatifs et culturels, pouvant accueillir par exemple l'école de musique ; - L'installation de services publics de proximité. <p>Le programme définitif sera peaufiné en fonction des études qui seront réalisées dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Le projet comporte également des aménagements sur les espaces publics, les circulations douces et le stationnement.</p> <p>Le projet est envisagé en deux phases, permettant de répondre d'une part à l'urgence de réhabilitation du bâtiment et au souhait des élus locaux de redonner vie au site et, d'autre part, de développer un projet structurant en accord avec les besoins et la capacité d'investissement des porteurs du projet.</p> <p>Phase 1. Etudes préalables, montage opérationnel et sécurisation foncière.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation d'études préalables, en lien avec le programme Petites Villes de Demain. 2. Mise en place de la structure porteuse du projet, sollicitation des partenaires publics et privés 3. Acquisition foncière, permettant d'assurer la maîtrise foncière en vue de la mise en œuvre du projet.

	<p>4. Travaux de sécurisation de la friche</p> <p>Phase 2. Reconversion de la friche</p> <p>5. Travaux de réhabilitation et de reconversion de la friche.</p> <p>6. Travaux d'aménagement des espaces publics, la voirie et le stationnement.</p>
Localisation	Bourbon-l'Archambault
Calendrier prévisionnel	<p>Phase 1 : 2021 – 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021 – 2022 : Réalisation d'études préalables. - 2021 – 2023 : Identification ou création de la structure porteuse du projet - 2022 – 2023 : acquisition foncière. - 2023 – 2024 : travaux de sécurisation de la friche. <p>Phase 2 : 2024 – 2027</p> <ul style="list-style-type: none"> - Première tranche des travaux de réhabilitation des bâtiments et d'aménagement des espaces publics, de la voirie et du stationnement.
Etat d'avancement au 23 novembre 2021	<p>Le projet est intégré dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et du dispositif départemental « Reconquête des Centres Villes et Centres Bourgs ».</p> <p>Le programme et le montage financier du projet seront définis à la suite des études complémentaires qui seront réalisées courant 2022.</p>

I.2. Réhabilitation et reconversion de l'ancienne maison de retraite du Montet

CPER 2021-2027	
Fiche projet I.2. Réhabilitation et reconversion de l'ancienne maison de retraite du Montet	
Porteur de projet	Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais Commune de Le Montet
Axe CPER	Volet territorial : accompagnement de projets structurants pour l'attractivité du territoire
Intitulé du projet	Réhabilitation et reconversion de l'ancienne maison de retraite du Montet
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Revitalisation des centres-bourg. - Réhabilitation de bâtiments désaffectés se trouvant en centre-bourg : contribution à la poursuite de l'objectif de zéro artificialisation nette. - Favoriser l'installation de services de proximité, d'activités économiques, de logements, d'hébergements et activités contribuant à la revitalisation du centre-bourg.
Coût total	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes préalables : dans le cadre de Petites Villes de Demain. - Acquisition foncière : 1 000 000 € - Projet de reconversion et de réhabilitation : 7 600 000€ HT <p>Budget prévisionnel : 8 600 000€ HT</p> <p><i>*Coût estimatif sur la base du référentiel du projet de la friche de l'hôpital de Bourbon-l'Archambault.</i></p>
Présentation sommaire du projet	<p>Les bâtiments de l'ancienne maison de retraite se trouvent en cœur de bourg, face à l'église romane classée Monument Historique et au point culminant de la commune. Il a été désaffecté en 2015 à la suite de la construction du nouveau bâtiment de l'EHPAD La Charmille, qui reste le propriétaire de l'ancien bâtiment. L'ensemble de bâtiments, d'une surface de 8 000 m² de surface de plancher, est situé sur une parcelle d'environ 12 600 m².</p> <p>La reconversion de ces bâtiments et l'aménagement des espaces verts de cette parcelle font partie des piliers de la stratégie de revitalisation du centre bourg de la commune. Ce projet figure parmi les priorités du projet de territoire et sera formalisé dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. A ce stade, il vise notamment à se saisir des opportunités créées par la transformation de la RCEA en A79 et à répondre aux besoins locaux en matière de :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Santé : création d'un site de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Multisite existante afin de faciliter l'installation de professionnels de santé dans la commune. - Habitat adapté et centre d'accueil de jour : permettant l'accueil de personnes à besoins spécifiques, comme les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, structure qui n'existe pas sur le territoire et qui permettrait de soulager les aidants, tout en créant des emplois. - Hébergement : une offre d'appartements pour les personnes qui rendent visite aux résidents de l'EHPAD et pour les professionnels de passage, incluant des installations pour le télétravail et des espaces de réunion. - Valorisation de la vue offerte par l'une des ailes du bâtiment pouvant accueillir un restaurant et ainsi contribuer au renforcement de l'attrait touristique du territoire. - Espaces verts et récréatifs : création d'un parc municipal d'environ 7 000m² pouvant proposer un espace de pique-nique pour les visiteurs, espace pour les activités du centre social. - Locaux associatifs pouvant accueillir les associations locales et leurs ; - L'installation de services publics de proximité, comme la maison France Services et des bureaux. <p>Le programme définitif sera peaufiné dans le cadre des études du programme Petites Villes de Demain lancées dès 2022.</p> <p>Le projet est envisagé en deux phases, permettant de répondre d'une part à l'urgence de réhabilitation du bâtiment et au souhait des élus locaux de redonner vie au site et, d'autre part, de développer un projet structurant en accord avec les besoins et la capacité d'investissement des porteurs du projet.</p> <p>Phase 1. Etudes préalables et montage opérationnel.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation d'études préalables, en lien avec le programme Petites Villes de Demain. 2. Mise en place de la structure porteuse du projet, sollicitation des partenaires publics et privés. 3. Travaux de sécurisation de la friche et d'aménagement du parc municipal. <p>Phase 2. Reconversion de la friche</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Travaux de réhabilitation et de reconversion de la friche.
Localisation	Le Montet
Calendrier prévisionnel	<p>Phase 1 : 2021 - 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021 – 2022 : Réalisation d'études préalables. - 2021 – 2023 : Identification ou création de la structure porteuse du projet. - 2023 – 2024 : travaux de sécurisation de la friche et d'aménagement du parc municipal <p>Phase 2 : 2024 – 2027</p> <ul style="list-style-type: none"> - Première tranche des travaux de réhabilitation des bâtiments.
Etat d'avancement au 23 novembre 2021	<p>Le projet est intégré dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et du dispositif départemental « Reconquête des Centres Villes et Centres Bourgs ».</p> <p>Le programme et le montage financier du projet seront définis à la suite des études complémentaires qui seront réalisées courant 2022.</p>

I.3. Réhabilitation et reconversion du carreau de la Mine de Noyant-d'Allier

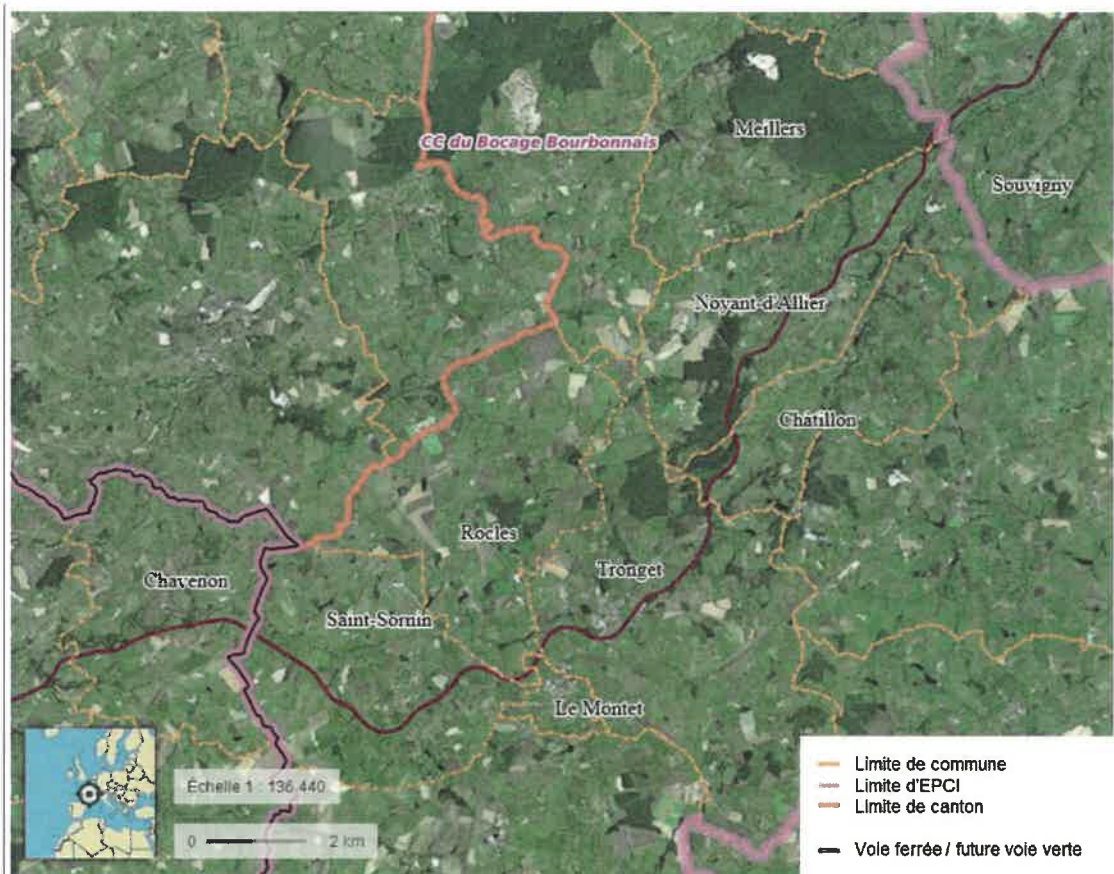
CPER 2021-2027	
Fiche projet I.3. Réhabilitation et reconversion du carreau de la Mine de Noyant-d'Allier	
Porteur de projet	Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais Commune de Noyant-d'Allier
Axe CPER	Volet territorial : accompagnement de projets structurants pour l'attractivité du territoire
Intitulé du projet	Création d'un pôle des savoir-faire et de l'innovation dans l'ancien carreau de la mine de Noyant-d'Allier

<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études préalables - Réalisation de travaux de rénovation de la friche du carreau de la mine - Création d'un pôle des savoir-faire et de l'innovation autour du patrimoine minier et des matières premières.
<p>Coût total</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes préalables (programmation, dépollution) : 200 000 € HT - * Réalisation de travaux de réhabilitation et sécurisation de la friche du carreau de la mine : 3 024 000 € HT - ** Développement d'une offre d'hébergement collectif : 1 000 000 € HT - ** Création d'un pôle des savoir-faire et de l'innovation (scénographie, aménagements intérieurs) : 1 500 000 € HT <p>Budget prévisionnel : 5 724 000€ HT</p> <p><i>* Estimatif sur la base d'une étude de faisabilité réalisée par l'ATDA en novembre 2020.</i> <i>** Estimatif sur la base de référentiels de projets similaires.</i></p>
<p>Présentation sommaire du projet</p>	<p>Le carreau de la mine de Noyant-d'Allier est un élément essentiel du patrimoine bâti du territoire communautaire. Le bâtiment, construit en 1924 par Eugène Freyssinet, inventeur du béton précontraint, a accueilli l'activité minière jusqu'en 1943. Il rend compte du passé minier de notre territoire et a un potentiel de développement important sur les plans touristiques, économiques et sociaux. Il s'agit de valoriser et donner vie à ce bâtiment de 1 980m² et au terrain de près de 26 000 m². Depuis 1983, l'association « Les amis de la mine » réalise un travail d'animation autour de la mémoire minière à travers le Musée de la Mine, qui occupe une salle de 66m² ainsi que le terrain pour l'exposition des grandes pièces (engins, machines). Une salle d'expositions de 246m² accueille depuis 2020 diverses expositions.</p> <p>Des travaux de rénovation sont nécessaires pour préserver ce bâtiment et permettre le développement d'autres activités pouvant contribuer à l'attractivité touristique et à la vitalité de la commune de Noyant-d'Allier et du territoire communautaire. C'est pourquoi la commune de Noyant-d'Allier et la Communauté de Communes envisagent la transformation de ce site en « pôle des savoir-faire et de l'innovation ». Cette reconversion vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valoriser le patrimoine bâti, naturel et immatériel de notre territoire ; - créer un équipement permettant à la population locale et aux visiteurs de découvrir le territoire ainsi que les métiers et savoir-faire liés à la valorisation des matières premières ; - créer un cadre propice à l'innovation, la formation et la création de nouvelles filières artisanales et artistiques sur le territoire ; - répondre aux besoins en hébergement collectif. <p>Ce projet, impulsé par la commune de Noyant-d'Allier et la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais a vocation à être porté de manière partenariale avec la participation d'autres collectivités territoriales (Région, Département) et acteurs publics et privés. La création de ce pôle suppose la mise en place d'une structure gestionnaire, dont la forme juridique et le fonctionnement devront être définis à la suite des études préalables.</p> <p>A ce stade, le projet est envisagé en deux phases, permettant de répondre d'une part à l'urgence de réhabilitation du bâtiment et au souhait des élus locaux de redonner vie au site et, d'autre part, de développer un projet structurant en accord avec les besoins et la capacité d'investissement des porteurs du projet. La deuxième phase du projet comporte des actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre du présent contrat et d'autres pouvant faire l'objet d'un contrat ultérieur.</p> <p>Phase 1. Etudes préalables et sécurisation du site.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation d'études préalables : concernant le bâtiment, la chaufferie, les galeries et le terrain de près de 26 000m². 2. Réalisation des premiers travaux de réhabilitation de la friche du carreau de la mine visant à préserver, rendre accessible et isoler le bâtiment, puis accueillir à court terme du mapping vidéo au niveau de la salle des machines. <p>Phase 2. Développement du site.</p>

	<p>3. Création d'une offre d'hébergements : reconversion de l'ancienne chaufferie en hébergement collectif permettant d'accueillir des classes scolaires ou des groupes et construction d'hébergements insolites.</p> <p>4. Création ou désignation de la structure gestionnaire d'un pôle des savoir-faire comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un espace muséal sur l'histoire de la mine et du territoire (permettant une nouvelle valorisation du musée de la Mine). - Un espace d'exposition temporaire (dans la continuité de la salle d'expositions existante). - Un centre d'interprétation sur l'innovation, la valorisation et les métiers à partir des matières premières. - Une résidence d'artistes dont la programmation sera axée autour de la valorisation de matières premières. - Une résidence d'artisans, fonctionnant comme une pépinière d'entreprises dédiée aux métiers de l'artisanat et visant à soutenir des projets d'innovation autour de la valorisation de matières premières. - Deux ou trois hébergements permettant d'accueillir les artisans, artistes, apprentis ou étudiants en résidence.
Localisation	Noyant-d'Allier
Calendrier prévisionnel	<p>Phase 1 : 2022 - 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2022 – 2023 : Réalisation d'études préalables. - 1^{er} semestre 2023 : Réalisation des premiers travaux de rénovation de la fiche du carreau de la mine visant à préserver, rendre accessible et isoler le bâtiment (mise hors d'eau hors d'air de l'ensemble du bâtiment, aménagement des espaces accueillant le mapping vidéo). - 2^{ème} semestre 2023 : accueil du mapping vidéo au niveau de la salle des machines. <p>Phase 2. 2024 - 2027</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2024 : mise en place de la structure gestionnaire. - 2024 – 2026 : création d'un hébergement collectif. - 2025 – 2027 : création du pôle des savoir-faire (programmation, constitution des collections, résidences d'artisans et d'artistes, poursuite des travaux de rénovation, de réaménagement et d'équipement du bâtiment et du site (espaces extérieurs)).
Etat d'avancement au 23 novembre 2021	<p>Le projet sera intégré au CRTE.</p> <p>Les études préalables n'ont pas pu être lancées courant 2021, mais sont envisagées courant 2022.</p>

III. Aménagement de la voie verte sur l'ancienne voie ferrée entre Meillers et Saint-Sornin (ancienne ligne SNCF Moulines – Montluçon)

CPER 2021-2027 Fiche projet	
Porteur de projet	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais
Axe CPER	Volet territorial : accompagnement de projets structurants pour l'attractivité du territoire
Intitulé du projet	Aménagement de la voie verte sur l'ancienne voie ferrée entre Meillers et Saint-Sornin (ancienne ligne SNCF Moulines – Montluçon).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation d'infrastructures délaissées. - Développement des mobilités douces en milieu rural. - Structuration d'une offre de tourisme à vélo et de randonnée.
Coût total	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes de faisabilité : 200 000€ HT - Aménagement de la voie verte : 3 800 000€ HT <p>Budget prévisionnel : 4 000 000€</p> <p><i>* Estimatif sur la base de référentiel de projets similaires, dont le projet Via Allier.</i></p>
Présentation sommaire du projet	<p>Le sud du territoire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais est traversé par l'ancienne ligne ferroviaire Moulines – Montluçon. Ce tracé traverse les communes de Meillers, Noyant-d'Allier, Châtillon, Tronget, Le Montet, Rocles et Saint-Sornin. Sur les plus de 20km du tracé, seuls 5km sont actuellement valorisés par le Vélorail de Noyant-d'Allier. Ce projet de reconversion de la voie ferrée en voie verte permettrait d'une part de mieux valoriser ce tracé et le territoire à des fins touristiques et de loisirs et, d'autre part, de poser les premiers éléments de structuration d'un réseau de voies dédiées aux mobilités douces à l'échelle communautaire. En effet, la création de cheminements sécurisés permettant aux habitants de réaliser des déplacements quotidiens à vélo ou à pied est un enjeu pour notre territoire, où 87% des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture (INSEE, 2015). Pourtant, il s'agit de trajets de moins de 10km pour 43% des actifs et des trajets d'entre 10km et 25km pour 74% des actifs selon l'INSEE (MOBPRO, 2016).</p> <p>A une échelle départementale, ce projet s'inscrit dans la continuité des projets de reconversion des anciennes voies ferrées en faveur des mobilités douces et loisirs. Il permettrait d'assurer la continuité du projet de voie verte entre Moulines et Souvigny. Il contribuerait par là au développement des mobilités douces et à l'attractivité du département en termes de tourisme à vélo. C'est pourquoi nous envisageons la mise en œuvre de ce projet en lien direct avec le Conseil Départemental.</p>



A ce stade, le projet est envisagé en trois phases :

Phase 1. Etudes préalables.

1. Réalisation d'études préalables : étude de faisabilité et de programmation.

Phase 2. Aménagement du premier tronçon.

2. Acquisitions foncières.
3. Aménagements.

Phase 3. Aménagement du deuxième tronçon.

4. Acquisitions foncières.
5. Aménagements.

Localisation	Meillers, Noyant-d'Allier, Châtillon, Tronget, Le Montet, Rocles, Saint-Sornin
Calendrier	Phase 1. Études préalables : 2022 – 2023 Phase 2. Aménagement du premier tronçon : 2023 – 2026. Phase 3. Aménagement du deuxième tronçon : 2025 – 2027.

Synthèse du budget

	Etudes préalables	Acquisition foncière	Travaux	Total projet	Dde financement CPER
I. Développement du site du plan d'eau de la Borde à Vieure	371 941 €		10 674 542 €	11 046 483 €	6 404 725 €
II. Reconversion du foncier désaffecté	200 000 €	1 500 000 €	29 124 000 €	30 824 000 €	18 494 400 €
I.1. Réhabilitation et reconversion de l'ancien hôpital de Bourbon-l'Archambault	PVD	500 000 €	16 000 000 €	16 500 000 €	9 900 000 €
I.2. Réhabilitation et reconversion de l'ancienne maison de retraite du Montet	PVD	1 000 000 €	7 600 000 €	8 600 000 €	5 160 000 €
I.3. Réhabilitation et reconversion du carreau de la Mine de Noyant-d'Allier	200 000 €	- €	5 524 000 €	5 724 000 €	3 434 400 €
III. Aménagement de la voie verte sur l'ancienne voie ferrée entre Meillers et Saint-Sornin (ancienne ligne SNCF Moulins – Montluçon)	200 000 €		3 800 000 €	4 000 000 €	2 400 000 €
TOTAL projets structurants soumis au CPER et du CRTE				45 870 483 €	27 299 125 €



Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais



1 Place de l'Hôtel de Ville
03160 BOURBON-L'ARCHAMBAULT

Du lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h 00 - 13 h 30 à 17 h 00

 04 70 67 11 89  contact@ccbb.fr



**BOCAGE
BOURBONNAIS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

#Rejoignez-nous

